

MF
 QUOTIDIEN
 Téléphone
 027/23 30 51
 Publicité: Publicitas - Sion
 Téléphone 027/21 21 11
Le no 70 ct.

MEUBLES FURRER
 La maison pour fiancés et acheteurs de meubles!
 Sion Av. de Tourbillon 027/23 33 93
 Centre des meubles
 Viège Route cantonale 028/46 11 12

TÉLÉ-MONT-NOBLE S.A.

Nouvelliste
 et Feuille d'Avis du Valais

LE CAS TARAMARCAZ

Extincteurs de FICA mis en cause

NOUVELLES PRÉCISIONS

Une journaliste - contre laquelle plainte pénale a été déposée par la maison FICA - avait écrit que celle-ci avait vendu des extincteurs à la pelle et reliait ces ventes au cas Taramarcaz. Récemment, elle est revenue sur ses affirmations en ramenant ses chiffres à « quelque 130 appareils ». Par contre, dans les lignes qu'elle consacre à ce qu'elle appelle le « milieu » des extincteurs, cette journaliste parle de « subventions » dont bénéficierait le contrôle de ces appareils. On nous fait savoir à ce propos que ces contrôles sont payés par les propriétaires des bâtiments.

nancière de l'Etat intervient lors de l'achat. La facture adressée au propriétaire s'établit, dans l'ordre, comme suit : 1. Prix brut de l'appareil. - 2. Rabais. - 3. Déduction de 10 % de subvention (30 % pour l'Etat). Ainsi, la subvention est calculée sur le prix brut allégué du rabais et l'Etat, loin d'être lésé, est favorisé. On nous fait remarquer également que la qualité des appareils (qui doivent être homologués) et leur prix sont contrôlés par l'Inspection cantonale du feu. Pour son compte, la maison FICA n'a pas augmenté ses prix depuis sept ans.

Les commissions

Comme toutes les autres maisons, FICA dispose d'agents de vente dans les communes. C'est là une pratique commerciale tout à fait normale que l'on re-

Suite page 7
 NF

Aucune irrégularité n'a été commise LA LIGUE SUISSE RETIRE SON RECOURS

La semaine dernière, on pouvait assister, par des titres et placards à sensation et des articles de la même eau, à une véritable campagne de diffamation contre Télé-Mont-Noble S.A. « Le droit bafoué », clamait l'un de ces journaux, reprenant en écho, en dernière page : « L'illégalité règne. » Un vrai scandale, à lire les « chers confrères », étalant les « irrégularités commises par les promoteurs de Télé-Mont-Noble S.A. »...

Face à cette campagne de dénigrement, soutenue par une dépêche fantaisiste remise à l'ATS, et même des attaques à la Radio romande, nous avons fait le point de la situation, après avoir pris contact avec les responsables de Télé-Mont-Noble S.A. (voir NF de samedi 2 décembre). Nous soulignons, en parlant du recours déposé par la Ligue suisse pour la protection de la nature, qu'il nous paraissait presque « conciliant ». Aujourd'hui, nous pouvons affirmer qu'il l'était, PUIS-QU'IL A ÉTÉ RETIRÉ. Mais aussi, et surtout, parce que l'initiative de la Ligue valaisanne pour la protection de la nature d'aménager une entrevue à Sion a permis de fai-

re un sort définitif aux accusations lancées contre Télé-Mont-Noble S.A. et de replacer le problème - qui ne tient qu'à une affaire de procédure - sur son vrai terrain. On ne peut que féliciter la Ligue valaisanne d'avoir réagi devant tant d'outrances et d'avoir mené à bien son idée d'une table ronde entre les partenaires du projet de Nax.

Entre gens de raison

Cette entrevue s'est tenue, hier après-midi, au buffet de la Gare, à Sion. Présidée par M. N. Jordan, vice-président de la LVPN, elle a permis au D' Burckhardt, secrétaire de la LIGUE SUISSE - qui était mandaté par le comité directeur pour prendre toute décision utile à propos du recours - ainsi qu'aux délégués de la LVPN (MM. Willy Kraft, président d'honneur, André Grobet, membre du comité, J.-C. Praz, secrétaire), de la BOURGEOISIE DE NAX (MM. Onésime Bitz, président, Jean-Marc Bitz, vice-président, Eddy Théoduloz, conseiller, et Métrailler, responsable de la commission forestière) et de TÉLÉ-MONT-NOBLE S.A.

(MM. Bernard Launaz, président, René Comina, Gérard Théodoloz, Firmin Bruttin et Emmanuel Chevrier) de mettre toutes choses au point, dans un esprit de raison et de justice.

A l'issue de cette réunion, le communiqué officiel suivant a été remis à la presse :

Remontées mécaniques du Mont-Noble

La ligue valaisanne et la Ligue suisse pour la protection de la nature, la bourgeoisie de Nax et les représentants de Télé-Mont-Noble S.A. se sont entretenus, lundi 4 décembre 1978, à Sion, et, après cette entrevue, communiquent ce qui suit :

- ① La Ligue valaisanne pour la protection de la nature confirme qu'elle est ÉTRANGÈRE AUX AGISSEMENTS DU COMITÉ D'ACTION DE DÉFENSE DE LA RÉGION RHÔNE-DRANSES.
- ② Les intéressés CONS-

TATENT QU'AUCUNE IRRÉGULARITÉ N'A ÉTÉ COMMISE PAR TÉLÉ-MONT-NOBLE S.A.

- ③ Le permis de défrichage nécessaire aux débouchements des pistes de ski sera examiné en commun entre la bourgeoisie de Nax et la Ligue valaisanne et fera L'OBJET D'UNE NOUVELLE DEMANDE.
- ④ LE RECOURS DE LA LIGUE SUISSE pour la protection de la nature, motivé par des malentendus de procédure entre la bourgeoisie de Nax et les services forestiers EST RETIRÉ.
- ⑤ La Ligue suisse confirme qu'elle ne S'OPPOSE PAS à un développement touristique raisonnable de la région.

La bourgeoisie de Nax
 La LVPN

NOTE. - C'est nous, qui avons souligné, dans ce communiqué, les points importants.

Suite page 7
 NF



Espoir et beauté

En cette fin de semaine, c'est à Bourg-Saint-Pierre l'image féérique, presque irréelle, d'une magnifique neige, comme un avant-goût du vrai hiver que tout le monde attend, et non pas seulement les sportifs. L'espoir a pris corps.

Photo NF

CEE

Aujourd'hui, un nouveau système monétaire ?

Le Conseil européen devrait s'achever aujourd'hui sur l'annonce de l'entrée en vigueur du système monétaire européen le 1^{er} janvier prochain. Sans doute, les neuf chefs d'Etat et de gouvernement évoqueront-ils d'autres problèmes: la réforme des institutions communautaires dans la perspective de l'adhésion des trois nouveaux Etats méditerranéens et un comité de trois sages sera constitué, comme l'a proposé M. Giscard d'Estaing; la réforme de l'Europe verte avec le gel des prix agricoles en 1979. Mais le plat de résistance du Conseil européen c'est, avant tout, le projet de système monétaire lancé à

Brême en juillet dernier et qui devrait être opérationnel au 1^{er} janvier prochain. Deux problèmes restent à régler: le montant du fonds d'intervention, 32 milliards de dollars financés sur deux ans par prélèvement sur les réserves des Etats-membres et, surtout, les modalités d'intervention des banques centrales, la Bundesbank, en particulier dans le cas vraisemblable où le DM divergerait en hausse par rapport à l'écu européen.

Reste, et c'est le but de ce Conseil européen, le champ d'application du nouveau sys-

Suite page 7
 P. S.

Terrains de Martigny Le rapport « caché »

Voir page 3 et 7

Télé-abonnement Grande première

Voir page 18

SION Piscine couverte Le conseil général approuve

Voir page 25

Tunnel de la Furka La géologie responsable

Voir page 25

LA DISPERSION

4000 voix à Paul Aymon!... Le Valais s'est-il hier réveillé écologiste et va-t-il décorer de guirlandes la Croix-de-Cœur et le Mont-Noble pour célébrer sa conversion? Une lecture superficielle des résultats de l'élection au Conseil d'Etat peut légitimer semblable interrogation.

En réalité, les radicaux votant M. Comby, les socialistes et leurs alliés Mme Vannay, les majoritaires de ce pays avaient un large éventail de possibilités. Ils s'y dispersèrent.

Les héros qui, au pardon des offenses ont ajouté l'oubli, suivirent les conseils discrets de leurs délégués et votèrent stoïquement le candidat radical. Ceux qui pardonnent les offenses

sans les oublier ont voté blanc; il y en eut plus de 3000. Ceux qui ont la dent dure et n'ont pas pardonné les insultes réitérées des chefs radicaux ont porté Paul Aymon: leur vote fut au fond un « blanc » agressif pour provoquer le ballottage. Il en manqua deux mille.

Et si l'on excepte les régionalisants, les gauchisants et les inconséquents, il reste les rancuniers qui votèrent Françoise Vannay pour tenter en Valais l'expérience fribourgeoise.

Il était fatal que tant de dispersion dans le suffrage démo-chrétien permettrait au favori de tirer, comme naguère à Charrat, son épingle du jeu.

Rembarre

LETTRE
DE GENÈVE
par M.-W. Suès

SUR UN RYTHME ACCÉLÉRÉ!...

Si cela continue, nous aurons des manifestations quotidiennes pour un oui comme pour un non! Toute décision des pouvoirs publics est immédiatement repoussée par quelques groupuscules de l'extrême gauche. Ils savent pouvoir compter sur une centaine de militants qui se rassemblent au moindre signe d'une mystérieuse baguette. L'autre nuit, au conseil municipal de la ville, la tribune du public était occupée par des contestataires du quartier des Grottes qui vociféraient en suivant les délibérations du pouvoir législatif urbain.

Quand la motion communiste fut repoussée et quand une autre des socialistes le fut également (mais par une seule voix d'écart) les injures les plus inattendues fusèrent de la galerie contre le maire libéral, de Genève, M^r Raisin. De plus le représentant du parti du travail du conseil administratif, au moment de ces débats, avait abandonné ses collègues bourgeois et socialiste, alors que ce conseil avait voté à l'unanimité, donc avec lui, les mesures à prendre dans cette occupation illégale de bâtiments en ruines.

Le lendemain, la FTMH ordonnait et obtenait de ses adhérents un arrêt du travail dans les entreprises métallurgiques. Certes il n'y a aucun rapport entre ces deux événements. C'est précisément ce qui est grave, car l'agitation, l'opposition systématique, quelle que soit l'activité, le milieu, le prétexte, éclatent maintenant presque chaque jour, entretenant et intensifiant le malaise dont la population, en grande majorité silencieuse, subit les conséquences. Voilà où nous en sommes. Et ce n'est pas fini!

« Ah!
la belle Escalade!... »

Et dire qu'en fin de semaine cette majorité silencieuse, en famille, avec tous les patriotes des deux sexes, célébrera le 376^e anniversaire de l'Escalade. C'est la pre-

mière de nos grandes manifestations historiques; le 31 décembre étant la seconde. Pour l'heure, c'est des Savoyards que nous avons pu nous débarrasser. La « Compagnie 1602 », qui n'est, bien malheureusement, plus présidée par notre historien Eugène-Louis Dumont, s'est chargée de l'organisation des festivités. Les enfants, qu'ils soient déguisés ou non, comme le veut une ancienne tradition, y auront une place importante. Les nombreuses échoppes dans la vieille et la basse ville rappelleront le passé. La cathédrale, le temple de Saint-Gervais, la légendaire maison Tavel, leurs chapelles, les fouilles, les cryptes, les mystérieux et si étroits passages de l'époque épiscopale seront ouverts au public. On s'efforcera de restituer à tous ces lieux, l'atmosphère du XVII^e siècle.

Mais une fois de plus ce sera le fameux cortège qui sera le clou de cette commémoration. Tous ses éléments seront en costume de l'époque, mère Royaume en tête. Cette évocation d'une glorieuse victoire, dont dépendit notre indépendance, comprendra plus de 560 personnes, dont 50 cavaliers en armes et quatre attelés. Le héraut d'armes lira l'authentique proclamation sur toutes les places du parcours où retentira le chant du « Cé qué lain ». Enfin comme la véritable date de l'Escalade est, après cette terrible nuit, le 12 décembre, le culte commémoratif auquel assistent toutes les vieilles familles

genevoises sera célébré le matin et mettra un terme aux festivités.

Avis aux athlètes!

Une innovation mérite d'être signalée. Le « Stade Genève » a eu l'excellente idée d'associer les sportifs à ces cérémonies. C'est la mode actuelle de songer à toutes les distractions. Cette société va mettre sur pied - c'est le cas de dire! - la première course pédestre de l'Escalade. Sur un circuit de 2 km, uniquement en vieille ville, vont s'élanter tous nos athlètes, jeunes et plus âgés, répartis en moult catégories, tant masculines que féminines. Des écoliers de 10 ans aux vétérans de 50 ans, en passant par les robustes actifs, on va assister à une joute d'autant plus amusante qu'en ces lieux sans circulation motorisée, le public sera extrêmement nombreux!

On ne saurait mettre un point final à ce paragraphe de souvenirs, sans mentionner la sortie de la « Revue du vieux Genève » qui paraît toujours en décembre et dans laquelle abondent les récits inédits. Cette publication avait été fondée par Willy Aeschlimann sous le nom d'« Almanach », il y a plus d'un demi-siècle. A son décès, Loosli et Dumont avaient repris le flambeau et perpétué une patriotique tradition. La « Revue » doit trouver sa place dans toutes les bibliothèques de ceux qui aiment Genève.

Un gouvernement qui « bouge »!

Notre gouvernement est décidément en voyage! Il s'est rendu à

Vienne pour sceller avec celui d'Autriche la réconciliation des deux « cités des nations ». On sait que le secrétaire général des Nations unies est Autrichien et qu'en marge de ses occupations internationales, ayant besoin d'un second centre européen, il a pensé à sa capitale. En Suisse, on a craint que l'on dégarisse Genève au bénéfice de la ville du Danube et que notre cité perde de son importance et surtout de ses hôtes. Comme les institutions de caractère mondial ne cessent d'augmenter et d'enfler, cette menace s'est effacée. Genève ne perdra pas de fonctionnaires onusiens et Vienne en recevra d'autres venant de Manhattan. Dès lors une spectaculaire poignée de mains devait démontrer au monde que la paix était rétablie.

Notre gouvernement, sur cette lancée amicale, a fait mieux encore. Il a pris rendez-vous avec celui de Vaud. Derrière de perpétuels sourires, il y a eu plusieurs fois des désaccords et des tensions entre les deux hôtels de ville. Il est beaucoup de problèmes pour la solution desquels une meilleure compréhension mutuelle serait désirable. De plus, face à la toute puissante Allemagne, un front unique lémanique est actuellement souhaitable. Coordonner et surtout harmoniser notre politique ne peut que renforcer notre influence à Berne et ailleurs. Ce premier contact a été fructueux. On s'est promis d'en avoir d'autres.

En revanche les associations patronales ne sont pas enchantées des récentes décisions du Grand Conseil qui, en une période aussi fluide, alourdissent les charges des entreprises, surtout dans le do-

maine salarial. Leur Union insiste pour que les efforts soient poursuivis entre les autorités et les partenaires sociaux, afin de sauvegarder la sécurité des places de travail et préserver l'acquis social, surtout dans l'industrie. Elle a enregistré avec la grande satisfaction que, malgré la crise, plus de 2000 postes d'apprentissage aient pu être offerts à ces jeunes, ce qui a permis de placer tous les candidats. C'est en effet un tour de force...

Un centenaire artistique

La prochaine saison de notre scène lyrique sera celle du centenaire du Grand-Théâtre. Elle sera aussi la dernière de son éminent directeur actuel, M. J.-Cl. Riber. Nos autorités, la fondation, les mélomanes, le grand public entendent que l'événement soit fêté par un programme de très grande valeur. En plus de l'ordinaire subvention qui sera de 675000 francs, un crédit spécial de 500000 francs est prévu.

La saison débutera comme il se doit par « Guillaume Tell » de Rossini, comme ce fut le cas, le 1^{er} octobre 1879, et comme ce fut le cas aussi, mais en plein air, au jardin des Bastions, durant l'inter-règne qui suivit l'incendie du bâtiment. Suivront des ouvrages célèbres de Wagner, Verdi, Gounod, Mozart, Richard Strauss, Ponchielli et Janacek, ainsi que deux spectacles du nouveau corps de ballet. On ne peut mieux chiffrer l'engouement du public envers l'art lyrique, qu'en révélant que le taux moyen de fréquentation, la saison dernière, fut, pour chaque specta-

cle, de 95,65%, et que, malgré cela, elle laisse un bénéfice de 246000 francs. Réussite sensationnelle pour le directeur Riber, que l'on regrettera longtemps!

« Collegium Academicum »

Dans le domaine musical on fête, ces jours, le vingtième anniversaire d'un orchestre que vous connaissez bien, car il s'est souvent déplacé en Valais, le « Collegium Academicum ». Il est issu des Jeunesses musicales, qui existent maintenant dans le monde entier. Il a eu le bonheur de trouver en Robert Dunand un directeur, un chef d'orchestre, absolument remarquable et passionné d'un art qu'il sert avec une ferveur qui assure le succès de l'entreprise. « Collegium Academicum » est le troisième ensemble de Suisse romande. Notre ORS et l'Orchestre de chambre de Lausanne sont plus anciens que lui.

Le bilan de ces vingt années est éloquent. Il a donné 500 concerts avec des programmes du XVII^e au XX^e siècle, dans toute l'Europe, l'Afrique, l'Amérique, dont il rentre précisément après une tournée triomphale, où il a donné sept concerts. Avec le ballet du Grand-Théâtre de Genève, il a participé à cent spectacles, interprétant 55 œuvres. Sa collaboration avec tous les chœurs de Romandie est intense et fidèle. Il a sa propre section lyrique, à laquelle, en quinze ans, on doit dix-sept ouvrages. Autorités cantonales et municipales se sont associées à cet anniversaire qui a attiré tout le monde musical romand. Nous y reviendrons.

Afin de ne pas craindre l'hiver le TCS communique quelques conseils

Les voitures modernes viennent beaucoup plus facilement à bout de la perfidie des nuits froides, de la glace et de la neige que leurs aïeules il y a seulement une dizaine d'années. Cependant, une série d'éléments ont une tâche plus difficile à accomplir durant les mois d'hiver qu'en été. Le Touring-Club suisse a donc réuni quelques conseils qui doivent aider à passer l'hiver sans crainte et surtout sans ennui, sans panne et sans accident.

Pneumatiques - chaînes à neige

Le moment de monter des pneus à neige ayant un profil d'au moins 4 à 5 mm est venu. Celui qui ne circule qu'en plaine (exception: Suisse orientale) peut éventuellement se contenter de pneus d'été capables d'affronter l'hiver (voir test TCS sur les pneumatiques dans le *Touring* du 11.11.1976); il est cependant doublement indiqué, dans ces cas-là, d'emporter avec soi des chaînes à neige. Il faudrait avant la première neige, s'exercer, au sec, à les monter. Attention: les pneus à neige ont le plus souvent besoin d'une pression supérieure de 0,2 atm environ à celle des pneus d'été.

Batterie

La puissance de la batterie pouvant, lors de grands froids, diminuer jusqu'à 30% et, simultanément, la puissance nécessaire pour démarrer augmentant fortement à cause de l'huile épaisse, l'entretien de la batterie revêt une importance particulière: il faut contrôler le niveau de l'acide et la charge et les faire corriger, si nécessaire.

Installation d'allumage

Par temps froid et humide, il arrive qu'à la suite de courants vagabonds dus aux nombreuses saletés qui se sont accumulées sur le moteur, l'étincelle soit trop faible pour allumer le mélange dans le cylin-

dre. Il est donc indiqué de laver soigneusement le moteur. De nouvelles bougies et de nouvelles vis platinees ainsi que le remplacement de câbles d'allumage « pourris » (repérables dans l'obscurité absolue, grâce aux étincelles qu'ils produisent) provoquent souvent des miracles.

Eclairage

Un contrôle de tous les dispositifs d'éclairage doit établir: a) que les ampoules ne sont ni poussiéreuses, ni noires et que les douilles sont exemptes de corrosion et b) que les réflecteurs des phares ne présentent aucun point mat ou rouillé. De la neige fondue sur les verres des phares peut réduire la puissance lumineuse jusqu'à 100%.

Essuie-glace

Si les balais d'essuie-glace n'ont pas été changés en automne déjà et qu'ils laissent des traces d'eau, le moment est maintenant venu de les remplacer. Attention: le pire traitement que l'on puisse faire subir à la fine arête des balais est de l'arracher du pare-brise gelé.

Antigel

Pratiquement toutes les voitures sont aujourd'hui dotées d'un circuit fermé de refroidissement avec antigel permanent. Il est toutefois indiqué de contrôler la protection contre le froid. Celle-ci devrait s'étendre jusqu'à -20° sur le Plateau et jusqu'à -25° en montagne. Il faut également, durant l'hiver, mettre une solution antigel dans le réservoir de l'essuie-glace.

Protection du véhicule contre la corrosion

La protection du bas de caisse devrait, si nécessaire, être améliorée ou renouvelée. Les procédés « do-it-yourself » faisant usage de sprays ne sont recommandables que sous certaines réserves. Du reste, la meilleure façon de protéger la carrosserie est de la cirer. En hiver, la voiture devrait aussi être lavée régulièrement avec beaucoup d'eau pour empêcher que les restes de sel ne poursuivent leur action destructrice pendant des jours.

Soins du moteur

La plupart des voitures peuvent, pour l'hiver, être réglées (en règle

générale, réglage du filtre à air) de manière à recevoir de l'air préchauffé. Le mélange essence-air est ainsi mieux préparé et la phase de démarrage en est facilitée. Si le moteur ne contient pas d'huile multigrade, il est temps d'utiliser une huile d'hiver (par ex. SAE 20/20W). Cela est tout particulièrement important pour la conduite sur de courts tronçons où la voiture n'a jamais le temps de vraiment chauffer.

ASIE OUBLIÉE (7)

Le commissaire...

En août 1975, le FLN n'avait déjà plus rien à dire au sujet de l'organisation du Vietnam « libéré ». Les quelques militants, mis provisoirement en place dans les différentes structures secondaires de la nouvelle administration, durent bien vite se rendre compte que leur idéal de patrie socialiste pluraliste n'était qu'une vague fumée vite dissipée par l'extincteur venu du Nord.

Au cours de ce mois d'août, mon collègue Attilio et moi-même nous avons eu des discussions assez intéressantes avec le camarade (« anh ») Thuc, nouvellement promu commissaire de la ville. Thuc croyait encore - ou faisait semblant de croire - que son pays allait désormais s'ouvrir à toutes les nations du monde. « Vous, partir? Quelle idée! »

A la fin du mois, nous étions tous convoqués au bureau du camarade Thuc. De Hanoi, via Saigon, un ordre très clair lui était parvenu: « Organisez le départ des étrangers dans les 48 heures. » Il nous a communiqué cet ordre.

Le camarade Thuc, le soir même, est venu nous voir en privé. Et il a pleuré, lui, le commissaire. Nous partis, on l'a fait partir, lui aussi: des études gratuites offertes par la mère patrie. Oui, la pioche, comme tous ceux qui doivent être réformés.

Cha Lac

Sur un ton mineur

Curieuse année que celle qui touche à sa fin, faite d'espoirs fondés et de désillusions subites, d'optimisme suivi de réaction relevant de la panique, d'illusions heureuses par moment, déprimantes à d'autres.

De toutes celles qui se sont déroulées depuis l'apparition de la récession, c'est certainement la plus incohérente sur le plan économique. Celle aussi qui a le plus mis en évidence nos forces et nos faiblesses.

Une année d'épreuve en somme, dont il faut tirer enseignement, dont le premier réside dans la constatation que la grande prospérité, que nous avons connue dans nos régions au début de cette décennie, ne resurgira pas de sitôt.

Il est certes vain de vouloir chercher le bonheur dans le bien-être matériel. Certains l'ignorent et sont heureux. L'argent vient loin derrière la spiritualité et la santé dans les sources de l'éclat de l'individu et de sa satisfaction. Mais il faut bien admettre que le progrès matériel, même s'il n'a pas toujours été utilisé à bon escient, a élargi les horizons des hommes, leur donnant ainsi l'occasion d'explorer des voies qui leur étaient jusque-là interdites.

Le malheur vient que l'être humain soit insatiable et qu'il considère comme définitivement acquis les avantages qu'on lui octroie. Il souhaite ainsi toujours plus et se montre insatisfait.

Que retire-t-il par exemple de ses voyages? L'envie s'il s'est rendu à un endroit où la vie lui paraît plus agréable ou moins astreignante. La satisfaction de rentrer chez lui s'il a côtoyé la misère. Mais lorsqu'il a repris sa vie de tous les jours, son comportement n'aura changé en rien.

Se pose-t-il parfois la question de savoir ce qu'il adviendrait si la société dans laquelle il vit et la civilisation dont il recueille les bienfaits venaient à disparaître. Probablement pas ou alors très rarement.

Ce qu'il recherche et malheureusement le plus souvent, c'est la satisfaction de ses appétits, que la société lui inculque d'ailleurs et cultive, ce pourquoi il en devient victime.

Car l'esprit de possession n'a pas de limite, pas plus que l'envie.

Certes, des êtres peuvent légitimement être insatisfaits de leur sort. Encore faudrait-il voir ce qu'ils font pour en sortir, surtout lorsqu'ils sont dans la force de l'âge et qu'ils n'ont pas, comme les vieillards, l'avenir derrière eux.

« Aide-toi, le ciel t'aidera » disait-on jadis, parce qu'on avait la foi et qu'on croyait à un Dieu tout puissant et juste. De nos jours, c'est l'Etat, ni omnipotent, ni toujours équitable, qui devrait pourvoir à l'entretien de chacun et non seulement de ceux qui en ont réellement besoin.

Il est des tribuns qui sont passés maîtres dans l'usage des grands mots. Ils parlent d'équité, de justice sociale, de qualité de la vie en se gardant bien de les définir, se créant ainsi des auréoles de pacotille.

Ceux qui par contre en appellent à la solidarité, à la compréhension et à l'amour du prochain prêchent le plus souvent dans le désert.

On en est là, qu'on le veuille ou non, dans un siècle qui pour certains est le plus opulent de l'histoire humaine et qui pour d'autres ne se situe que dans le prolongement de la misère de toujours, voire même dans l'effondrement de ce qu'on croyait acquis.

Que la famine et la terreur survivent encore de nos jours dans certaines régions du monde est une chose qui nous concerne tous. Il faudra bien un jour qu'on en prenne conscience et qu'on réagisse.

Le plus tôt sera le mieux.

F.C.

● PRETORIA (ATS/AFP). - Le scandale des fonds secrets du Ministère sud-africain de l'information vient de rebondir de façon spectaculaire avec la décision du gouvernement de retirer son passeport au D^r Eschel Rhoadie, ancien secrétaire de l'information et personnage central de ce que l'on appelle depuis un mois le « Watergate sud-africain ».



Terrains de Martigny: voici le rapport que l'on nous accusait de vouloir taire!

Notre chroniqueur parlementaire a exposé hier pourquoi nous n'avons jamais eu, à notre rédaction, ce fameux deuxième rapport de la commission Blatter concernant les terrains de Martigny. Celui-ci nous étant enfin parvenu (par la voie officielle) nous le publions in extenso, comme nous l'aurions fait dès le 18 novembre si nous en avions disposé alors.

Voici pour ceux qui se sont empressés de clamer que nous voulions «taire» ce rapport!

Il faut aussi que nous fassions un sort à ces mêmes journalistes qui ont écrit, en désignant du doigt le NF: «Rien sur les terrains de Martigny!» M. Rudaz, en présentant la session d'automne du Grand Conseil, a consacré un long texte aux travaux de la commission Peter Pfammatter qui, bien que s'occupant plus précisément de la levée de l'immunité pénale couvrant M. Steiner, a dû s'occuper du fond du problème. M. Rudaz a exposé que cette commission, qui s'était exprimée en session prorogée de juin déjà, désirait obtenir

divers documents, dont le rapport Arlettaz - Seewer - Allet, ainsi que toutes les pièces ayant trait à la transaction. A la dernière session de novembre, notre chroniqueur a fait l'exposé complet des conclusions de cette commission Pfammatter. Cette dernière relevait quatre points principaux et ne s'est attachée finalement qu'au quatrième, concernant L'ASPECT FISCAL DU CAS.

Pour un journal qui veut «cacher» l'affaire, ce n'est déjà pas si mal, convenez-en! En plus, le NF a publié in extenso le rapport de la commission Blatter qui parlait aussi des terrains de Martigny. S'il avait voulu «taire» quoi que ce soit, il aurait pu biffer ces passages, non?

A chacun de tirer les conclusions qui s'imposent de ces accusations aussi méchantes qu'infondées, que nous renvoyons d'où elles viennent en reproduisant, aujourd'hui et demain, dans sa totalité, ce fameux rapport que nous commenterons dès la fin de sa publication.

NF

Rapport provisoire de la commission extraordinaire du Grand Conseil sur l'affaire des terrains de Martigny

Le présent rapport est un rapport provisoire, en ce sens qu'il contient certes des conclusions définitives, mais qui ne sont motivées que succinctement, pour les raisons indiquées ci-après.

I. Remarques préliminaires

Depuis le 3 avril 1978, notre commission se penche sur la procédure suivie en matière d'acquisition d'immeubles par l'Etat du Valais et cela à partir de diverses transactions ayant donné lieu à controverses dans l'opinion publique.

En raison d'une demande formulée le 20 juin 1978 par la Commission parlementaire chargée d'examiner la levée de l'immunité du chef du Département des travaux publics, dans l'affaire des terrains de Martigny, la commission a accéléré l'examen de ce cas, en le dissociant provisoirement des autres affaires immobilières.

Elle a tenu sa dernière séance plénière ce 10 novembre 1978 et a approuvé son volumineux rapport sur cette affaire par 12 voix contre 2 et 1 abstention.

Une commission de rédaction, à laquelle appartient l'expert de la commission, est chargée de mettre la dernière main au texte et d'en assurer la traduction conforme, ce qui prendra encore plusieurs semaines.

Aussi la commission se limite-t-elle aujourd'hui à transmettre à la commission parlementaire précitée, ainsi qu'au Grand Conseil, les présentes «conclusions motivées».

Elle tient cependant à souligner que ce rapport reflète la situation à ce jour. Toutefois, les conclusions arrêtées sont définitives, quelle que soit l'issue de cette affaire.

Ce dossier n'étant pas définitivement classé par le Conseil d'Etat la commission se réserve simplement de le compléter.

II. Objet de l'enquête

A l'origine de l'affaire des terrains de Martigny, il y a un avant-projet du Département des travaux publics de mai 1976, relatif à la déviation par l'est de la ville de Martigny.

① Déjà le 8 juin 1976, la venderesse, par l'intermédiaire d'un agent immobilier, fit une offre verbale au Service des routes nationales. Cette offre, confirmée par écrit le 18 juin 1976, concernait la «vente de gré à gré» de trente parcelles d'une surface totale de 69168 m² au prix de 58 fr./m².

Le 9 septembre 1976, un représentant du Service fédéral des routes et des digues, appelé sur les lieux, a refusé d'entrer en matière sur cette offre, en raison de l'absence d'un projet de route homologué (ce qui est encore le cas aujourd'hui).

Le 10 novembre 1976, l'agent immobilier de la venderesse fit la même offre verbale au Service des ponts et chaussées, offre confirmée par écrit le 15 novembre 1976, sur quoi ce service transmit le 16 novembre 1976 son avant-projet à la Confédération.

A la suite des pourparlers avec l'agent immobilier de la venderesse, le chef du Service des ponts et chaussées, avec ou sans l'accord du chef du Département des travaux publics, rédigea finalement une convention qui fut signée le 14 décembre 1976 par le chef du Département des travaux publics, et dont voici la teneur:

«1. L'Etat du Valais par son Département des travaux publics acquiert, dans le cadre de la construction de la route du Grand-Saint-Bernard, déviation de Martigny, variante est, les parcelles inscrites au R.F. de Martigny et ci-après décrites...
2. Le prix du mètre carré pour toute la surface achetée de 69168 m² est fixé à 50 francs le mètre carré, toutes indemnités comprises.

3. Le paiement interviendra sans intérêts une fois le tracé de la nouvelle route accepté par la Confédération et homologué par le Conseil d'Etat.

4. Pour le cas où le tracé prévu était modifié de telle sorte que l'emprise sur les parcelles décrites ci-dessus était de faible importance, le vendeur s'engage à reprendre ces parcelles au même prix que fixé, ainsi que tous les frais d'actes, d'achat et de vente, de mutations, etc.
5. Le propriétaire garde la jouissance de ces terrains dans leur forme actuelle jusqu'à la prise de possession pour la construction de la nouvelle route, ou jusqu'à la date du paiement de l'indemnité.

6. La mutation au nom de l'Etat interviendra avant le 31 décembre 1976.»
Dès la signature de cette convention, le chef du Service des ponts et chaussées établit et signa un tableau d'expropriation contenant les mêmes indications concernant les surfaces et le prix, tableau qu'il soumit au Service de la comptabilité générale simplement pour un contrôle arithmétique.

Le lendemain, soit le 15 décembre 1976, le chef du Service des ponts et chaussées, après avoir obtenu le visa de la comptabilité générale, présenta une réquisition, signée par lui, au Bureau du registre foncier de Martigny, tendant à l'inscription de ces parcelles au nom de l'Etat du Valais.

Cette inscription fut opérée le 16 décembre 1976, par le substitut du conservateur du registre foncier de Martigny.
② Alerté par l'opinion publique, en raison du caractère insolite de cette transaction, par laquelle l'Etat du Valais venait d'acquiescer au prix de 50 fr./m² des parcelles qui avaient été achetées entre 1960 et 1974 au prix moyen de 5 fr./m², le Conseil d'Etat réagit.

Dans sa séance du 19 janvier 1977, après avoir entendu un rapport du chef du Département des travaux publics, il décida de constituer une commission de trois membres «aux fins d'examiner les problèmes soulevés en leur tour, élucider les points de cette question et lui faire rapport dans les plus brefs délais.»

Le 2 février 1977 déjà, cette commission d'enquête ad hoc, composée de MM. André Arlettaz, Antoine Allet et Karl Sewer, déposa un rapport circonstancié sur l'ensemble de cette affaire.

A. — PREMIÈRE PHASE

La première phase se situe entre le 8 juin 1976, date de la première offre verbale de la venderesse, et le 16 décembre 1976, date de l'inscription de la transaction au registre foncier.

1. OPPORTUNITÉ DE L'ACHAT DES TERRAINS

L'offre de la venderesse portait sur 69168 m² de terrains, dont environ 13000 m² seulement étaient absolument nécessaires à la réalisation de la route projetée.

De plus, au moment de l'acquisition de ces terrains, il n'existait qu'un simple avant-projet de route de mai 1976, transmis à la Confédération le 16 novembre 1976 (projet qui n'est d'ailleurs toujours pas homologué). Le solde d'environ 56000 m² constitue donc une réserve de terrains, en vue d'un éventuel remaniement parcellaire. Or, à cette date, rien n'avait encore été décidé à ce sujet (d'ailleurs, ce remaniement semble être fortement compromis par l'opposition massive manifestée entre-temps par les propriétaires concernés).

De toute manière, qu'il s'agisse des terrains nécessaires à la réalisation du projet

A la suite d'une prise de position du Département des travaux publics, datée du 14 avril 1977, mais non signée, le Conseil d'Etat décida le 18 mai 1977 de la soumettre à la commission ad hoc, qui la reçut le 27 mai 1977 et déposa le 28 juin 1977, en guise de réplique, un second rapport.

③ Conformément à la mission qui lui a été assignée le 10 octobre 1977 notre commission, après avoir reçu enfin, à la suite de son rapport intermédiaire des 10 et 12 mai 1978, les trois documents précités, s'efforça de vérifier de façon approfondie les résultats de cette enquête administrative.

Après un travail ardu de plusieurs mois, elle s'est convaincue du bien-fondé des deux rapports de la commission ad hoc. Pour l'essentiel, elle se rallie donc aux conclusions de cette commission, qui sont malheureusement accablantes pour les organes de l'Etat impliqués dans cette affaire.

III. Détermination des responsabilités

L'affaire des terrains de Martigny est effectivement un cas flagrant de mauvais gestion de la part de l'Etat, et spécialement du Département des travaux publics.

Notre commission s'est donc attachée à déterminer les responsabilités encourues.

Mais elle insiste sur le fait qu'elle a limité son examen à l'aspect objectif de ces responsabilités (toutes appréciations de fautes mises à part), l'examen de l'aspect subjectif lui échappant.

Elle ne disposait d'ailleurs pas des moyens d'investigations nécessaires pour éclaircir notamment certaines explications évasives, confuses ou contradictoires. De plus, le chef du Département des travaux publics, sollicité à plusieurs reprises de se présenter devant la commission, n'a jugé ni nécessaire ni opportun d'y donner suite.

Dès lors, il appartiendra aux autorités compétentes de déterminer, dans chaque cas, s'il y a eu ou non intention, négligence, circonstances exculpatoires ou, parfois, tout simplement incompétence.

Ces responsabilités sont établies ci-après, en suivant l'ordre chronologique des événements, qui se sont déroulés en trois phases.

tration communale de Martigny;

2. examen approfondi de divers critères d'appréciation:

a) nouvelles taxes cadastrales (de 1975-1976);

b) prix des terrains achetés de gré à gré ou expropriés dans le secteur concerné;

c) équipement des terrains (infrastructure) actuel et futur (avant et après la construction de la route projetée);

d) frais «induits» possibles;

3. rapport d'estimation circonstancié par des experts indépendants et neutres.

Or, les démarches 1 et 3 ont été totalement omises, tandis que la démarche 2 n'a pas été effectuée que très partiellement et fort superficiellement.

En effet, le chef du Service des ponts et chaussées affirme avoir eu connaissance des nouvelles taxes cadastrales. Quant aux prix comparatifs, le chef du Département des travaux publics a déclaré le 15 mai 1977 au Grand Conseil: «J'ai dit à mon chef de service qui a traité la chose d'examiner les prix qui ont été payés dans la région. Il m'a donné une liste le 3 février.»

Dans l'appréciation du prix des terrains, l'acheteur aurait dû se préoccuper tout particulièrement de l'usage qu'il pourrait encore faire des parcelles restantes (environ 56000 m²) après la construction de la route projetée. En effet, cette route devrait être construite sur une digue haute d'environ 5 m, coupant en deux la zone industrielle; les terrains sis au sud-est seraient donc sensiblement dépréciés.

Compte tenu de ces éléments, ainsi que du contexte économique et de l'époque où le marché a été conclu, le prix fort élevé, accepté en toute hâte par le Département des travaux publics, ne saurait dès lors être justifié par l'intérêt de l'Etat du Valais.

3. COMPÉTENCE POUR L'ACHAT DES TERRAINS

Aux termes de la convention du 14 décembre 1976, le chef du Département des travaux publics a acheté une surface de 69168 m² de terrains.

Mais il n'existait alors, pas plus qu'aujourd'hui, aucune base légale l'autorisant à acheter une telle surface.

Selon ses dires, le Département des travaux publics aurait des compétences illimitées pour l'acquisition de terrains concernant la route cantonale et les routes intercantionales et internationales, et cela sur la base des décrets successifs des 18 novembre 1968, 14 novembre 1969, 15 novembre 1974 et 10 novembre 1976. Mais de l'avis des juristes consultés, cette opinion est insoutenable.

Le Département des travaux publics aurait pu, à la rigueur (et s'il y avait eu un projet de route approuvé par le Conseil d'Etat), exproprier la surface nécessaire à la réalisation de la route projetée, mais en aucun cas il ne pouvait acquiescer des terrains de réserve d'environ 56000 m², ni par achat de gré à gré, ni même par voie d'expropriation, car la loi sur les routes dit clairement, à son article 52, que «l'approbation d'un plan de route emporte le droit d'exproprier tous les immeubles nécessaires à l'exécution du projet», ainsi que «les excédents et parcelles attenants reconnus impropres à une utilisation rationnelle», ce qui n'est manifestement pas le cas en l'espèce (56000 m²).

D'autre part, cette même loi dit, à son article 246, que c'est le Conseil d'Etat qui est chargé de son exécution. Sauf dérogation expresse en faveur d'une autre autorité, c'est donc lui qui est compétent dans ce domaine.

En signant la convention du 14 décembre 1976, le chef du Département des travaux publics s'est donc arrogé une compétence qui revenait au Conseil d'Etat, sous réserve de l'approbation du Grand Conseil, selon l'article 44, chiffre 13, de la Constitution cantonale.

En décidant de faire procéder à l'instrumentation de l'acte authentique du 26 avril 1978, le Conseil d'Etat a d'ailleurs corrigé cette erreur.

4. VALIDITÉ DE LA CONVENTION

La convention du 14 décembre 1976 a été passée à la suite d'une offre de «vente de gré à gré». Aussi présente-t-elle les caractéristiques d'un contrat de vente.

Or, l'article 657, alinéa 1^{er}, du Code civil suisse contient le principe général selon lequel les contrats ayant pour objet le transfert de la propriété immobilière ne sont valables que s'ils sont reçus en la forme authentique.

En tant que contrat de vente, la convention est donc manifestement nulle pour vice de forme.

C'est pourquoi le Département des travaux publics a fait valoir, par la suite, qu'il ne s'agissait pas d'un contrat de vente, mais d'un «contrat d'expropriation».

En effet, la règle énoncée ci-devant comporte des exceptions. Ainsi, en cas d'expropriation, l'observation de la procédure prévue par la législation applicable, fédérale ou cantonale, dispense de l'exigence de la forme authentique.

S'agissant de la construction d'une route cantonale, le droit d'exproprier naît, selon l'article 52 de la loi sur les routes, au moment de l'approbation du plan de route. Selon les juristes consultés, c'est donc à ce

moment que s'ouvre la procédure d'expropriation.

Or, il n'y avait aucun plan de route approuvé, au moment de la signature de la convention; cela figure d'ailleurs au chiffre 3 de celle-ci.

Dans ce cas s'applique ce que le Tribunal fédéral a encore rappelé le 22 décembre 1976:

«Le contrat d'expropriation, relevant du droit public, soumis à la simple forme écrite, n'est valable qu'après l'ouverture de la procédure d'expropriation. Les contrats tendant au transfert d'un bien immobilier, conclus avant l'ouverture de la procédure, sont régis par le droit privé et sont soumis à la forme authentique.» Même en tant que «contrat d'expropriation», la convention est donc nulle pour vice de forme.

Le Conseil d'Etat s'est d'ailleurs rallié à cette manière de voir, dans sa séance du 31 janvier 1978.

5. LÉGALITÉ DE L'EXPROPRIATION

Etant donné que la convention sous seing privé du 14 décembre 1976 ne pouvait être inscrite au registre foncier, le chef du Service des ponts et chaussées, avec ou sans l'accord du chef du Département des travaux publics, l'a transformée en expropriation.

Pour qu'il y ait expropriation, il faut cependant, en droit suisse et valaisan, que les trois conditions suivantes soient réalisées:

1. déclaration d'utilité publique;
2. décision de l'autorité compétente (Conseil d'Etat) concernant l'adoption du plan de route;
3. paiement intégral de l'indemnité d'expropriation.

Or, seule la première condition était peut-être réalisée, au moins partiellement. En effet, le décret du 10 novembre 1976, rectifiant le décret du 15 novembre 1974, en vigueur du 22 décembre 1974 au 22 décembre 1977, invoqué par le Département des travaux publics, dans sa prise de position du 14 avril 1977, concerne la «correction» des routes en question, tandis que l'achat des terrains était fait en vue de la «construction» d'une route nouvelle, destinée à raccorder des routes existantes, et dont le coût était devisé à plusieurs dizaines de millions de francs. On peut donc se demander si la déclaration d'utilité publique était justement donnée. Quoi qu'il en soit, il est en tout cas hors de doute que seule une surface d'environ 13000 m² et d'éventuels excédents insignifiants pouvaient tomber sous le coup du décret.

Quant aux deux autres conditions, elles n'étaient de toute évidence pas réalisées.

Malgré cela, le chef du Service des ponts et chaussées a établi et signé, dès la signature de la convention du 14 décembre 1976, un tableau d'expropriation comme si une expropriation avait été opérée.

6. RÉQUISITION

AU REGISTRE FONCIER

Le 15 décembre 1976 déjà, le chef du Service des ponts et chaussées, avec ou sans l'accord du chef du Département des travaux publics, présenta une réquisition signée par lui au bureau du registre foncier, en vue de l'inscription des terrains au nom de l'Etat du Valais.

Il se référa aux annexes suivantes: «tableau d'expropriations, convention du 14 décembre 1976, extraits de cadastre».

Aucun plan de situation n'était joint à cette réquisition. Quant aux extraits de cadastre, il s'agissait en fait d'un extrait du registre foncier de 1974, sur lequel les charges hypothécaires constituées entre-temps n'étaient pas encore mentionnées.

En revanche, furent produits, en même temps, une procuration de la venderesse du 15 décembre 1976, ainsi que deux actes de radiation concernant les hypothèques précitées.

Cette réquisition était donc fondée sur des pièces incomplètes et contradictoires.

7. INSCRIPTION

AU REGISTRE FONCIER

En l'absence du conservateur du registre foncier de Martigny, son substitut procéda le 16 décembre 1976 à l'inscription de la transaction, qui était manifestement irrégulière.

En effet, cette «convention-expropriation» avait un caractère insolite; les pièces annexées étaient incomplètes et contradictoires; en particulier, il n'y avait aucune preuve du paiement de l'indemnité (qui était d'ailleurs exclue, parce que différé, aux termes de la convention).

Aux dires du substitut, le fait que la réquisition d'inscription émanait d'un service de l'Etat, visiblement pressé d'aboutir, a eu une influence sur la façon d'examiner le dossier.

Mais, malgré la qualité de l'acquéreur, le bureau du registre foncier de Martigny aurait dû écarter cette réquisition, d'autant plus qu'il s'agissait d'une affaire peu ordinaire.

Entre-temps, le chef du Service juridique du registre foncier a d'ailleurs donné des instructions claires et précises aux bureaux de registre foncier, afin que de telles erreurs ne se reproduisent pas.

Suite page 7

Sierre

Pharmacie de service. - Pharmacie Allet, téléphone 55 14 04.
Hôpital d'arrondissement. - Heures des visites: semaine et dimanche de 13 h. 30 à 15 h. 30 et de 18 heures à 19 h. 30. En privé de 13 h. 30 à 20 h. 30. Prière d'observer strictement ces heures.

Clinique Sainte-Claire. - Heures des visites: en privé: de 10 à 20 heures; en commune: de 13 à 16 heures et de 19 à 20 heures; en pédiatrie: de 15 à 17 heures; en maternité: de 12 à 14 heures; de 15 à 16 heures et de 19 à 20 heures.

Centre médico-social régional, hôtel de ville, aile ouest, tél. 555151.
Soins: à domicile, soins au centre, du lundi au vendredi, de 13 h. 30 à 14 h. 30.
Consultations pour nourrissons: sur rendez-vous, de 13 h. 30 à 16 h. 30, le mardi et le jeudi.

Cours: «Soins à la mère et à l'enfant».
Service d'aides familiales: responsable Michelle Fasnacht.
Assistants sociaux: service de la jeunesse, de la famille, du 3e âge, centre social.

Services spécialisés: (peuvent être atteints au même numéro).
- Service social pour handicapés (AVHPM)
- Service psycho-social

Samaritains. - Dépôt d'objets sanitaires, téléphone 552072 et 556042.
Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Ambulance. - SAT, tél. 556363.
Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. - 24 heures sur 24. Garages sierrois, téléphone jour et nuit: 555550.

Auto-secours sierrois. - 24 heures sur 24. Téléphone 552424. SOS - Pannes - Accidents.

Grône Samaritains. - Objets sanitaires et matériels de secours, tél. 581444.
Pompes funèbres. - Jean Amos, téléphone 551016. Eggs et Fils, tél. 551973.

Groupe AA. - Chippis, tél. 557681.
A l'écoute (La main tendue). - Difficultés, problèmes, angoisse, solitude, etc., téléphone 24 heures sur 24, tél. 143.

Bibliothèque. - Tél. 551964 - Ouverture: lundi, mardi, mercredi, vendredi, de 14 h. 30 à 18 h. 30; jeudi, de 14 h. 30 à 20 h. 30; samedi, de 10 heures à 11 h. 30 et de 14 heures à 16 h. 30.

Centre d'information planning familial. - Mardi et vendredi, de 14 heures à 15 h. 30 sur rendez-vous, tél. 555818. Permanence téléphonique tous les jours entre 8 et 9 heures. Adresse: hôtel de ville, bureau N° 10.

Centre de loisirs et culture Aselec. - Ouvert du mardi au samedi de 9 à 12 heures et de 14 à 17 heures, ainsi que le soir selon programme propre des activités.

Centre d'information permanente socio-culturel. - Le programme des manifestations de la quinzaine, tél. 556551.
Taxi Saint-Léonard. - Service jour et nuit, tél. 027/311269.

Bibliothèque Aselec. - Ouverture: mardi, 17 à 19 heures; mercredi, 15 à 19 heures; jeudi et vendredi, 17 à 19 heures; samedi, 15 à 17 heures.

Dancing La Locanda. - Ouvert tous les soirs de 21 h. 30 à 3 heures et 4 heures suivant la saison, tél. 551826.

Sion

Médecin de garde. - Le N° 111 renseignera.
Pharmacie de service
Mardi 5, Magnin, tél. 22 15 79.
Dimanches et fêtes: 9 à 12 heures, 15 à 21 heures.

Jours ouvrables: 8 heures à 12 h. 15; 13 h. 45 à 21 heures.
En dehors de ces heures: pour ordonnances médicales urgentes seulement: 212191 (poste de police); surtaxe de 5 francs.

Service dentaire d'urgence. - Téléphoner au numéro 111.
Hôpital régional. - Permanence médicale assurée pour tous les services. Heures des visites, tous les jours de 13 à 15 heures et de 19 à 20 heures. Tél. 211171.

Patinoire. - 8 h. - 11 h. 30, 14 h. - 16 h. 30 et 20 h. 30 - 22 h., public.

Samaritains. - Dépôt d'objets sanitaires téléphone 221158, M^{me} G. Fumeaux, avenue Pratifiori 29, ouvert de 11 à 13 heures.

Ambulance. - Police municipale de Sion, téléphone 212191.

Dépannage électricité et carburateur. - 24 heures sur 24, tél. 225716.

Auto-secours sédunois. - 24 heures sur 24, tél. 231919. SOS pannes - accidents.

Auto-secours pour pannes et accidents des garagistes valaisans. - 24 heures sur 24. Garage de l'Ouest, G. Revaz, Sion, jour et nuit tél. 22 81 43.

Service de dépannage du 0,8%. - Téléphone 382363 et 863450.

Pompes funèbres. - Barras S.A., tél. 221217, Max Perruchoud, tél. 221699, 550302, 551848. Voëffray, tél. 222830.

Garderle. - Lundi, mardi, jeudi et vendredi de 14 heures à 16 h. 30 au rez-de-chaussée de l'école protestante.

Service social de la commune de Sion, avenue de la Gare 21, tél. 228688.

Dispensaire médical: ouvert l'après-midi.

Crèche - garderie d'enfants: ouverte de 7 heures à 18 h. 30.

Consultation pour nourrissons, cours de puériculture Croix-Rouge «Soins à la mère et à l'enfant»: tél. 233096. Renseignements et inscriptions, l'après-midi du lundi au vendredi, de 14 à 18 heures.

AA. - Réunion le mardi à 20 h. 30, rue Saint-Guérin N° 3, au-dessus du Parking.

Croix d'Or, centre d'accueil. - Bâtiment service social, chaque vendredi dès 20 heures.

Service d'aides familiales. - M^{me} Oggier-Meytain, rue du Chanoine-Berchold 20, Sion, tél. 228622 le lundi et le vendredi de 8 à 11 heures le matin et de 17 à 19 heures le soir.

Centre de planning familial, Service famille-jeunesse. - Consultation sur rendez-vous, avenue de la Gare 21, salle N° 24, le lundi et le vendredi après-midi et le mardi soir. Téléphone 234648 de 14 h. 30 à 15 h. 30.

Bibliothèque municipale. - Ouverte le mardi, de 9 à 11 heures et de 14 à 19 heures; le jeudi, de 14 à 19 heures.

Baby-sitters. - Tél. 223820 et 229663 durant les heures des repas et 224203 le matin.

Château-Fontaine. - Piscine du Résident-Parc, couverte et chauffée - Bassin de 17 m x 7 m.

Taxis de Sion. - Service permanent et station centrale gare, tél. 223333.

Dancing le Gallon. - Ouverture tous les soirs de 22 à 3 heures et 4 heures suivant la saison. Dimanche fermé.

Dancing La Matze. - Ouvert jusqu'à 3 heures, tél. 224042.

Consommateur-Information. - Rue de la Porte-Neuve 20, le jeudi à 16 heures.

Musée des costumes - Vivarium. - Route de Sierre, Uvrier, ouvert: tous les jours, sauf lundi, de 13 h. 30 à 18 h. 30.

Galerie Grande Fontaine. - Exposition Stehli, peintures et Claire Pierpoint, sculptures, jusqu'au 23 décembre 1978. Ouvert de 14 h. 30 à 18 h. 30. Fermé dimanche et lundi

Pharmacie de service. - Téléphoner au N° 111

Médecin de service. - Appeler le numéro 111.

Hôpital. - Heures des visites, chambres commune tous les jours de 13 h. 30 à 15 heures et de 19 à 20 heures; privées de 13 h. 30 à 20 heures.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Ambulance officielle. - Tél. 22413 et 21552.

Pompes funèbres. - Ed. Bochatay, 22295. Gilbert Paggiotti, 22502. Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, 22413 et 21552.

Centre de planning familial. - Avenue de la Gare 28, tél. 26680.

Dépannage jour et nuit. - ACS Martigny, téléphone 026/23232.

Dépannage et accidents. - Carrosserie Pierre Germano, jour et nuit, tél. 2 25 40.

Service d'aide familiale: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service: M^{me} Philippe Marin, infirmière, chemin de la Prairie 3, Martigny, tél. 23842. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18 heures

Groupe alcooliques anonymes «Octodure». - Bâtiment de la Grenette, Martigny: réunion tous les vendredis à 20 h. 30. SOS, téléphone 24983 et 54684.

AA. Martigny. - Urgence, tél. 21155 et 54461.

Pharmacie de service. - Pharmacie Crochetan, tél. 4 15 44.

Médecin. - Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés, tél. 41192.

Samaritains. - Matériel de secours, tél. 41454 et 42330.

Ambulance. - Tél. 46262.

Hôpital. - Heures des visites, chambres communes et mi-privées, mardi, jeudi, samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 15 heures; privées, tous les jours de 13 h. 30 à 19 heures.

Bibliothèque municipale. - Ouverte selon l'horaire suivant: mardi, 15 à 17 h., mercredi: 15 à 17 h. et 19 h. 30 à 20 h. 30; vendredi: 15 à 17 h., samedi: 15 à 17 heures.

Saint-Maurice

Pharmacie de service. - Pharmacie Gaillard, tél. 36217.

Médecin de service. - En cas d'urgence en l'absence de votre médecin habituel, clinique Saint-Amé, tél. 36212.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Pompes funèbres. - Albert Dirac, tél. 36219, François Dirac, tél. 36514.

Samaritains. - Dépôt de matériel sanitaire, M^{me} Marie Rappaz, chemin des Iles, téléphone 37339.

Exercices: 2^e mardi de chaque mois, dès 20 heures.

Service médico-social du district. - Hospice Saint-Jacques, tél. 37333.

Monthey

Pharmacie de service. - Pharmacie Crochetan, tél. 4 15 44.

Médecin. - Service médical jeudi après-midi, dimanche et jours fériés, tél. 41192.

Samaritains. - Matériel de secours, tél. 41454 et 42330.

Ambulance. - Tél. 46262.

Hôpital. - Heures des visites, chambres communes et mi-privées, mardi, jeudi, samedi et dimanche, de 13 h. 30 à 15 heures; privées, tous les jours de 13 h. 30 à 19 heures.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Pompes funèbres. - Maurice Clerc, 46262, J.-L. Marmillod, 42204, Antoine Rithner, 43050.

Dancing Treize Etoiles. - Ouvert jusqu'à 3 h. Fermé le lundi.

Taxis de Monthey. - Service permanent, station place Centrale, tél. 41484.

CIRENAC. - Centre d'information de régulation des naissances et d'aide aux couples, tél. 46611.

Dépannage. - Téléphone jour et nuit: 44337.

Bar Le Corso. - Ouverture jusqu'à 24 heures.

Centre Fitness du Chablais. - Tél. 44410, piscine chauffée, saunas, solarium, gym., ouverture de 8 à 21 heures.

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les mardis au café Industriel, à 20 h. 30. Roger, tél. 41832; Jean, tél. 41339.

Viège

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Central, Naters, tél. 23 51 51.

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

AUJOURD'HUI madame

Un menu
Chou-fleur en salade
Canard aux olives
Pommes vapeur
Salade
Compote de pommes

«Nous acquérons, par l'éducation, des connaissances éphémères et des répugnances tenaces.»
Jean Rostand

Le plat du jour
Canard aux olives
Faites revenir un canard de 1 kg 500 à la margarine. Retirez-le. Faites un roux avec une cuillerée à café de farine, un verre de vin blanc, un verre d'eau, un cube de bouillon tout prêt. Remettez le canard avec un bouquet garni, du poivre, très peu de sel. Cuisez une heure. Faites bouillir à part 200 g d'olives vertes dénoyautées, ajoutez-les au canard.

Conseil culinaire
Le chou-fleur peut aussi bien être mangé chaud (en gratin, à l'anglaise, à la crème, à la niçoise, en potage...) que froid en salade. Pour atténuer son goût un peu fort, vous pouvez ajouter dans l'eau de cuisson un morceau de pain qui absorbera l'acreté et l'odeur.

Demandée par plusieurs lectrices
La recette de la liqueur au citron
Faites macérer dans un litre d'alcool à 70° les zestes de six citrons. Ajoutez 5 g de cannelle, une pincée de safran et un clou de girofle. Laissez macérer quelques jours puis filtrez sans presser. Ajoutez un sirop tiède (un litre d'eau et une livre de sucre). Mettez en flacons et remuez.

Trucs pratiques
Pour nettoyer une moquette:
Le vernis à ongles ou la colle caoutchouc: enlevez le plus possible du produit. Déposez du dissolvant à vernis à l'aide d'un compte-gouttes. Attendez quelques secondes et absorbez avec un linge. Répétez l'opération jusqu'à la disparition de la tache.

Les brûlures de cigarette: si la zone brûlée n'est pas importante et que le dégât ne se situe qu'à l'extrémité des poils, enlevez les fibres atteintes à l'aide de ciseaux, puis nettoyez avec l'agent nettoyant les taches solubles à l'eau.

(à suivre)

Martigny

Pharmacie de service. - Téléphoner au N° 111

Médecin de service. - Appeler le numéro 111.

Hôpital. - Heures des visites, chambres commune tous les jours de 13 h. 30 à 15 heures et de 19 à 20 heures; privées de 13 h. 30 à 20 heures.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Ambulance officielle. - Tél. 22413 et 21552.

Pompes funèbres. - Ed. Bochatay, 22295. Gilbert Paggiotti, 22502. Marc Chappot et Roger Gay-Crosier, 22413 et 21552.

Centre de planning familial. - Avenue de la Gare 28, tél. 26680.

Dépannage jour et nuit. - ACS Martigny, téléphone 026/23232.

Dépannage et accidents. - Carrosserie Pierre Germano, jour et nuit, tél. 2 25 40.

Service d'aide familiale: pour tous renseignements, s'adresser à la responsable du service: M^{me} Philippe Marin, infirmière, chemin de la Prairie 3, Martigny, tél. 23842. Tous les jours de 7 à 9 heures et à partir de 18 heures

Groupe alcooliques anonymes «Octodure». - Bâtiment de la Grenette, Martigny: réunion tous les vendredis à 20 h. 30. SOS, téléphone 24983 et 54684.

AA. Martigny. - Urgence, tél. 21155 et 54461.

Brigue

Pharmacie de service. - Pharmacie Central, Naters, tél. 23 51 51.

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

Dépôt de pompes funèbres. - André Lambriger, tél. 237337.

Patrouilleurs TCS. - Tél. 022/140 ou 031/140.

Pharmacie de service. - Pharmacie Fux, téléphone 46 21 25; vendredi 8 et samedi 9, pharmacie Athamatten, tél. 46 22 33.

Service dentaire d'urgence pour le week-end et les jours de fête. - Appeler le numéro 111

Alcooliques anonymes. - Réunion tous les jeudis à 20 h. 15, au café des Cheminots, tél. 234353, 236246 et 238042. Naters, tél. 231261.

La tendance sur les marchés européens

PARIS: en hausse.
Sous l'influence d'un léger regain d'intérêts acheteurs, tous les secteurs se sont modérément raffermis.

FRANCFORT: irrégulière.
A l'exception de quelques titres isolés, les moins-values l'ont emporté au fil des compartiments.

AMSTERDAM: en baisse.
Toutes les valeurs locales et internationales ont cédé du terrain, dans un volume d'échanges peu important.

BRUXELLES: en baisse.
Durant une séance calme, toute la cote s'est généralement effritée.

MILAN: ferme.
Dès l'ouverture, la bourse milanaise s'est orientée à la hausse, sous la conduite de Fiat et Finsider.

LONDRES: ferme.
Dans un marché sélectif, de nombreux secteurs ont fait preuve d'une bonne disposition.

BOURSE DE ZURICH

Table with 2 columns: Total des titres cotés (177), dont traités (97), en hausse (51), en baisse (21), inchangés (25), cours payés (228)

Dans un volume d'échanges en augmentation, la séance de bourse de ce lundi s'est déroulée dans une bonne ambiance. Cependant, chez les bancaires, toutes les valeurs n'ont pas avancé; seule l'UBS porteur s'est légèrement détachée du groupe, aux financières, les vedettes de la journée ont été les Bühlre, qui gagnent 15 francs dans un marché animé. Chez les assurances, les Zurich porteur sont traitées activement en comptabilisent un gain appréciable. Dans le secteur soutenu des industrielles, on note le bon comportement des BBC, des Ciba-Geigy, Globus, Nestlé nominatives, Sandoz porteur et Sulzer nom.

Aux étrangères, les certificats américains, délaissés ces derniers jours, enregistrent un regain d'activité et sont traités à la parité de 1 fr. 73 pour un dollar.

Parmi les titres à revenus fixes, les cours sont soutenus avec une note irrégulière pour les papiers étrangers libellés dans notre monnaie.

Prix de l'or

Table with 3 columns: Lingot (10 925.-, 11 075.-), Plaquette (100 g) (1 090.-, 1 120.-), Vreneli (95.-, 105.-), Napoléon (94.-, 104.-), Souverain (Elisabeth) (87.-, 97.-), 20 dollars or (470.-, 500.-)

CHANGE - BILLET

Table with 3 columns: France (37.50, 39.50), Angleterre (3.20, 3.50), USA (1.67, 1.77), Belgique (5.35, 5.65), Hollande (81.-, 83.-), Italie (19.-, 21.-), Allemagne (88.50, 90.50), Autriche (12.05, 12.45), Espagne (2.20, 2.50), Grèce (3.50, 4.75), Canada (1.43, 1.53), Suède (37.50, 40.50), Portugal (3.25, 4.25), Yougoslavie (7.75, 8.75)

BOURSE DE ZURICH

Table with 3 columns: Suisse (1.12.78, 4.12.78), Brigue-Viège-Zermatt (95 of, 92 d), Gornegratbahn (925 d, 925 d), Swissair port. (790, 793), Swissair nom. (760, 764), UBS (295, 2970), SBS (222 d, 3

CINEMAS

SIERRE Bourg
Tél. 027 55 01 18

Ce soir à 20 h. 30 - Dernière séance - 16 ans
Terence Hill dans un superwestern
TRINITA, PRÉPARE TON CERCUEIL

SIERRE Casino
Tél. 027 55 14 60

Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
Un film de Mario Monicelli, Dino Risi, Ettore Scola
LES NOUVEAUX MONSTRES
«... d'un humour étincelant» (Le Figaro)
Avec Gassman, Sordi, Tognazzi et O. Muti

CRANS Le Cristal
Tél. 027 41 11 12

Matinée à 17 h. et soirée à 21 h. - 16 ans
DE L'AUTRE CÔTÉ DE MINUIT
Marie-France Pisier, Susan Sarandon, John Beck, Raf Vallone
Un amour comme le vôtre...

HAUTE-NENDAZ Cinalpin

RELÂCHE
Séances tous les mercredis et samedis à 21 h.

SION Arlequin
Tél. 027 22 32 42

Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
CAPRICORNE ONE
Avec Elliott Gould, Telly Savalas

SION Capitole
Tél. 027 22 20 45

Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
LA FEMME LIBRE
Un film de Paul Mazursky

SION Lux
Tél. 027 22 15 45

Ce soir à 20 h. 30
ROSE DE PINSEC
Un film de Jacques Thévot

ARDON Cinéma
Tél. 027 86 12 59

Ce soir: RELÂCHE
Jeudi, vendredi, samedi
TRINITA VA TOUT CASSER

FULLY Michel

Aujourd'hui: RELÂCHE
Jeudi 7 et vendredi 8 - 16 ans
Un western avec Lee Marvin
A L'AUBERGE DES CHATTES EN COLÈRE

MARTIGNY Corso
Tél. 026 2 26 22

Ce soir mardi à 20 h. 30 - 16 ans
Un western avec Lee Marvin
A L'AUBERGE DES CHATTES EN COLÈRE
Moto, nana, dodo... une nouvelle joie de vivre!!!
LES PETITS CALINS

MARTIGNY Etoile
Tél. 026 2 21 54

Jusqu'à vendredi 8 à 20 h. 30 - 18 ans
Un drame de la bourgeoisie, où lorsque les rôles sont inversés
SERVANTE ET MAÎTRESSE
Avec Victor Lanoux et Andrea Ferreol

ST-MAURICE Zoom
Tél. 025 3 76 86

Aujourd'hui: RELÂCHE
Demain mercredi à 20 h. 30 - 18 ans
Film d'art et d'essai
L'AMOUR VIOLE

MONTHEY Monthéolo
Tél. 025 4 22 60

Ce soir à 20 h. 30 - 14 ans
Encore plus fantastique!
Après «Le 6^e continent»
LES 7 CITÉS D'ATLANTIS
Un extraordinaire film d'aventures!

MONTHEY Plaza
Tél. 025 4 22 90

Ce soir à 20 h. 30 - 16 ans
Joan Baez, Joe Cocker, Richie Havens, Jimmi Hendrix, Santana, The Who, etc.
2 heures de paix et de musique... dans
WOODSTOCK

BEX Rex

Ce soir à 20 h. 30 - 18 ans révolus
Aussi «comique qu'érotique»
LA CHEVAUCHÉE ÉROTIQUE
Stricte pour adultes



TÉLÉVISION



Emissions en noir et blanc
tv Suisse romande

14.25 **Point de mire**
14.35 **Télévision éducative**
TV-scope: le monde d'une télévision.

15.00 **TV-contacts**
15.00 Le corps à ses raisons: 6. Le bassin.
15.15 **Hommage à Charles-Clos Olsommer** (Reprise de «Portrait d'artiste» du 23.10.75)
15.30 **Les vaccins** (Extrait de «A bon entendeur» du 2.10.78)
15.45 **Le marché aux légumes: le persil** (Extrait d'«Objectif» du 18.10.78)
15.55 **Vers une médecine de groupe** (Reprise de «Santé - Société» du 27.4.77)
16.20 **Mosaïque** Pétula Clark et Gérard Lenorman. (Reprise du 17.5.78)

17.30 **Téléjournal**
17.35 **Présentation des programmes**
17.40 **La récré du mardi** Une émission du Service jeunesse.
18.05 **Courrier romand**
18.30 **Pour les petits** - Barbapapa - Un oursin nommé Paddington.

18.40 **Système D** Le jeu des incollables.
19.00 **Un jour, une heure** 1^{re} partie
19.30 **Téléjournal**
19.45 **Un jour, une heure** 2^e partie
20.00 **Passe et gagne** Le jeu des incollables
20.25 **Tell Quel** Magazine suisse d'informations consacré à la vie politique, économique et sociale. Le jeu: reportages et débats.

21.25 **Storia di Confine**



■ Un film suisse de Bruno Soldini, avec Franco Coluzzi et Giorgio Albertini.
22.50 **Téléjournal**
23.00 **Hockey sur glace** Retransmission partielle et différée d'un match de ligue nationale.

tv Suisse alémanique

9.10-11.25 **TV scolaire**
Le coton en Haute-Volta. 10.30 Les biens de consommation: 3. Les meubles
15.00-16.50 **Da capo** Programme pour les aînés. Es Dach überem Chopf, film suisse de Kurt Früh. Avec Zarl Carigiet
17.00 **Pour les petits** La maison où l'on joue
17.30 **Télévision scolaire** Les Sakuddei (1)
18.00 **Gymnastique (13)**
18.15 **Ski de fond pour tous** 5. Pistes et randonnées
18.45 **Fin de journée**
18.50 **Téléjournal**
19.05 **Bodeständigi Choscht** Rendez-vous folklorique
19.35 **Point chaud**
20.00 **Téléjournal**
20.25 **CH magazine**
21.10 **Sheriff Cade** Mensonges. Série policière, avec Glenn Ford
21.55 **Téléjournal**
22.15 **Monte Verità** A propos d'une exposition de L. Kessler et H. Szeemann
23.00-24.00 **Hockey sur glace**

tv France 1

12.15 **Réponse à tout**
12.33 **Midi première**
13.00 **TF1 actualités**
13.45 **Le regard des femmes** 13.50 Petite histoire de nos stars. 14.05 Demain, quelle ville? 14.25 Variétés. 14.30 Mardi guide. 14.50 Variétés. 14.55 Le regard des femmes sur l'actualité. 15.55 Chant et contre-chant. 16.20 La voix au chapitre. 17.00 Le grand amour de Balzac. 17.55 Variétés
18.00 **A la bonne heure** Hit-parade du livre: qui décide du succès?
18.27 **Les Patapluches**
18.32 **L'île aux enfants**
18.55 **Les oiseaux de Meiji Jingu (2)** Feuilletton d'André Michel Avec: Claudine Auger, Tomoko Ogawa, Paul Guers, Bernard Giraud, etc.
19.15 **Une minute pour les femmes** Jeunes filles: une semaine pour vous informer
19.20 **Actualités régionales**
19.45 **L'inconnu de 19 h. 45**
20.00 **TF1 actualités**
20.30 **Viens danser, petite fille!** Avec: Fanny Gaida, Béatrice et Brigitte Julien, etc.

tv Suisse italienne

9.00-9.50 **TV scolaire** Moments du théâtre musical: la création du monde, ballet de Darius Milhaud
10.00-10.50 **TV scolaire**
17.50 **Téléjournal**
17.55 **Pour les tout-petits**
18.00 **Pour les enfants** Les règles du jeu: 12 techniques pour jouer à inventer des images: 9. L'imprimerie

LOTÉRIE A NUMEROS

1 g. avec 6 n^{os} Fr. 399 214.90
3 g. avec 5 n^{os} + n^o c. 33 333.35
239 g. avec 5 n^{os} Fr. 1 670.35
9 216 g. avec 4 n^{os} 43.30
123 145 g. avec 3 n^{os} 4.-

DE PLANS D'INVESTISSEMENTS DE MM. HENTSCH ET C^e, GENÈVE

Affiliated Fund	D	6.90	7.44
Chemical Fund	D	7.27	7.95
Technology Fund	D	8.19	8.95
Europafonds	DM	25.40	26.70
Unifonds	DM	17.80	18.80
Unirenta	DM	38.35	39.60
Unispecial 1	DM	60.95	64.-
Crossbow Fund	FS	3.77	3.86
CSF-Fund	FS	16.04	16.39
Intern. Tech. Fund	D	8.12	8.24

GASTRONOMIE

HOTEL DU RHONE
Rue du Sex, SION
Tél. 027/22 82 91

Quinzaine des pâtes fraîches
Déjà un repas dès Fr. 5.50
Tortiglioni à la crème
Ravioli Pasquale
Tagliatelle Verdi Carbonara

Tous les mardis soirs
assiette valaisanne, raclette à gogo, dessert, Fr. 17.-

Motel Transalpin Martigny-Croix
Du 1er au 15 décembre
Choucroute garnie
Toujours son assiette du jour à Fr. 8.-
Tél. 026/2 16 68

RADIO

Radio romande I

Informations à toutes les heures, de 6.00 à 23.00 (sauf à 21.00), puis à 23.55.

- 6.00 **Le journal du matin** Musique variée et informations générales
- 6.00 **7.00, 8.00 Editions principales**
- 6.45 **Le cahier de l'Avent** par Jacques Chessex
- 7.35 **Billet d'actualité**
- 8.05 **Revue de la presse romande**
- 8.15 **Chronique routière**
- 8.25 **Mémo des spectacles et des concerts**
- 8.40 **Microscope** La séquence du consommateur

L'amour c'est...



... marcher la main dans la main sur les sentiers de la vie.
TM Reg. U.S. Pat. Off. - all rights reserved ©1977 Los Angeles Times

Radio romande II

- 9.05 **La puce à l'oreille** Musique, évasion, contact, service, avec l'équipe du matin
- 10.30 **Avec Jacques-Edouard Berger**
- 12.05 **Le coup de midi** Jeux, humour et promotion **Est-ce la fête?** Un jeu de Michel Dénériaz
- 12.15 **Mardi les gars** par Emile Gardaz et Michel Dénériaz
- 12.30 **Le journal de midi** Edition principale et magazine d'actualité
- 13.30 **La petite affiche** par Janry Varnel
- 14.05 **Des ronds dans l'eau** Une balade radiophonique animée par André Pache
- 16.05 **Feuilleton: Ce mort que nul n'aimait (7)** de Charles Exbrayat
- 16.15 **Les nouveautés du disque** par Raymond Colbert
- 17.05 **En questions** par Jacques Bofford, avec la collaboration de Jacques Zanetta
- 18.05 **Inter-régions-contact**
- 18.20 **Revue de la presse suisse alémanique**
- 18.30 **Le journal du soir**
- 19.00 **Actualité-magazine**
- 19.15 **Radio-actifs** par Bernard Pichon
- 20.05 **Aux avant-scènes radiophoniques: Un goût de miel** de Shelagh Delaney Avec: H. Ariel, J. Savigny, J. Mars, etc.
- 22.05 **Blues in the night** par Madeleine Caboche (Avec des informations sportives).

Radio romande II

- 7.00 **Informations**
- 7.05 (s) **Suisse-musique** Production: Radio suisse romande
A. Ponchielli, F. Chopin, J. Dowland, E. Kalman, M. de Falla, G.-F. Haendel, R. Kelterborn, L. Janacek, W.-A. Mozart
- 9.00 **Informations**
- 9.05 **Le temps d'apprendre** Présentation: Jacqueline Damien
- Cours d'italien** avec Vera Florence
- 9.20 **Domaine Italien** par Nicola Franzoni
- 9.30 **La Suisse et l'éducation** Un magazine de Jacques Zanetta
- 10.00 **L'école des parents vous propose...** Aider les enfants dyslexiques, avec Sylvie Mermod
- 10.30 **Initiation musicale** Un grand amour romantique: Clara et Robert Schumann
1. Les rencontres, par François Magnenat

18.20 **Rencontres** Faits et personnages de notre temps: Sandrina et Ludovico

18.50 **Téléjournal**
19.05 **Retour en France** Cours de français (12)

19.35 **Le monde où nous vivons** Animaux d'Afrique: la vie parmi les babouins
20.05 **Magazine régional**
20.30 **Téléjournal**
20.45 **Films suisses du passé** 1938: Fusilier Wipf. Avec H. Gretter, P. Hubschmid, Z. Carigiet, E. Attenhofer

22.15 **Troisième page** Actualité culturelle
23.00 **Téléjournal**
23.10-24.00 **Mardi-sports** Hockey sur glace. Nouvelles

tv France 1

12.15 **Réponse à tout**
12.33 **Midi première**
13.00 **TF1 actualités**
13.45 **Le regard des femmes** 13.50 Petite histoire de nos stars. 14.05 Demain, quelle ville? 14.25 Variétés. 14.30 Mardi guide. 14.50 Variétés. 14.55 Le regard des femmes sur l'actualité. 15.55 Chant et contre-chant. 16.20 La voix au chapitre. 17.00 Le grand amour de Balzac. 17.55 Variétés
18.00 **A la bonne heure** Hit-parade du livre: qui décide du succès?
18.27 **Les Patapluches**
18.32 **L'île aux enfants**
18.55 **Les oiseaux de Meiji Jingu (2)** Feuilletton d'André Michel Avec: Claudine Auger, Tomoko Ogawa, Paul Guers, Bernard Giraud, etc.
19.15 **Une minute pour les femmes** Jeunes filles: une semaine pour vous informer
19.20 **Actualités régionales**
19.45 **L'inconnu de 19 h. 45**
20.00 **TF1 actualités**
20.30 **Viens danser, petite fille!** Avec: Fanny Gaida, Béatrice et Brigitte Julien, etc.

tv Suisse italienne

9.00-9.50 **TV scolaire** Moments du théâtre musical: la création du monde, ballet de Darius Milhaud
10.00-10.50 **TV scolaire**
17.50 **Téléjournal**
17.55 **Pour les tout-petits**
18.00 **Pour les enfants** Les règles du jeu: 12 techniques pour jouer à inventer des images: 9. L'imprimerie

21.33 **Indications** Vivre à Rome, par le professeur Luigi Gedda, etc.
23.05 **TF1 actualités**

tv Antenne 2

13.35 **Magazine régional**
13.50 **L'âge en fleur** 2. La fiancée improvisée (15). Avec: Marcelline Collard
14.03 **Aujourd'hui madame** Timides et complexés: la timidité se soigne-t-elle? Est-elle un «mal» inné ou un «mal» acquis?
15.05 **Opération danger** 9. Quitte ou double. Série avec: Peter Duel
15.53 **Les joies de la vie** Hommage à Claude Dauphin, par Henri Spade. Avec: Jean-Pierre Aumont, Jacques Catty, etc.

17.30 **Fenêtre sur...** Les musiciens
17.55 **Récré A2**
18.35 **C'est la vie** Recettes à histoires: la chasse de la grive des vendanges, etc.
18.55 **Des chiffres et des lettres**
19.20 **Actualités régionales**
19.45 **Top club**
20.00 **Journal de l'A2** Les dossiers de l'écran:
20.35 **Les souliers de Saint-Pierre** Un film de Michael Anderson (1^{re} partie). Avec: Anthony Quinn, Sir Laurence Olivier, etc. Débat: la puissance du Vatican aujourd'hui, en direct de Rome
23.30 **Journal de l'A2**

tv France Régions 3

18.30 **FR3 jeunesse**
18.55 **Tribune libre**
19.10 **Soir 3**
19.20 **Actualités régionales**
19.40 **La télévision régionale** Vivre chez nous
19.55 **Il était une fois l'homme**
20.00 **Les jeux de 20 heures**
20.30 **Le convoi maudit** Un film de Roy Rowland Avec: Joël McCrea, Arlène Dahl, Barry Sullivan, etc.
22.00 **Soir 3**

tv Suisse italienne

9.00-9.50 **TV scolaire** Moments du théâtre musical: la création du monde, ballet de Darius Milhaud
10.00-10.50 **TV scolaire**
17.50 **Téléjournal**
17.55 **Pour les tout-petits**
18.00 **Pour les enfants** Les règles du jeu: 12 techniques pour jouer à inventer des images: 9. L'imprimerie

Beromunster

Informations à 6.00, 6.30, 7.00, 7.30, 8.00, 9.00, 11.00, 12.00, 14.00, 16.00, 18.00, 22.00, 23.00.
6.05 **Bonjour**
8.05 **Notabene**
10.00 **Agenda**
12.00 **Sport**
12.15 **Félicitations**
12.40 **Rendez-vous de midi: Informations et musique**
14.05 **Pages d'opéras et ballets de Ponchielli, Massenet, Wagner, Mascagni et Prokofiev**
15.00 **Tubes hier - succès aujourd'hui**
16.05 **En personne**
17.00 **Tandem**
18.30 **Sport**
18.45 **Actualités**
19.30 **Théâtre**
20.20 **Musique champêtre**
21.30 **Vitrine 78**
22.05 **Musique légère**
22.30 **Championnat de hockey sur glace**
23.05-24.00 **Plaisir du jazz**

Monte Ceneri

Informations à 6.00, 7.00, 8.00, 10.00, 12.00, 14.00, 16.00, 18.00, 22.00, 23.00, 23.55.
6.00 **Musique et informations**
9.00 **Radio-matin**
11.50 **Programmes du jour**
12.10 **Revue de presse**
12.30 **Actualités**
13.00 **Feuilleton**
13.30 **Chansons à mi-voix**
14.05 **Radio 2-4: musique légère**
16.05 **Après-midi musical**
18.05 **Cinéma et théâtre**
18.30 **Chronique régionale**
19.00 **Actualités**
20.00 **Troisième page**
20.30 **Disco-mix**
23.05-24.00 **Nocturne musical**

Rip KIRBY

IL FAUT QUE JE RETROUVE M. KIRBY POUR LUI DIRE OÙ NOUS SOMMES...

EDMOND! CONTIENT QUE TU M'AITES APPELÉ... J'ARRIVE!

A L'HÔPITAL, WILLIE EST TRANSPORTÉ RAPIDEMENT À LA SALLE DES URGENCES...

distribuée par opera mundi

météo

Suisse romande et Valais: encore quelques chutes de neige sur l'ouest, jusqu'en plaine. Quelques brèves éclaircies pourront se développer. La température sera proche de 0 degré cet après-midi. Tendance à la bise sur le Plateau. Evolution pour mercredi et jeudi: brouillard ou stratus sur le Plateau, froid. Ailleurs ensoleillé. En montagne doux l'après-midi.

A Sion hier à 13 heures: nuageux, 2 degrés. -4 et peu nuageux au Saentis, -4 et nuageux à Zurich, -1 et couvert à Bâle, 0 et nuageux à Berne, 2 et pluie à Genève, 3 et nuageux à Locarno, -9 et peu nuageux à Moscou, -3 et couvert à Munich, 1 et nuageux à Milan, 2 et couvert à Amsterdam, 7 et pluie à Paris, 8 et pluie à Nice, 10 et pluie à Barcelone, 12 et pluie à Rome, 16 et nuageux à Lisbonne.

Les précipitations moyennes à Los Angeles (USA, Californie, côte): de janvier à décembre: 79, 76, 71, 25, 10, 3, 1, 2, 5, 15, 31, 66, année 384 mm. Total annuel faible. Maximum en hiver, été très sec.

Une chance à saisir

Baisse des taux

Prêts hypothécaires
nouveaux pour l'agriculture
immeubles locatifs, maisons familiales

conditions favorables pour :

construire,
acheter,
rénover,
consolider.

4 1/4 %

Anciens : dès 1^{er} janvier 1979
Prêts à long terme (25 ans)
avec garantie de durée



Sécurité en tout temps

BANQUE CANTONALE DU VALAIS

ANNONCES DIVERSES

Avis aux vrais amateurs de Brut.

Le Brut Impérial est un véritable brut. Son étiquette porte deux noms : **MOËT & CHANDON, ERNEST FAVRE S.A.** Et l'un ne va pas sans l'autre.

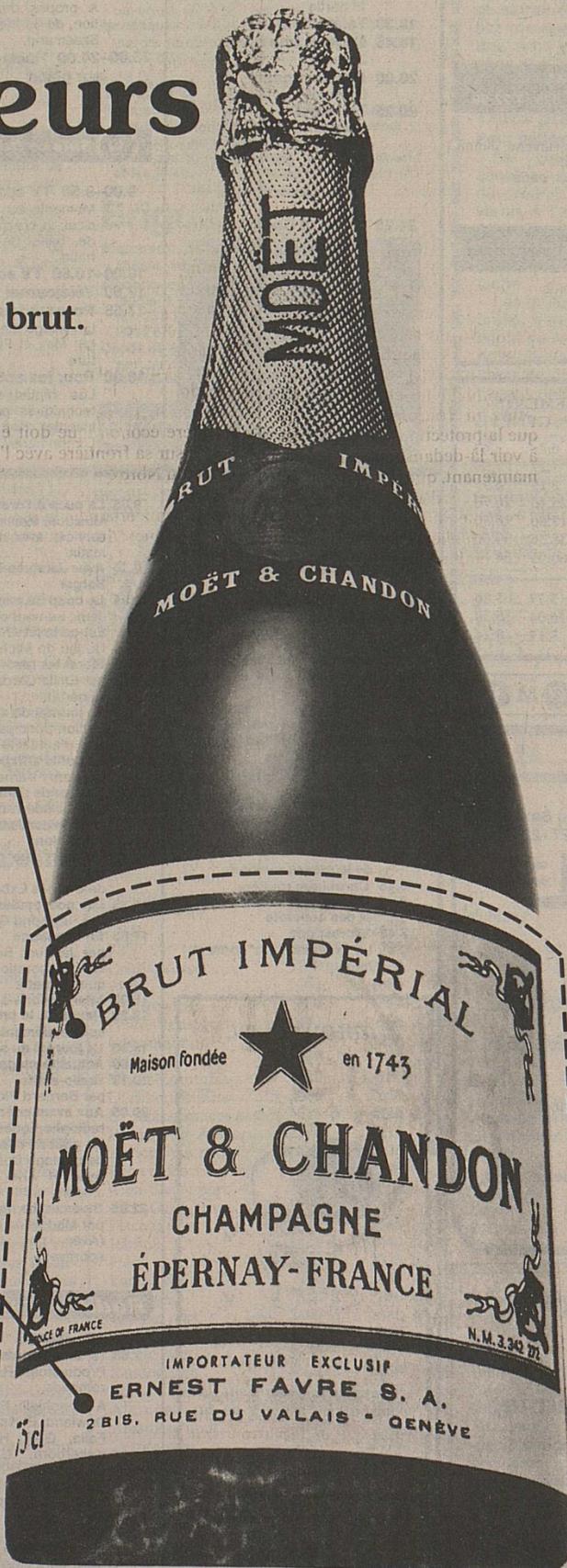
Le champagne est le vin des grandes occasions. Alors, n'allez pas gâcher la fête avec des champagnes que vous propose un certain marché parallèle. Prenez vos garanties. Les voici :

1 Il s'appelle Brut Impérial, de Moët & Chandon. Il est brut, vraiment brut. Il a le goût que vous aimez.

2 Il reçoit les égards dignes de sa noblesse. Chez nous, Ernest Favre S.A., le Moët & Chandon vient directement d'Épernay (Champagne) en wagons thermo-isolants. A son arrivée, il est entreposé avec tous les soins qu'exige sa qualité (attention à ces champagnes prétendus «d'importation directe», stockés par plusieurs intermédiaires qui n'ont que peu - ou pas - de compétence professionnelle).

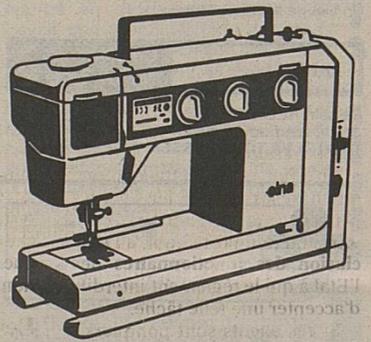
3 Il porte notre nom: Ernest Favre S.A. Depuis 30 ans, nous sommes importateurs exclusifs de Moët & Chandon; l'affirmation «importation directe» par d'autres maisons est donc mensongère et trompeuse. Depuis 30 ans, nous donnons au champagne les soins professionnels que sa qualité exige. Depuis 30 ans, nous engageons notre nom. Notre nom sur l'étiquette, à côté de celui de Moët & Chandon, est votre garantie. Notre garantie s'étend également aux qualités White Star (sec) et Crémant (demi-sec).

Moët & Chandon, le champagne le plus vendu en Suisse et au monde.



Cette étiquette, découpez-la, et à votre prochain achat, comparez-la avec celle de la bouteille. Si vous êtes un vrai amateur de brut, votre goût vous en remerciera.

Elna SP air electronic



pour
Fr. 1295.-
déjà!

Aigle: Société romande d'électricité, tél. 025/23113. Sierre: Radiomoderne Télévision SA, avenue du Général-Guisan 29, tél. 027/551227. Sion: Elna SA, avenue du Midi 8, tél. 027/227170. Vouvry: Société romande d'électricité, tél. 025/74612

Pour une coiffure plus jeune!



Permanente mousse avec

airboy

Erika Revaz, Sion

Salon Bel-Etage Bât. Richelieu Tél. 027/22 59 86
Coiffure de la Matze Tél. 027/22 38 81

Institut de beauté « MARY-JANE »

Sion - Rue du Rhône 38, 3e étage
au-dessus de la boulangerie Richard

M. J. SCHUPBACH
(dipl. F.R.E.C. - Cidesco)

Tél. 027/23 14 39

36-31293

Télé-Mont-Noble S.A. Aucune irrégularité n'a été commise

La Ligue suisse retire son recours

Justice est faite

Suite de la première page

Ainsi, grâce notamment à la demande instante des représentants de Télé-Mont-Noble S.A., la Ligue valaisanne a confirmé qu'elle n'a rien à voir avec les agissements de ce groupement, qui s'intitule CADE-RD, et qui est à la tête de l'odieuse campagne de dénigrement contre Télé-Mont-Noble S.A. Voici un point important d'acquis. Ensuite, JUSTICE EST FAITE, quant au « droit bafoué » et aux soi-disant « irrégularités » commises à Nax : le communiqué est formel, en déclarant QU'AUCUNE IRRÉGULARITÉ N'A ÉTÉ COMMISE PAR

Télé-Mont-Noble S.A. On souhaite vivement aux colporteurs de bobards de prendre bonne note de cette affirmation, qui a tout son poids, venant de ces intéressés, au nombre desquels, on trouve la Ligue valaisanne et le secrétaire de la Ligue suisse, dûment mandaté par le comité central.

Entre la bourgeoisie de Nax et la LVPN, il ne sera pas compliqué de parvenir rapidement à une entente au sujet du défrichement nécessaire aux pistes de ski. Si une nouvelle demande doit être faite, c'est simplement pour satisfaire à la procédure. Il semble, en effet, que la mar-

che à suivre adoptée par le Service forestier cantonal n'ait pas été, dans tous les détails, celle qui doit être adoptée en une telle circonstance. C'est pourquoi, au point 4 du communiqué, il est fait mention de « malentendus » qui, seuls, ont motivé le recours de la Ligue suisse. Constatant que Télé-Mont-Noble S.A. n'est pour rien dans ce malentendu, la Ligue suisse a donc décidé, hier, de RETIRER SON RECOURS.

Entre gens de raison, on parvient toujours à s'entendre. C'est ce qui s'est passé hier, et nous félicitons vivement tous ceux qui, autour de cette table ronde, ont ainsi fait le point dans le meilleur

esprit. Un esprit qui s'appuie sur la déclaration finale du communiqué, par laquelle la Ligue suisse affirme ne pas s'opposer à un développement touristique raisonnable.

Comme il n'a jamais été dans l'idée de Télé-Mont-Noble de viser un autre but que celui-ci, on peut dire que cette réunion d'hier, en faisant le sort qu'elles méritent aux diffamations de la presse et de la radio, alimentées par le CADE-RD, A ÉTÉ UN PAS DÉCISIF

VERS LE DÉVELOPPEMENT TOURISTIQUE DE LA RÉGION DE NAX, que d'aucuns s'acharnent à démolir.

Un mot pour terminer : peut-on souhaiter qu'à l'avenir, si ce n'est cette presse, qui a des raisons que... la raison ne connaît pas de démolir le projet de Nax, du moins la radio, sur laquelle tout auditeur a des droits, fasse preuve de moins de légèreté coupable dans ses informations ? Ne serait-ce qu'en s'adressant, avant de se faire

l'écho d'un CADE-RD inconnu, qui dit compter 150 membres, à la Ligue valaisanne, qui est, sauf erreur, l'autorité qualifiée pour se prononcer sur un objet comme celui de Nax ? Autrement dit, avant de donner la parole aux groupuscules et aux marginaux, dont on prend tout ce qu'ils disent pour évangile, de l'accorder à ceux qui représentent le Valais réel et qui, depuis longtemps, ont toujours su prendre leurs responsabilités.

Ceci aussi est une conclusion à tirer, bien que non exprimée, de la fructueuse table ronde d'hier à Sion.

NF

LE CAS TARAMARCAZ Extincteurs de FICA mis en cause

NOUVELLES PRÉCISIONS

Suite de la première page

trouve dans bien d'autres secteurs, les assurances par exemple. Il est donc aussi normal que ces agents, s'ils réussissent une vente, touchent leur commission sur celle-ci qui ne constitue généralement que leur seul salaire.

En effet, cette activité n'est qu'un accessoire et les agents peuvent être agriculteurs, ouvriers ou n'importe quoi, à l'exclusion des fonctionnaires de l'Etat à qui le règlement interdit d'accepter une telle tâche.

Si ces agents sont pompiers, voire chefs de feu, c'est qu'ils connaissent bien le domaine et qu'ils peuvent ainsi faire valoir **contradictoirement** (car la concurrence joue ici comme ailleurs) les avantages des appareils qu'ils proposent.

On pourrait peut-être souhaiter l'interdiction de telles représentations à ces gens afin d'éviter toute équivoque. Il n'en demeure pas moins que, pour l'instant, aucune disposition légale n'existe à ce propos et ce serait donc à tort que l'on reprocherait aux fournisseurs de ne pas choisir les agents parmi les personnes qui connaissent bien les problèmes de la défense contre le feu.

Pour sa part, la maison FICA nous déclare que, par facilité, ses agents sont désignés par des numéros. Sur la note dite confidentielle adressée au terme d'une opération de vente on trouve le numéro de la commande, le numéro de la facture, le numéro de l'agent auquel une commission de 25 à 30 % est accordée. Il s'agit là d'un système commercial qui ne cache aucun mystère, si ce n'est que l'agent est désigné par un numéro de référence.

Les clients

Premier point à relever : FICA nous déclare N'AVOIR AUCUN EXTINCTEUR DANS LA PROTECTION CIVILE. Les « quelque 130 appareils » que cette maison a vendus depuis dix ans l'ont été à des propriétaires d'immeubles soumis aux prescriptions de la loi sur la police du feu. Ceux-ci peuvent être des privés, l'Etat (pour Crêtlongue ou le palais du gouvernement à Sion) ou, par l'intermédiaire de l'ICF, des téléferiques, bureaux d'offices de poursuites par exemple. Ce sont ces propriétaires qui bénéficient, à l'achat, selon le processus éxliqué plus haut,

d'un subventionnement de 10 % (privés) ou 30 % (Etat). Ceux-ci, par contre, paient sans aucune subvention, les contrôles qui, selon les dispositions des établissements cantonaux d'assurance et du service de la protection contre l'incendie, doivent avoir lieu au moins une fois tous les trois ans.

En ce qui concerne le cas Taramarcaz, on sait comment ce fameux soi-disant « rebondissement national » a été promptement démenti et enterré sans fleurs ni couronnes ! On sait que la protection civile n'a rien à voir là-dedans. On sait aussi, maintenant, que l'on a passé du « millier d'extincteurs » à « quelque 130 » en dix ans, dans quelle exacte mesure FICA était un fournisseur « privilégié », comme disait toujours la même journaliste ! On sait enfin que sur ces « quelque 130 » appareils, l'ICF n'en a acquis que trente-trois. Le « rebondissement » tourne au dégonflage !

Pour le reste (montants touchés par le chef du service cantonal alors que le règlement des fonctionnaires lui interdit de recevoir quoi que ce soit, même pour des travaux effectués en temps de loisirs) la justice est saisie. C'est à elle de conduire l'enquête et de juger. Nous n'en dirons donc pas plus. NF

CEE: aujourd'hui, un nouveau système monétaire?

Suite de la première page

tème qui, selon ses promoteurs français et allemand, devrait s'appliquer à tous les Etats-membres de la CEE, en particulier aux Etats périphériques qui, en raison de leurs difficultés conjoncturelles, sont les plus réticents. L'Irlande d'abord qui vit en situation d'union monétaire avec la Grande-Bretagne, avec laquelle elle réalise près de 50 % de son commerce extérieur. Après de longues hésitations, le gouvernement de Dublin semble aujourd'hui décidé à rejoindre le système monétaire européen, même si un contrôle des changes doit être instauré avec la Grande-Bretagne et si une frontière économique doit être érigée sur sa frontière avec l'Irlande du Nord.

L'Italie est dans une situation plus incertaine à la mesure des subtilités du « compromis historique ». Le président du Conseil, M. Andreotti, a sans doute accepté d'adhérer au système monétaire pourvu que les marges de fluctuation de la lire soient portées de 2,25 à 6 %. Mais le parti communiste italien semble aujourd'hui hostile au projet et il faudra toute l'habileté du chef de Gouvernement italien pour le faire accepter par les communistes.

Reste la Grande-Bretagne qui pratique le « wait and see » et subordonne sa participation à l'achèvement des négociations européennes sur les châtiments qui lui semblent vitaux :

politique agricole commune et pêche. Le gouvernement de Londres devrait donc avoir le statut d'observateur, se privant ainsi des contreparties du système monétaire européen, créé spécifiquement de développement régional en particulier.

Quant aux pays tiers, tentés de s'associer au nouveau système, il n'y a guère qu'en Suisse et en Autriche que le problème se pose, le Norvège semblant réservée et la Suède ayant quitté le serpent.

Quelle que soit l'issue du Conseil de Bruxelles, le projet de système monétaire commun constitue une étape historique dans la construction européenne, 21 ans après la signature du Traité de Rome. Pour la première fois, les Neuf semblent décidés à dépasser le stade du libre-échange pour le pérenniser grâce à une stabilisation des taux de change. Le prix à payer est élevé puisqu'il y a de la souveraineté des Etats qui devront faire apport d'une partie de leurs réserves monétaires et, surtout, s'obliger à une gestion économique rigoureuse excluant des écarts de prix trop marqués d'un pays à l'autre.

Or, c'est au moment même où les Neuf sont engagés dans une négociation de première importance que le Parlement français manifeste sa mauvaise humeur à l'égard de la construction européenne en rejetant, il y a une semaine, un projet de loi éterninant une directive bruxelloise sur l'harmonisation des bases de calcul de la TVA.

est ainsi doublement mis en difficulté par son Parlement : c'est d'abord un désaveu car le Conseil des ministres des finances des Neuf avait accepté cette directive ; c'est ensuite, à la veille du Conseil européen, une mise en garde au président de la République soupçonné d'aller trop vite et trop loin dans l'intégration européenne.

Mais, au-delà des problèmes européens, il y a la signification politique d'un vote qui, pour la première fois, se traduit par un éclatement de la majorité. Le spectre de la Communauté européenne de défense, rejeté par le Parlement français il y a 25 ans, dans les mêmes conditions, c'est-à-dire par une majorité de coalition, apparaît de nouveau sur la scène politique française et, une fois encore, les parlementaires gaullistes sont en première ligne. Rupture du pacte majoritaire ou coup d'arrêt à la construction européenne ? En fait, le RPR de Jacques Chirac a tenu à rappeler son existence à un gouvernement qui, depuis quelques mois, semblait oublier le poids des 150 députés gaullistes. Mais les hostilités ne devraient pas aller au-delà : le RPR ne bloquera pas le projet de système monétaire ; il présentera sans doute une liste homogène pour les élections au Parlement européen de juin prochain, son but étant d'atteindre 30 % des suffrages.

PS

Terrains de Martigny: voici le rapport que l'on nous accusait de vouloir taire!

Suite de la page 3

8. ASPECT FINAL DE LA «CONVENTION-EXPROPRIATION»

Tout ce qui précède fut fait en fonction du chiffre 6 de la convention du 14 décembre 1976 prévoyant que l'inscription au registre foncier devait intervenir avant la fin de l'année.

Cette clause avait manifestement pour but essentiel, sinon unique, de soumettre l'opération à la loi des finances de 1968 et non à la loi fiscale de 1976, applicable dès le 1^{er} janvier 1977.

En effet, selon la pratique constante des autorités fiscales valaisannes, est déterminante, du point de vue fiscal (impôt sur les gains immobiliers), non pas la date de la signature de l'acte, mais celle de son inscription au registre foncier.

Cette clause devait ainsi permettre à la venderesse d'alléger considérablement (de 885 269 fr. 75, selon le Service cantonal des contributions) la charge fiscale y relative, et cela au détriment de l'Etat du Valais (un tiers) et de la commune de Martigny (deux tiers).

Dans sa prise de position du 14 avril 1977, le Département des travaux publics ne le conteste pas. Il souligne simplement: «Le moment de cette transaction n'a pas été

choisi par le Département des travaux publics, mais par le vendeur. Il ne dépendait pas de l'Etat d'obliger celui-ci à attendre, pour aliéner ces immeubles, que la nouvelle loi fiscale soit en force.» Ce raisonnement est faux, car l'Etat n'était nullement contraint d'acheter ces terrains, à ce moment-là. Compte tenu du prix fort élevé proposé par la venderesse, il n'avait même pas intérêt à les acheter. Pour justifier son attitude, le Département des travaux publics relève en outre: «Chaque propriétaire a le droit de traiter ses affaires de la manière qu'il juge la plus adéquate en regard de la législation existante et de celle à venir.» Cela va de soi, mais cette règle est aussi valable pour tout acheteur; de plus, lorsque c'est l'Etat qui est acheteur (et non le Département des travaux publics, comme le prétend ce dernier), ses organes ont non seulement le droit mais encore l'obligation impérieuse de sauvegarder au mieux les intérêts publics.

De ce point de vue, le chef du Service des ponts et chaussées n'aurait donc pas dû accepter une telle clause et le chef du Département des travaux publics n'aurait jamais dû la signer.

Cette irrégularité a été corrigée, il est vrai, par le Conseil d'Etat, dans l'acte authentique du 26 avril 1978, mais cette rectification n'est pas encore définitive (puisque la

venderesse conteste aujourd'hui la validité de cette clause fiscale).

9. AUTRES ASPECTS DE L'AFFAIRE

Le Département des travaux publics a tenté de justifier, de deux manières, la procédure suivie dans cette affaire.

a) D'une part, ce département écrit, dans sa prise de position du 14 avril 1977, (que ce mode de faire a déjà été appliqué de façon constante bien avant l'entrée en vigueur de la nouvelle loi sur les routes).

Mais le chef du Service des ponts et chaussées n'a pas été en mesure de citer un seul cas analogue. D'autre part, le chef du Service juridique du registre foncier et les conservateurs de registre foncier ne se souviennent pas d'avoir vu des «conventions-expropriations» semblables à celle-ci. Bien au contraire, il ressort des livres du registre foncier de Martigny que, lors de l'achat par l'Etat du Valais de terrains en vue de la déviation ouest de Martigny, entre 1967 et 1971, il y a eu chaque fois décision du Conseil d'Etat et acte authentique en bonne et due forme.

Le Service des routes nationales procède d'ailleurs toujours ainsi. L'affaire des terrains de Martigny est

donc, heureusement, un cas unique en son genre, mais qui, en raison de ses incidences financières, constitue un abus d'autant plus grave au préjudice de l'Etat du Valais.

b) D'autre part, ce même département prétend, dans sa prise de position du 14 avril 1977, «que les contrats d'expropriation de gré à gré sont en règle générale plus favorables à l'expropriant que les contrats découlant de la procédure d'expropriation proprement dite».

Devant la commission, le chef du Service des ponts et chaussées a repris cet argument, en citant divers cas d'expropriation où des prix exorbitants ont été payés.

Il y a effectivement des taxateurs qui ne connaissent ni la tâche qui leur est confiée ni les lois qu'ils sont appelés à appliquer et qui parfois, à une valeur vénale forcée, ajoutent encore le quart légal (ou le tiers légal), et cela au détriment de la collectivité publique.

A ce sujet, la commission se rallie à ce qui est dit dans le deuxième rapport de la commission d'enquête administrative: «Le quart légal n'a pas pour but de verser à l'exproprié une indemnité supérieure à la valeur réelle de l'immeuble. Il ne peut que servir

de correctif au principe de l'article 5 de la loi additionnelle de 1900 selon lequel le prix d'estimation s'entend de «la valeur vénale moyenne des dix dernières années», cette valeur moyenne ne tenant pas compte des prix exceptionnels ou de spéculation.»

En l'espèce, la commission ne saurait admettre que l'on justifie un abus manifeste par des abus manifestes commis dans d'autres secteurs.

A ce sujet, elle se réfère à l'avis du chef du Service du contentieux du Département des travaux publics, qui dit: «L'institution du quart légal coûte à la collectivité (Etat et communes) des sommes astronomiques. Il n'a (plus) aucune raison d'être et doit être supprimé moyennant une révision de la loi sur les expropriations.»

Au vu de certains cas scandaleux, notamment dans le Haut-Valais, la commission souscrit pleinement à cet avis autorisé.

A suivre

Demain, les 2^e et 3^e phases, les propositions de la commission et les remarques finales

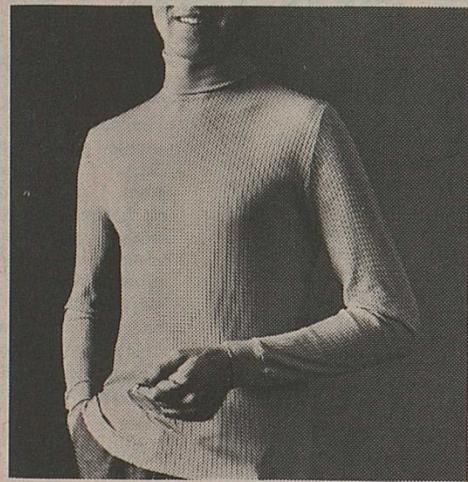
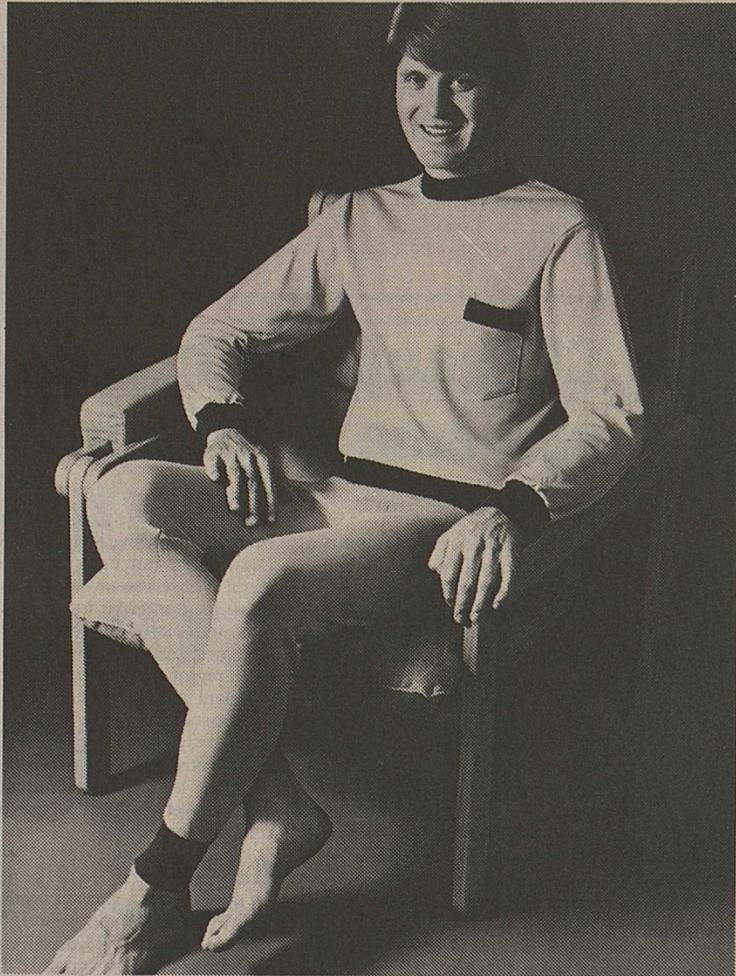
Nous pouvons vous offrir cette **nouvelle prestation**

grâce aux bénéfiques de change

que nous cédon, comme d'habitude, à nos clients.

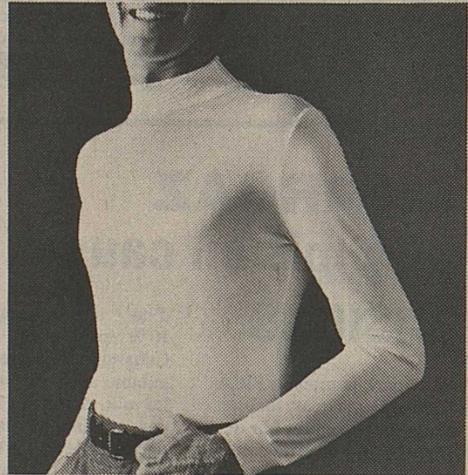
Pyjama d'hommes Maestro
en pur coton.
Résistant à la cuisson,
indéformable.
En 4 teintes unies.
Tailles S, M et L

20.-
au lieu de **28.-**



Pull d'hommes à col roulé
en polyamide, Nylsuisse.
Diverses teintes.
Tailles 5-8

7.-
au lieu de **10.-**
Taille 9
8.- au lieu de 11.-



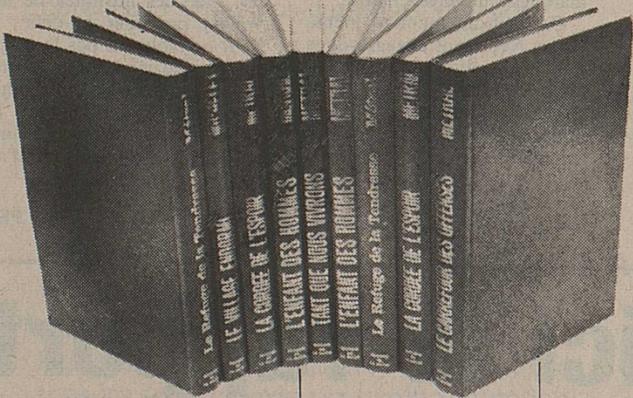
Pull d'hommes, modèle «smoking»
en polyamide, Dorosuisse.
Diverses teintes.
Tailles 5-8

9.-
au lieu de **12.-**
Taille 9
11.- au lieu de 14.-

MIGROS

Prix. Qualité. Choix.

COMPLÉTEZ
VOTRE
COLLECTION



COLLECTION
VERTS PARADIS

DES ROMANS
POUR TOUS
LES ÂGES

Offrez ou faites-vous offrir
ces merveilleux livres de la

COLLECTION
VERTS PARADIS*

Nouveautés 1978

JUGE ET MEURS

LA FENÊTRE À BARREAUX

En vente chez l'éditeur, dans les kiosques Naville
et uniquement dans les bonnes librairies.



La Promesse

Deux filles dans le vent, bâties de sacs, s'en vont faire du camping dans les Alpes et jettent leur tente, comme par hasard, dans un domaine mystérieux où le monde semble se dérouler à l'envers. Mystères et scènes champêtres vont se succéder à un rythme endiablé...

Un récit jeune, plein de vie. Le matin d'un grand jour...

MAURICE METRAL

En vente
en librairie et dans
les dépôts «NAVILLE»
pour seulement

21.-

Le volume relié
luxueusement

Veuillez me faire parvenir

- ex. LA PROMESSE (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. JUGE ET MEURS (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. LA FENÊTRE A BARREAUX (A. Eger-Crausaz) Fr. 21.-
- ex. L'ENFANT REFUSE (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. L'ENFANT DES HOMMES (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. LA NUIT DE TA VICTOIRE (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. TOI OU PERSONNE (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. LE REFUGE DE LA TENDRESSE (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. TESTAMENT D'UN PAIEN (J. Follonier), relié Fr. 21.-
- ex. LE VILLAGE ENDORMI (M. Michelet), relié Fr. 21.-
- ex. TANT QUE NOUS VIVONS (M. Métral), relié Fr. 21.-
- ex. UN JOUR DE VOTRE VIE (M. Métral), relié Fr. 21.-

BULLETIN DE COMMANDE

A détacher et à envoyer aux Editions de la Matze case postale, 1951 Sion, ou à votre librairie (sous enveloppe affranchie à 20 ct).

Nom :

Prénom :

Rue :

Localité : No postal :

Date :

Signature :

Je désire ce(s) livre(s) avec-sans dédicace de l'auteur (souligner ce qui convient)

Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais

Sports

SPORT

SKI

Annulation de la coupe Marker...

La coupe Marker, initialement prévue du 8 au 10 décembre 1978 sur les pentes de Laax, a dû définitivement être annulée. Le manque de neige en est la raison essentielle. Les organisateurs n'ont malheureusement trouvé aucune solution de rechange pour cette coupe, véritable tremplin pour les jeunes descendeurs.

... et des courses FIS de Zinal

Pour cause de manque de neige, les courses internationales FIS dames de Zinal, prévues pour les 11 et 12 décembre prochain sont renvoyées au 21-22 décembre 1978. Le programme de la manifestation reste inchangé.

Communiqué AVCS

Concerne : cours de promotion OBLIGATOIRE du 6 au 10 décembre 1978.

Convocation : pour l'équipe valaisanne alpine junior, filles et garçons.

Lieu : Saas-Fee, hôtel Europa.

Retour au cours : mercredi 6 décembre à 8 h. 30.

Licenciement : dimanche 10 décembre à 15 heures.

Matériel : ski SL et RS, tenue de gymnastique, sac de fartage, licence 78-79 et agenda du skieur.

Prix : Fr. 160.- pour l'équipe et Fr. 190.- pour les coureurs venant des régions.

PS. - Lors de ce cours, nous contrôlons la licence avec timbre 78-79.

Prenez également l'argent pour les pulls vendus pour l'AVCS et pour payer le matériel qui vous sera distribué à ce cours (pull, pantalons, training, etc...).

Excuses éventuelles : à P.-H. Francey, tél. (027) 38 24 35.

Le chef alpin
Paul-Henri Francey

AUTOMOBILISME

Grand Prix du Brésil : Décision le 11 décembre

C'est seulement le 11 décembre, à l'occasion de la réunion de la FIA, à Paris, que sera officialisée l'organisation du Grand Prix du Brésil de formule 1 1979.

«Bernie Ecclestone, président de l'Association des constructeurs, souhaitait que tout soit résolu dès le 5, mais j'ai obtenu un délai supplémentaire pour réunir le montant d'argent prévu dans nos accords», a expliqué, lundi à Rio de Janeiro, M. Nakache, président de la Fédération brésilienne.

Les accords signés dernièrement font de l'Association des constructeurs de «formule 1» (FOCA) le véritable organisateur des Grands Prix du Brésil pour les trois prochaines années. Pour sa part, la Fédération locale n'a à verser que 400 000 dollars de garantie.

CYCLISME

Deux Suisses chez Raleigh

Deux coureurs suisses feront partie, la saison prochaine de l'équipe Raleigh : Stefan Mutter et Ueli Sutter. Peter Post, le directeur sportif, a en effet fait signer des contrats à six nouveaux coureurs. Outre les deux Suisses, il s'agit des Hollandais Van Vliet, Pronk, Oosterbosch et Harvik. Ces six cyclistes viendront s'ajouter à ceux de l'an dernier : Knetemann, Raas, Van de Velde, Lubberding, Priem, Van den Hoeck, Van Katwyck, Wellens, Wezemaël et Thaler.

CURLING

Le championnat d'Europe

L'équipe suisse masculine s'est facilement défait de l'Angleterre par 10-6 dans le premier tour du championnat d'Europe à Aviemore, en Ecosse.

Pourtant, tout ne s'annonçait pas pour le mieux. En effet les sociétaires de Lausanne Riviera, qui s'étaient ravitaillés en cours de route lors de leur déplacement devaient connaître des ennuis gastriques, et en particulier Franz Tanner et son fils Jurg. Ce dernier a, du reste, dû se faire remplacer par Freddy Collioud, skip du club bernois Zaehring. Bruno Leutenegger, instructeur de l'équipe helvétique, devait également remplacer au pied levé le jeune Patrick Loertscher. Malgré tous ces ennuis, le team lausannois s'est facilement imposé.

1^{er} tour : Suède - Danemark 6-10 ; Norvège - France 11-3 ; Hollande - Italie 4-0 ; RFA - Ecosse 7-4 ; Suisse - Angleterre 10-6.

Super-coupe: la première manche aux Belges

Anderlecht - Liverpool 3-1 (2-1)



A l'instar de son attaquant Prænk Vercauteren (au centre), lequel précède Phil Neal (à gauche) et Alan Hansen (à droite), Anderlecht s'est fait plus entreprenant lors de cette première manche de la «super-coupe».

Parc Astrid. - 32 000 spectateurs. - Arbitre : M. Palotai (Hon). - Buts : 16^e Vercauteren 1-0 ; 27^e Case 1-1 ; 35^e Van der Elst 2-1 ; 88^e Rensenbrink 3-1.

Anderlecht : De Bree ; Van der Elst, Broos, Dusbaba, Thissen, Vercauteren, Nielsen, Geels, Haan, Coeck, Rensenbrink.

Liverpool : Clemence ; Neal, A. Kennedy, Hughes, R. Kennedy, Hansen, Dalglish, Case, Johnson, McDermott, Souness.

Le SC Anderlechtois, détenteur de la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe, a battu Liverpool, vainqueur de la coupe d'Europe des clubs cham-

Bélino UPI

VOLLEYBALL

PASSIONNANT DERBY VALAISAN

1^{re} LIGUE NATIONALE MASCULINE

VBC Monthey - VBC Sion 2-3

Le premier derby valaisan a tenu ses promesses et dans une ambiance extraordinaire, face à un public connaisseur et intéressé, a obtenu une issue inattendue.

En effet, Monthey, après avoir remporté les deux premiers sets par 15-11 et 15-7, a modifié son six de base et les Séduois, qui n'avaient plus rien à perdre, ont cru en leurs possibilités, offrant à Monthey non seulement une bonne résistance, mais un jeu constructif et collectif, qui leur permit, coup sur coup, de remporter les deux sets suivants, par 15-11 et 15-13 et de revenir à égalité.

Le cinquième set devenait décisif. Sion, heureux d'avoir enfin remporté à nouveau non seulement un, mais deux sets, se sentait des ailes, alors que Monthey, qui se devait de gagner, se crispait de plus en plus, n'ayant, il faut le dire aussi, pas toujours la chance de son côté. Ce cinquième set a été extraordinaire en engagement physique et en jeu. Il devait durer 31 minutes sur les 116 du match avec un 7-5 supportant quelque dix changements de service. D'ailleurs, le 14-16 final résume bien l'enjeu où Monthey a perdu, mais où, surtout, Sion a récolté deux points précieux.

Ces deux équipes se sont à nouveau rencontrées, hier soir, à Sainte-Marie-des-Ange, à Sion, mais en coupe suisse.

2^e LIGUE MASCULINE

Fully - Monthey-Juniors 3-0
Sion 2 - Viège 3-0
Martigny - Sion 3 3-1
Fully - Savièse 3-0
Viège - Monthey-Juniors 2-3
Monthey 2 - Naters renvoyé au 15.12.
Viège - Savièse 0-3

Fully prend les devants et s'achemine lentement vers le titre de champion du premier tour. Monthey 2 et Naters devront attendre leur confrontation directe pour se départager, alors que Savièse, en battant Viège, récolte ses deux premiers points.

CLASSEMENT

1. Fully	7 15 21- 3
2. Monthey 2	6 10 16- 4
3. Naters	5 8 14- 6
4. Martigny	7 8 13- 11
5. Sion 2	5 6 10- 6
6. Monthey-Juniors	6 4 7-15
7. Sion 3	7 4 9-17
8. Savièse	6 2 5-15
9. Viège	7 - 3-21

2^e LIGUE FÉMININE

Sion-Fémina - Fully 3-2
Savièse - Monthey 1 1-3
Sion VBC - Sierre 3-0
Bramois - Martigny renvoyé au 6.12

CLASSEMENT

1. Sion VBC	6 12 18- 5
2. Monthey 1	7 12 20- 5
3. Sion-Fémina	7 10 17-12
4. Bramois	6 6 10- 9
5. Savièse	7 6 15-14
6. Martigny	6 4 7-15
7. Sierre	7 2 10-19
8. Fully	7 - 5-21

3^e LIGUE FÉMININE

Monthey 2 - Ayent 3-2
Sion-Culture juniors - Martigny-Juniors 3-0
Fully-Juniors - Brig-Simplon 3-0

Avec ces trois dernières rencontres, la 3^e ligue féminine a terminé le premier tour de championnat. Si Fully-Juniors n'a connu aucune défaite, toutes les autres équipes ont réussi au moins à gagner un match à l'exception de Martigny-Juniors, qui n'a réussi que deux sets en sa faveur.

CLASSEMENT

(Fin du premier tour)

1. Fully-Juniors	6 12 18- 4
2. Sion-Culture juniors	6 10 17- 4
3. Brig-Simplon	6 8 13- 6
4. Monthey 2	6 6 11-11
5. Ayent	6 2 7-15
6. Nendaz	6 2 6-16
7. Martigny-Juniors	6 - 2-18

PROGRAMME

Rencontres de la semaine du 5 au 9 décembre 1978 :

1^{re} LIGUE NATIONALE MASCULINE

Samedi 9 décembre, à 16 heures :
EOS-Lausanne - VBC Monthey
VBC Sion 1 - Star-Onex 2

2^e LIGUE MASCULINE

Mercredi 6 décembre, à 20 h. 30 :
Sion 3 - Sion 2
Samedi 9 décembre, à 15 h. 30 :
Naters - Monthey-Juniors
Viège - Fully
Mercredi 13 décembre, à 20 h. 30 :
Naters - Sion 2

INFORMATION SUR LE VOLLEYBALL

Actuellement, le Volleyball-Club de Sion organise un cours de J+S dans la branche volleyball. En complément d'information, il met sur pied une soirée-film, qui aura lieu le vendredi 15 décembre 1978, à 19 h. 30, à la salle de spectacles du collège de Sainte-Marie-des-Ange.

Les intéressés de tous ordres sont invités gracieusement à cette soirée.

gc

Route du Rhum: recherches infructueuses

Les recherches effectuées lundi par 4 avions «Bréguet Atlantic» de la marine française, ont été jusqu'à maintenant infructueuses et aucun des concurrents silencieux de la route du Rhum, dont Alain Colas, n'avait encore été localisé dans l'après-midi, a précisé à Brest le porte-parole de la marine française.

Deux avions ont entrepris des vols de recherches depuis les Açores vers les Antilles, alors que les deux autres appareils ont participé à l'opération de repérage dans le sens Antilles - Açores.

Un message capté lundi par plusieurs radio-amateurs français et étrangers, et qui semblait tout d'abord être de Colas, ne correspondait ni à la position donnée, ni à la fréquence d'émission de l'indicateur d'Alain Colas.

pions, par trois buts à un, à «Parc Astrid» devant 32 000 spectateurs en match aller de la «super-coupe» d'Europe.

Une fois de plus, Rob Rensenbrink était la figure dominante, d'une rencontre très animée. Le Hollandais du SC Anderlecht, par une passe à Vercauteren, permettait à celui-ci d'ouvrir la marque à la 16^e minute. Mais les Anglais revenaient à la charge et égali-

saient par Case à la 27^e minute. Van der Elst marquait alors le second but belge, permettant ainsi à son équipe de reprendre l'avantage.

Liverpool entamait alors la deuxième période de jeu d'une manière très offensive, peut-être trop offensive, disant sa défense, permettant ainsi à Rensenbrink de pénétrer aisément dans le camp adverse, et de marquer à la 88^e minute le troisième but.

BOXE

Joies et déceptions valaisannes

Comme nous l'avions annoncé dans notre édition de samedi, les boxeurs séduois étaient engagés au meeting de Fribourg et au challenge du premier round à Macolin.

Joies et déceptions furent enregistrées par les entraîneurs Zwissig et Espinosa au cours de ces combats, mais satisfactions tout de même quant au comportement des garçons engagés.

Vendredi soir, si Tony Aymon devait concéder le nul face à Schafter de Fribourg, Jean-Pierre Barmaz faisait valoir son punch et obligeait Ackermann de Berne à l'abandon au premier round.

La journée de dimanche, réservée aux «jeunesses» et juniors, retrouvait 46 garçons qui s'affrontaient pour le tournoi à Macolin.

En mi-mouche, Philippe Morard (Sion) et Richard Emery (Sion) étaient opposés et le premier nommé obtenait la décision, après un bon match.

Le léger Antonio Scarpita, 13 ans, concédait la défaite face à Bünter (Frauenfeld), plus puissant car plus âgé. Minichelli chez les welters laissa passer la décision de très peu face à Pascali (La Chaux-de-Fonds).

En juniors, Jean-Pierre Barmaz, insatiable, faisait valoir à nouveau sa force de frappe, contraignant Conti (Genève) à l'abandon au premier round. Il récidivait en finale, obligeant l'arbitre à arrêter le combat au 2^e round, Ross (Herzogenbuchsee) compté deux fois au cours de cette reprise.

Dans les mi-lourds, Eddy Rémondoulaz, tendu et crispé, a abandonné au 3^e round face à Marthaler (Zurich). Quant au Martigneraïen Gay-Crosier, il confirmait ses précédentes sorties et gagnait ses deux matches contre Losada (Lausanne) et Schar (Herzogenbuchsee).

Tous ces garçons seront revus avec intérêt au cours du meeting qu'organise le Club séduois de boxe samedi 9 décembre prochain à Saint-Léonard avec, en outre, Jean-Claude Mabillard en combat professionnel.

Le programme détaillé de cette réunion sera publié dans une prochaine édition.

Basketball: première ligue

Wissigen - Meyrin 69-82 (29-44)

Wissigen : Nicolas Mudry (18), Christian Mudry (16), Jean-Charles Otz (6), Bernard Cavin (7), Lukas Zenklusen (14), E. Mudry, Firmin Pannatier, Etienne Mudry (8). Coach : Antoine Mudry.

Meyrin : Bernard Felix (12), Edwin Schuller (2), Tony Gomez (10), James Henry (21), Christian Exquis (10), Bernard Lenggenhager (2), Roland Lenggenhager (25).

Notes : arbitrage de MM. Eggs et Bruttin. 15 fautes personnelles contre Meyrin et 17 contre Wissigen. Elimination d'Etienne Mudry à la 37^e. A la 24^e minute, les arbitres expulsent Henry et Cavin pour échange de coups.

DÉPART EN FORCE DE MEYRIN

Jim Henry, grâce à deux passes décisives et à deux paniers, permettait à son équipe de mener 9-0 après deux minutes de jeu. Ce handicap, Wissigen tenta de le remonter durant trente-trois minutes sans y parvenir. Pourtant, la volonté et la détermination ne manquèrent jamais aux Valaisans. Ainsi, sous la houlette de Christian Mudry (excellente première mi-temps), les banlieusards de la capitale inquiétèrent les Genevois (7-13). On put croire que la machine emmenée par les frères Mudry commençait à tourner rond. Hélas, Henry et son compère Lenggenhager se chargèrent de montrer aux spectateurs présents qu'ils étaient bel et bien plus forts. Le score à la pause reflétait parfaitement le déroulement de la partie : d'un côté un Meyrin aux pourcentages affolants, de l'autre un Wissigen qui ne pouvait ou ne savait s'adapter à la défense flottante de son adversaire.

COMBATS DE RUE OU BASKET ?

Le quart d'heure de pause allait-il permettre à Wissigen de modifier sa stratégie et d'imposer un nouveau rythme à la rencontre ? Rien de bien particulier ne se produisit dans les premières minutes. Jim Henry réussissait ce qu'il entreprenait et Roland Lenggenhager (quel-

le santé!) l'imitait. Mais Wissigen, fidèle à lui-même, ne voulait pas s'avouer battu et continuait à se battre. En fait, de la 21^e à la 25^e minute, nous assistâmes à de vrais bagarres sous les panneaux. Les arbitres trop indulgents ne firent rien pour calmer les acteurs. Jim Henry devenait fou de rage, s'enervait contre les arbitres qui ne lui donnèrent qu'un maigre avertissement. Ce qui devait arriver, arriva. Bernard Cavin récupéra une balle sous son panier ; mais Henry, par derrière, essaya de la lui arracher. L'Américain frappa l'ex-Séduois, qui reste de marbre. L'un des arbitres ordonne un entre-deux, l'autre expulse les deux joueurs. Décision compréhensible, mais sévère tardive.

WISSIGEN REPART DE PLUS BELLE

Wissigen, soudain, crut au succès et revint à 47-57. Nicolas Mudry eut même l'occasion de se rapprocher plus encore de Meyrin, mais échoua. Une nouvelle rencontre débutait. Alors que l'on sentait les Valaisans près de la victoire, Meyrin, emmené par Lenggenhager et Felix, marqua plusieurs paniers faciles et prit 18 points d'avance. Le sursaut final de Lukas Zenklusen, brillant, ne modifia pas l'issue du match.

JOUER AVEC LES GRANDS

Des questions surgissent toujours après une défaite. Pourquoi avoir adopté cette tactique plutôt que celle-là ? Mais il faut aussi voir les mérites de l'adversaire. Meyrin brilla en première mi-temps, domina Wissigen par sa combativité et son adresse. La première cause de la défaite valaisanne est due au talent genevois. Pourtant, Etienne Mudry devra exiger de ses hommes de jouer plus près du panier, de regarder mieux les grands couper dans la raquette. Alors, peut-être la victoire sera au rendez-vous. M-R

Meubles de couture



pour toutes machines à bras libre - grand choix. Examen sans engagement.

Sion: Constantin Fils SA
Rue des Remparts 21
Tél. 027 / 22 13 07
Martigny: René Waridel
Avenue de la Gare
Tél. 026 / 2 29 20
Monthey: Maurice Galletti
Place de Tübingen 1
Tél. 025 / 4 38 24

Actions DENNER

Prix actions valables dès le 5.12.78

DI-49/51278

Jaffa

Mandarines clémentines extra douces d'Israël

1 kg **1.50**



ROGER & GALLET
PARIS FRANCE

- | | | |
|---------------------------|---------|--------------|
| ● Savon de bain 180g | • 8.60 | 4.30 |
| ● Savon de toilette | • 15.90 | 7.95 |
| étui de 3 pièces 3 x 90g | | |
| ● Savons de bain | • 24.45 | 12.20 |
| étui de 3 pièces 3 x 180g | | |
| ● Savon de toilette | • 10.-- | 5.-- |
| étui de 6 pièces 6 x 24g | | |

à moitié prix

*Lieu et date de l'achat de contrôle: Zurich, 7.11.78

G. Revaz SION
Garage de l'Ouest ☎ 22 81 41
vous offre cette semaine

Opel Rekord 2000 S aut.	1976
Opel Ascona 16 S Luxe, 2 mod.	1977
Toyota Corolla Liftback	1977
Peugeot 504 GL	1971
Opel Manta Berlina (radio)	1977
Kadett Karavan, 2 mod.	1977

CHEMINÉE « Franklin » en fonte

Prix: Fr. 1350.-
Prix: Fr. 950.-

Renseignements et documentation:
COGESA, case postale 42
1816 Chailly-Clarens 22-3528

Ventes spéciales (bas prix)

Beaux salons 3 p.	dès 1300.-
Canapé 2 et 3 pl.	dès 450.-
Fauteuils et bergères	dès 150.-
Parois et vaisseliers	dès 980.-
Salle à manger rustique	dès 1500.-
Tables val. 85/200	dès 990.-
Lot de tapis toutes dimensions et ronds	dès 55.-

Franco domicile - Reprises
Facilités de paiement

Métraiiller meubles sion

Rue de la Dixence 19
Tél. 027 / 22 19 06

Maggi

Sauce de rôti instantanée

110 g ~~2.30~~ **1.75**

Sauce blanche instantanée

102 g ~~1.95~~ **1.50**

VEGATINA 10%

Graisse végétale pure avec 10% de beurre

2 kg ~~12.70~~ **9.70**

3 francs meilleur marché

GOLD KEKS

Sablé Noisette

170 g ~~1.65~~ **1.25**

nouveau chez DENNER

Château Reysson

Appellation Haut-Médoc contrôlée 1977
Mise en bouteilles au Château

73 cl ~~7.95~~ **5.95**

Jempo

Mouchoirs en papier

10 x 10 pièces

~~1.45~~ **1.15**

atrix

mit Glycerin
avec Glycerin

Handcreme
Crème pour les mains

Crème pour les mains

Les mains délicates ont besoin d'une crème efficace

100 ml ~~2.75~~ **2.10**

dentifrice avec MFP

Colgate fluors

Durcit les dents pour moins de carie

115 g ~~2.80~~ **2.20**

Rexona

SCHAUMBAD BAIN MOUSSE

bain-mousse désodorant au parfum exclusif, nettoie en douceur et donne une sensation de fraîcheur

250 ml ~~3.90~~ **2.90**

Nouvelle baisse de prix sur nos chocolats suisses

Chocolat Rast

PRALINÉ CROQUANT, Truffe, Noisette, etc.

ancien ~~1.10~~ **1.-** 100g

nouveau

Désespéré, il se laissa tomber sur une chaise. Lollo s'effara :
— Nom de Dieu de bon Dieu ! Quelle histoire ! Vas-y vite ! Peut-être t'attend-il encore au coin de la rue ?
— Tu es fou. Il est au moins six heures, et il devait être là à minuit moins cinq.
— Est-ce que ta fille n'était pas dans le coup ?
— Pour sûr ! Je lui ai tout expliqué hier après-midi. Elle a dû se trouver elle aussi à minuit moins cinq au coin des deux rues.
Il se leva d'un bond, trébucha sur la cuirasse qu'il entraîna dans sa chute, se releva et sortit en claquant derrière lui la porte d'entrée de la maison. Lollo s'endormit de nouveau.
Une heure plus tard, Teotocópoulos fit son entrée dans la cuisine. Il souleva Lollo, le balança sur ses épaules et le porta dans la chambre à coucher où il le jeta sur le lit. Lollo, après un ou deux grognements, se retourna pour continuer à dormir. Après s'être préparé un petit café noir, Teotocópoulos fut pris d'une nouvelle somnolence.
La clarté du jour envahit la cour, le soleil illumina les murs, un chat la traversa nonchalamment. De la cour

voisine montèrent des bruits de marteau et de moteur. Le mulâtre sortit en rampant de dessous la table et gagna le poste d'eau de la cour. Sifflant très fort et très faux, il se fourra la tête sous le robinet et s'ébroua longuement.
Une suite de pas légers qui descendaient l'escalier réveillèrent Teotocópoulos. Il ne fit qu'un bond jusqu'à la porte de la cuisine, qu'il ouvrit :
— Bonjour, doña Agata !
— Bonjour, Juan, s'exclama-t-elle avec un sourire gêné. Puis-je entrer ?
— Mais naturellement, doña Agata.
— Que penseriez-vous d'un bon café et d'un bon petit déjeuner ?
— Le café, vraiment nous en avons tous besoin. Je m'occupe des petits pains.
D'un coup de sifflet, il rappela le mulâtre qui, très gêné, salua doña Agata. Teotocópoulos lui remit un peu d'argent et l'expédia chez le boulanger.

(A suivre)

160 Gudrun Pausewang

L'ENLEVEMENT DE DOÑA AGATA

Copyright by Cosmopress, Genève

La Chaux-de-Fonds peut tout relancer!

Hockey sur glace
LNA - 13^e soirée

Lausanne - Sierre: un sacré derby...

L'ÉVÉNEMENT marquant de la douzième journée du championnat de LNA a certainement été la nouvelle défaite du néo-promu Lausanne sur la patinoire de Langnau. Perdre 7-3 après avoir mené 0-2 au score et se mettre à jouer de manière confuse et sans enthousiasme, voilà des symptômes qui révèlent un certain malaise que la controverse autour du gardien Sirois avait déjà laissé apparaître. Les Lausannois traversent donc une mauvaise période et - à l'image de Friedrich - ont perdu de leur allant merveilleux du début. Ils sont actuellement dans une situation qui laisse peu de place à l'alternative: ou bien ils s'imposent ce soir à Montchoisi contre Sierre - qu'ils rejoindraient par la même occasion - ou bien ils s'enlisent gentiment au fond du classement. Il ne resterait, semble-t-il, dès lors, plus qu'Arosa en point de mire comme concurrent direct au chapitre de la relégation. Or, les Grisons amorcent un redressement qui est à prendre en considération. Avec leur nouveau Canadien Pelyk, leur «nouveau» coach Jenkins et les qualités naturelles que l'on reconnaît aux Lindemann, Mattli et autres Neiningen, les gars de la station n'ont pas grand-chose à envier aux meilleures formations du pays.

Lausanne - Sierre

L'importance de ce derby romand qui va enflammer Montchoisi - où l'on retrouvera certainement à nouveau 7000 personnes - est évidente. On peut affirmer que c'est là le premier rendez-vous de cette édition 1978-1979 qui peut changer profondément la suite des opérations. Lausanne va probablement mettre en scène le jeune gardien Cherix et le Canadien Gratton pour la première fois. Real Vincent - en fin psychologue qu'il est - va également profiter de la circonstance pour mettre ses hommes en face de leurs responsabilités. On sait que, lors des dernières sorties, la défense fut trop lente, la ligne de Dubi trop peu entreprenante, celle de Bru-

guier pas assez soudée et la troisième, trop légère. Ce soir, Lausanne va devoir se surpasser et on saura si cette équipe - qui a de réels moyens - veut à tout prix sauver sa place si durement acquise en LNA.

Cela dit, le HC Sierre a aussi de bonnes raisons de mettre du cœur à l'ouvrage. Sous l'impulsion du trio Gagnon-Krupicka-Rouiller - les Sierrois sont en mesure de faire mieux encore en recourant à une organisation collective que Langnau fut le dernier en date à «apprécier»...

La Chaux-de-Fonds - Bienne

Ce choc décisif de Montchoisi ne doit cependant pas mettre sous l'étéignoir ce qui a trait à la lutte pour la conquête du titre. On a vu que Bienne n'est pas invincible. Or, il se rend ce soir chez son voisin chaux-de-fonnier qui étonne de plus en plus et s'affirme même comme un prétendant sérieux aux honneurs. Le derby horloger va déclencher des passions et il pourrait surtout tout remettre en question au sommet du tableau.

Il faut en effet se dire que, à l'inverse, une défaite locale précipiterait les événements. Avec 21 points, le champion national prendrait ses



Le gardien Sirois, au centre des discussions et de notre document (entouré par le Sierrois J.-L. Locher, les Lausannois Domeniconi et Dubi, de gauche à droite), jouera-t-il ce soir?

distances avec la troupe à Cusson (6 points) et n'aurait plus que le CP Berne - apparemment essoufflé - dans son sillage!

Berne - Kloten

Si la soirée nous réserve de grosses retombées aussi bien en ce qui concerne le haut que le bas du classement, elle aura également répandu ses centres d'intérêt outre-Sarine. On jouera à Berne et Langnau et ce ne sera pas sans conséquences...

A l'Allmend, les joueurs de l'Allemand Unsinn n'auront pas la vie

facile. Certes, l'ensemble est solide et même impressionnant d'homogénéité et de force physique, mais Kloten présente des arguments du même type. Les Zurichois occupent la position qu'ils préfèrent: sans souci immédiat, solidement installés au milieu du classement, les jeunes protégés d'Oechsner peuvent laisser parler leur tempérament. Leur gardien Schiller progresse, la défense est intransigeante et l'harmonie règne en attaque où le talentueux Baerischi (un des meilleurs joueurs suisses) a retrouvé tout son mordant.

Langnau - Arosa

Enfin, l'Emental se prépare à vivre un match «à inconnues». Les deux équipes ont gagné samedi après avoir subi de nombreuses défaites d'affilée. Sont-elles en plein renouveau? Langnau revient-il à lui avec la rentrée du brillant Tschiemer? Toutes les suppositions sont possibles, mais il faut tenir compte de l'avantage de la patinoire. Les victoires à l'extérieur se font effectivement toujours plus rares dans le hockey suisse!

- Ma -

Encore des places dans le train

Il reste encore quelques places disponibles dans le train spécial organisé à l'occasion du déplacement du HC Sierre à Lausanne.

Les personnes intéressées peuvent s'adresser directement aux gares CFF de Sierre, Sion et Martigny.

Motocyclisme: deux championnats du monde

Le bureau central de la Fédération motocycliste internationale s'est longuement penché, au cours du week-end à Genève, sur le problème du championnat du monde des side-cars. Lors du récent congrès tenu à Poznan, la FIM avait purement et simplement décidé d'interdire les machines du genre BEO, LCR, TTM et Seymaz notamment. Il n'était pas question de revenir sur cette décision. On estime à la FIM que le

comportement sur un circuit des nouvelles machines est totalement différent de celui des machines traditionnelles, ce qui présente un danger certain, on a pu s'en convaincre tout au long de la saison 1978.

Le bureau central a de la sorte opté pour un compromis, en ce sens qu'il propose l'organisation, dès la saison 1979, de deux championnats du monde: le premier ouvert aux side-cars traditionnels, définis par la

nouvelle réglementation adoptée à Poznan (catégorie B-2-A), le second réservé aux constructions nouvelles, genre BEO, LCR, TTM et Seymaz (catégorie B-2-B).

Le calendrier du prochain championnat du monde ne sera pas modifié. Il sera simplement demandé aux organisateurs des grands prix comptant pour le championnat du monde de mettre sur pied deux épreuves séparées. Deux titres mondiaux seront attribués à la fin de la saison.

Golf: victoire des Etats-Unis

Les Etats-Unis ont reconquis à Princeville, une ancienne plantation de café transformée en parcours de golf, à Kauai, l'île verte d'Hawaï, la coupe du monde.

John Mahaffey, champion de la PGA, et Andy North, champion de l'open des Etats-Unis, profitant de l'absence de l'Espagnol Severino Ballesteros, artisan du triomphe de son pays en 1976 à Palm Springs et en 1977 à Maniolo, ont dominé leurs adversaires et l'ont emporté avec un total de 564 coups, soit 12 sous le par.

Les deux golfeurs américains ont également triomphé dans cette ordre dans le trophée international, la compétition individuelle. Mahaffey, 30 ans, un Texan, professionnel depuis 1971, a totalisé 281 coups (7 sous le par). Numéro 12 américain cette année, il précède North, 28 ans, du Wisconsin, qui s'est classé deuxième à deux coups en dépit d'une laryngite.

ANNONCES DIVERSES

A vendre
fourgon
Toyota 2000
neuf, toit surélevé
charge utile 1700 kg
Multigarantie 3 ans
Centre véhicules utilitaires B. Bussy
1024 Ecublens
Tél. 021/35 68 25
140.148.518

A vendre quelques milliers de kilos de
foin
de première qualité
ainsi que
paille
S'adresser à Louis Comte, route de Mas-songex, Bex.
Tél. 025/5 25 44
36-100810

On cherche à acheter, région du Valais central bien située
une vigne
Faire offre sous *
chiffre P 36-303042 à Publicitas, 1951 Sion.

GRANDE VENTE DE MACHINES A COUDRE D'OCCASION avec garantie

Elvetia	190.-	Bernina	450.-
Salmoiraghi	240.-	Singer	390.-
Turissa	320.-	Bernina	520.-
Elna	250.-	Vigorelli	550.-

Machines neuves de démonstration cédées avec très grosse réduction
Garantie 10 ans. Démonstration sans engagement à domicile. Un coup de téléphone suffit. Facilités de paiement, sans supplément. Réparations toutes marques.
Agence Vigorelli, av. de Beaulieu 35
Lausanne - Tél. 021/37 70 46

Mariage
Veuf retraité, affectueux, situation agréable, grand appartement désire rompre solitude avec dame, simple et aimable.
Ecrire sous *
chiffre P 36-303049 à Publicitas, 1951 Sion.

Disponible du stock pour
Opel Blitz 2,5 l
moteurs, boîtes de vitesses, ponts arrière, ponts fixes et caisses
Alu ainsi que nombreuses pièces.
Centre véhicules utilitaires B. Bussy
1024 Ecublens
Tél. 021/35 68 25
140.148.518



Mise au concours

L'Assemblée constituante de la République et canton du Jura vient de publier un complément au numéro spécial du journal officiel.

Cette publication contient les emplois mis au concours pour le centre d'hygiène mentale, l'ordre judiciaire ainsi que les emplois de directeur de la Banque Cantonale du Jura et de directeur de l'établissement jurassien d'assurance immobilière.

Elle peut être obtenue et consultée dans les préfectures et les secrétariats communaux des trois districts. Les personnes domiciliées en dehors du territoire cantonal peuvent en obtenir un exemplaire en le demandant par écrit au secrétariat de l'Assemblée constituante, case postale 163, 2800 Delémont.

Les postulations sont ouvertes jusqu'au 11 décembre 1978.
Assemblée constituante jurassienne
Le secrétaire général: **Joseph Boigny**

Mise au concours

L'Assemblée constituante de la République et canton du Jura met au concours les postes suivants:

1 directeur général de la Banque Cantonale du Jura

Mission: assumer la responsabilité de la gestion de la Banque cantonale et assister le comité de banque.

Exigences: pratique bancaire à l'échelon direction et une bonne connaissance des services des crédits et de l'informatique.

Traitement: applicable à ce type de fonction.

Lieu de travail: Porrentruy.

Des renseignements complémentaires peuvent être obtenus en s'adressant au secrétariat général de l'Assemblée constituante.

1 directeur de l'établissement jurassien d'assurance immobilière

Mission: direction générale de l'assurance immobilière jurassienne, surveillance de l'application de la législation y relative, responsabilité de la division des polices (estimations, tarification, travaux en cours).

Exigences: juriste ou formation commerciale avec expérience de gestion d'entreprise.

Traitement: classe 17 à 19.

Lieu de travail: Saignelégier.

Les postulations sont à adresser jusqu'au 11 décembre 1978 au secrétariat de l'Assemblée constituante, case postale 163, 2800 Delémont, avec la mention «Postulation».

Assemblée constituante jurassienne
Le président: **François Lachat**
Le secrétaire général: **Joseph Boigny**



MOTOCYCLISME

Un circuit sera aménagé dans les environs de Sion

Enfin les motocyclistes de la capitale seront heureux. Ils pourront s'adonner à leur sport favori sur un circuit dans les environs de Sion. Les discussions auront duré plus d'une année entre les dirigeants du club «Moto-Tous-Vents» et la commune de Sion pour enfin obtenir le feu vert à la réalisation d'un circuit.

C'est le 30 novembre que M. Gilbert Debons, président de la commission de police, donna ses conclusions après plusieurs visions locales du terrain proposé à Battassé. La réponse fut négative, mais en compensation, la commune a proposé une parcelle située entre Sion et Saint-Léonard, bordant la route cantonale. Il s'agit d'un terrain de 10 000 m² qui pourront

être aménagés, pour la course circuit et le trial, ainsi que pour les vélomoteurs. M. Gérard Gillioz, président du club, avec ses collaborateurs, va se mettre immédiatement au travail pour préparer les plans de réalisation, afin que les travaux puissent commencer à la belle saison, soit au printemps 1979. Toutes ces décisions sont d'ailleurs rappelées dans la brochure (N° 2), très bien présentée par son responsable Michel Cottagnoud. Dans ce fascicule, on peut également lire tous les résultats de la saison des compétiteurs, ainsi que des articles fort bien rédigés sur l'activité du club. Cette bonne nouvelle de la réalisation du projet de ce circuit sera le cadeau de Noël de la commune aux motocyclistes.

Ce que vous cherchez peut-être

- **WATERPOLO.** - L'équipe yougoslave de Korcula a remporté la coupe d'Europe des vainqueurs de coupe grâce à une meilleure différence de buts devant Ferencvaros (Hongrie) à l'issue de la dernière journée du tournoi final disputé à Dubrovnik (You). Les résultats: Ferencvaros (Hon) bat Kourda (You) 10-8 (1-3 3-2 1-1 5-2), Canottieri (It) bat Rote Erde (RFA) 9-5 (2-1 1-2 3-2 3-2). Classement final: 1. Korcula 4 points. 2. Ferencvaros 4. 3. Canottieri 4. 4. Rote Erde 0.
- **ATHLÉTISME.** - Baltimore. - Marathon: 1. Jeff Bradley (EU), les 42 km en 2 h. 19'37"7. 2. Ron Hill (GB) 2 h. 22'37"8. 3. Charlie Trayer (EU).
- **BOB.** - Deuxième place pour Schaerer-Benz: la paire helvétique Erich Schaerer-Benz s'est classée deuxième au cours des championnats internationaux du Tirol, derrière les Allemands de l'Est Germeshausen-Gerhardt. Le classement: 1. Germeshausen-Gerhardt (RDA) 3'46"59. 2. Erich Schaerer-Benz (S) 3'46"91. 3. Lehmann-Weiss (RDA) 3'47"97. 4. Peter Schaerer-Ruegg (S) 3'48"07. 5. Hiltenbrand-Schindler (S) 3'48"41.

«L'aventure du ski» ce soir à Verbier



Venez vivre avec nous la grande aventure à skis au travers du merveilleux film sonore, en couleurs, d'environ une heure et demie.

L'AVENTURE DU SKI

Jürgen Gorter vous présentera son «dernier-né» personnellement à Verbier ce soir à 21 h. Location: cinéma de Verbier. Réservation: cinéma de Verbier. Prix des places: adultes, 10 francs, enfants, 15 ans: 5 francs, (en faveur de la piste FIS !)

Le Juskila 1979 a besoin de moniteurs

Le camp de ski de jeunesse suisse (Juskila) de la Fédération suisse de ski se déroulera à nouveau à La Lenk i.S. du 1^{er} au

8 janvier 1979. Dès à présent, 600 jeunes sont invités à cette semaine de vacances de ski gratuite. Bien que ce camp soit organisé en collaboration avec Jeunesse + Sport, il ne peut continuer d'exister qu'avec l'aide d'un grand nombre d'auxiliaires bénévoles. Actuellement on cherche encore quelques IS brevetés ou moniteurs J+S, ski alpin, de langue française.

Qui a envie, le temps et les capacités requises pour passer une semaine avec nous au camp de ski de jeunesse? Ceux qui se décideront rapidement auront encore la possibilité de prendre part à notre cours de perfectionnement (du 8 au 10 décembre 1978) à la Petite Scheidegg (Oberland bernois).

Adressez vos inscriptions à Hans Stämpfli, chef technique Juskila, case postale 95, 3700 Spiez, téléphone privé 033 54 51 31, tél. professionnel 033 54 11 80.

Les journalistes sportifs à Klosters

Dans le cadre de rencontres bisannuelles qu'organisent en commun l'ANEP et l'Association suisse des journalistes sportifs, une quarantaine de ces derniers s'étaient donné rendez-vous au centre sportif de Klosters.

Ce cours de trois jours qui, régulièrement, se déroule à Macolin, avait été déplacé dans les Grisons pour répondre à la demande des membres skieurs. Pour la circonstance, le collègue Aubrey Naef fut chargé de régler la question des détails. Une nouvelle fois, il le fit d'une main souveraine en soignant surtout les petits détails! Placés sous le signe du ski, ces trois jours de Klosters furent consacrés à la poudre, au matériel et à la technique. De par la présence des responsables des fabriques Fischer et Kästle (pour les skis), Dynafit (les souliers de ski) et Geze (fixations), les démonstrations en salle comme sur les pistes de Corvatsch furent en tous points enrichissantes pour chacun.

En outre une large place fut laissée à la discussion notamment en ce qui concerne le «management» d'une équipe d'élite, à l'échelle de la coupe du monde. Quant à la discussion à table ouverte que dirigea Werner Vetterli, et à laquelle participèrent MM. Adolf Ogi de la FSS, Ferdinand Imesch, directeur de l'ANEP, Pierre Ryser du Pool des fabricants d'articles de sports et Werner Füll, directeur de l'Office du tourisme de Klosters, elle fut passionnante à souhait, les questions n'ayant manqué de fuser de part et d'autre.

Autrement dit, des journées enrichissantes dont les organisateurs peuvent être remerciés et félicités, pas pour le moins Aubrey Naef de la section de Saint-Gall auquel nous devons la mise au point d'un programme qu'il fut obligé de modifier à la dernière minute en fonction de l'apparition de la première poudreuse. MM.

Tir Récompense pour un champion

L'excellent tireur séduois Roger Haefliger a enlevé de haute lutte le titre de champion suisse de l'Union sportive suisse des cheminots devant 1304 concurrents.

La section aganoise fêtera ce champion, demain soir 6 décembre à 20 heures, au buffet de la Gare à Saint-Maurice. Tous les fervents du tir seront présents pour témoigner leur sympathie à celui qui a si brillamment défendu les couleurs valaisannes.



SKI-CLUB SION

Cours des Mayens 1979 Dernier délai: mercredi 6 décembre

Nous rendons attentifs tous les parents qui désirent inscrire leurs enfants au cours des Mayens 1979, que le délai expire MERCREDI 6 décembre (date du timbre postal avec le versement). Il est rappelé que ce cours est ouvert aux enfants (dès 1971) de Sion et environs. Pour la première fois, cette année, un cours de ski de fond est également organisé. Les intéressés pourront obtenir le matériel (souliers, skis et bâtons) sur place.

Ce rassemblement de la jeunesse séduoise aura lieu du 2 au 6 janvier 1979. Tous renseignements ou communications peuvent être adressés au secrétaire: M. Guy Rappaz, Vieux-Moulins 18, tél. 22 34 43.

Assemblée annuelle du Ski-Club de Bovernier

C'est sous la présidence de M. Firmin Sarrasin que se déroulait l'assemblée annuelle ordinaire du SC de Bovernier. Une trentaine de personnes avaient répondu au rendez-vous de leur comité.

Après la lecture du PV de la dernière assemblée par le secrétaire Charles Arlettaz, Pierre Rebord donna lecture des comptes. La fortune de la société s'élève à 4 323 fr. 90.

Le caissier de la marche des Georges-Raphy-Bourgeois donne alors lecture des comptes de cette manifestation qui se solde par un bénéfice de 1731 fr. 10. Ceux-ci sont aussi approuvés.

La secrétaire de la marche Marlène-Sarrasin procède au compte rendu du déroulement de cette manifestation et signale que le bénéfice est dû essentiellement à la publicité.

Les deux comités sont remerciés pour l'excellent travail accompli durant la saison écoulée. Vient ensuite, le renouvellement de ces deux comités. Après d'importantes modifications, ils se composent comme suit:

Comité du SC Bovernier: Firmin Sarrasin, président; Nicolas Sarrasin, vice-président; François Sarrasin, caissier; Charles Arlettaz, secrétaire; Florine Grange, Clément Boisset, Jean-Pierre Boisset, membres adj.

Comité de la marche: Patrick Bourgeois, président; Anicet Sarrasin, vice-président; Raphy Bourgeois, caissier, Marlène Sarrasin, secrétaire; Edgar Rebord, Pierre Rebord, Emile Rebord, Gino Michaud, Firmin Sarrasin, Aurèle Robert, Brigitte Sarrasin, membres adj. Les vérificateurs des comptes sont Léon Bourgeois et Jean Chambovey.

Les chronométrateurs restent les mêmes, soit Gino Michaud et Anicet Sarrasin. Ernest Rebord, qui donne sa démission, reçoit une channe pour ses quinze ans de loyaux services au sein du comité. A noter que personne, à ce jour, n'a fonctionné aussi longtemps en tant que membre du comité. Il est vivement remercié.

Le nouveau comité du SC est chargé d'organiser le programme de la saison 1978-1979, ainsi que des cours d'entraînement physique dans la nouvelle salle mise à disposition.

Programme de la saison 1978-1979

- 17 décembre: sortie des membres à Villars.
- 20 janvier: sortie des écoliers à Verbier
- 27 janvier: loto annuel.
- 4 février: sortie des membres à Saint-Luc.
- 10 février: sortie des écoliers à Champex.
- 11 février: concours de fond.
- 10 mars: concours des écoliers au Super-Saint-Bernard.
- 11 mars: slalom des membres au Super-Saint-Bernard.
- 18 mars: sortie des membres à Fiesch.
- 1^{er} avril: sortie des membres à Argentièrre (Fr).
- 30 juin et 1^{er} juillet: troisième marche des gorges valaisannes.
- 5 août: rallye annuel.

TENNIS

Les tournois à l'étranger

Santiago du Chili. - Simple messieurs, finale: José Luis Clerc (Arg) bat Victor Pecci (Par) 6-2, 6-1. - Double: Hans Gildemeister - Victor Pecci (Arg-Par) battent Jaime et Alvaro Fillo (Chi) 6-4, 6-3.

Ponte Verda (Floride). - Tournoi masculin quadrangulaire, finale: Bob Lutz (EU) bat Dick Stockton (EU) 6-4, 6-1.

Handballeurs, à vos ballons!

LNA: première défaite de BSV Berne

A Saint-Gall, les deux gardiens de notre équipe nationale, D. Eckmann (BSV) et H.-P. Lutz (Saint-Otmar) se sont retrouvés face à face pour des motivations bien différentes.

En effet, pour les Bernois, il s'agissait de s'imposer pour garder la tête du classement et pour Saint-Otmar Saint-Gall, une victoire était indispensable pour quitter la zone de relégation.

A l'issue d'une rencontre toujours très équilibrée, l'équipe de Saint Otmar Saint-Gall s'est finalement imposée sur le résultat de 26 à 22 entrevoyant ainsi la possibilité de quitter rapidement le bas du classement.

Petite surprise également à Zofingue où le club local a été battu par Amicitia Zurich par 19 à 17. Face à Grasshopper,

Emmenstrand s'est très nettement incliné. Le résultat de 28 à 15 nous montre que le néo-promu aura encore de nombreuses difficultés à franchir en LNA.

Avec 6 rencontres et 6 défaites, Soleure est déjà dans une bien mauvaise situation. Le deuxième néo-promu qui vient d'être battu par les Eclairiers de Winterthur 29 à 16, ne pourra certainement pas éviter la relégation. Résultat logique à Aarau avec la victoire de Yellow Winterthur face à Suhr (18-14)

Classement: 1. Grasshopper 6-11. 2. BSV Berne 6-10. 3. Zofingue 6-7. 4. Ecl. Winterthur 6-7. 5. Yellow Winterthur 6-7. 6. Amicitia Zurich 6-7. 7. Emmenstrand 6-5. 8. Saint-Otmar 6-4. 9. Suhr 6-2. 10. Soleure 6-0.



Grasshopper, représenté ici par Müller (au centre) entre deux joueurs d'Emmenstrand, Ackermann, à gauche et Krauer, s'est installé seul en tête du classement. (Bild + News)

Première ligue

VIÈGE SÉRIEUSEMENT ACCROCHÉ

Dans la cité de Calvin, l'équipe de Viège a eu beaucoup de peine à battre le HC Servette. En effet, le résultat étrié de 17 à 15 (11-9) nous montre bien que les Valaisans n'ont pas été à la fête.

Ce modeste résultat, pour une formation qui est en tête du classement, serait-il déjà dû à une certaine saturation des joueurs de Viège ou à une sous-estimation de la valeur de leur adversaire? Il est difficile de juger les Valaisans sur leurs prestations de Genève où à dix minutes de la fin de la rencontre le résultat était encore nul. Dans tous les cas, pour obtenir le titre, l'équipe du Haut-Valais devra se méfier de toutes les formations de son groupe qui sont à l'affût d'un premier faux pas.

YVERDON ÉLIMINÉ

Tenu en échec par les Amis-Gyms (19-19), l'US Yverdon a perdu maintenant toutes ses chances pour revenir en tête du classement. En effet, à la suite d'une rencontre très disputée, les Lausannois ont égalisé à l'ultime seconde. Avec maintenant un retard de 6 points, les Yverdonnois sont effectivement éliminés de la course au titre.

Classement: 1. Viège 7-14. 2. Lausanne-Ville 6-10. 3. US Yverdon 7-8. 4. Lausanne-Bourgeoise 6-7. 5. Amis-Gyms 7-5. 6. HC Servette 7-2. 7. Helvétia Genève 6-0.

Deuxième ligue

ÉCHEC ET VICTOIRE DE VIÈGE 2

Au stade de Champel, Viège 2 s'est incliné devant International 19 à 18 avant de remporter une victoire importante face à Nations (26-23). Avec 9 points, les Valaisans du Haut sont en tête du groupe B de 2^e ligue.

Classement: 1. Viège 2 6-9. 2. HBC Prilly 5-8. 3. HC Nestlé 5-7. 4. International 5-4. 5. Nations 1 6-4. 6. Lausanne-Bourgeoise 2 5-0.

2^e coupe du Chablais

Dimanche prochain, le HC Monthey organisera à la salle du Reposieux à Monthey la 2^e coupe du Chablais. Pour cette manifestation qui débutera à 8 heures, les organisateurs du Bas-Valais pourront compter sur Bienne-Boujean, Bobst-Sports, Crissier 2, Vevey-Anicienne 1, HC Sierre, HC Prilly, les Chocottes Lausanne et le club organisateur.

Les finales débiteront dès 14 heures. Nous espérons qu'un public nombreux suivra les différentes rencontres de ce tournoi qui devrait être une très bonne propagande dans le Bas-Valais. MD.

Une maison pleine de cadeaux

78335



Duster forme portefeuille polyamide, Gr. S-M-L **59,90**



Robe d'intérieur polyamide fermeture à glissière au dos Gr. 36-46 **39,90**



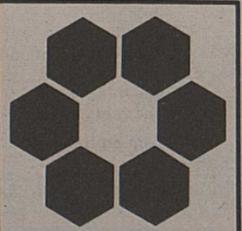
Cafetan polyester fermeture 1 bouton au dos Taille unique **59,90**



Robe d'intérieur polyamide imprimé, Gr. S-M

49,90

Notre garantie: satisfait ou remboursé!



PLACETTE

A Monthey et Sierre
Essence-Manor-Super
89.-

FOOTBALL À L'ÉTRANGER

Angleterre: la deuxième défaite de Liverpool

LA BRUSQUE APPARITION de l'hiver a eu ses premières répercussions sur le déroulement du championnat d'Angleterre. Cinq matches seulement ont pu être joués en première division. Ce programme réduit a tout de même permis d'enregistrer une surprise avec la deuxième défaite de la saison du leader Liverpool, battu à Londres par Arsenal (0-1).

Devant près de 52 000 spectateurs, les deux équipes ont disputé un match souvent âpre, pour ne pas dire violent. Quatre joueurs ont été avertis. Mais le spectacle, à défaut d'être de très brillante qualité, fut passionnant à suivre.

Le gardien international de Liverpool, Ray Clemence, porte partiellement la responsabilité de l'échec de son équipe. Le but qu'il a encaissé sur un tir de Stapleton était parfaitement évitable. Le tir était certes violent. Clemence sembla avoir bloqué le ballon mais il le laissa finalement échapper et Price, qui avait bien suivi, n'eut qu'à pousser la balle au fond des filets.

Si l'on tient compte des points perdus jusqu'ici, Everton (qui n'a pas joué samedi) est désormais à égalité avec son grand rival local alors que Nottingham Forest, le tenant du titre, lui aussi au repos forcé, n'est qu'à deux points de Liverpool. Nottingham Forest et Liverpool seront d'ailleurs aux prises samedi prochain au stade d'Anfield Road de Liverpool dans un match au sommet qui promet passablement d'émotions.

Pour en revenir à la défaite de Liverpool, on notera qu'elle n'a pas

spécialement surpris. L'ancien champion d'Angleterre n'a gagné qu'une seule fois au stade de Highbury au cours des treize derniers matches qu'il y a joués.

CLASSEMENT

1. Liverpool	18	13	3	2	42	8	29
2. Everton	17	10	7	0	24	10	27
3. West Bromw.	16	9	5	2	31	14	23
4. Notting. F.	16	7	9	0	19	9	23
5. Arsenal	17	8	6	3	28	17	22
6. Coventry	17	7	6	4	24	23	20
7. M. United	17	7	6	4	24	27	20
8. Tottenham	17	7	6	4	21	26	20
9. Leeds United	18	7	5	6	33	24	19
10. Aston Villa	17	6	6	5	22	16	18
11. Bristol City	18	7	3	7	21	21	18
12. Derby C.	18	7	3	8	24	34	17
13. Manch. City	16	5	6	5	24	20	16
14. Norwich	16	4	7	5	28	28	15
15. Southamp.	18	4	7	7	19	27	15
16. Ipswich	18	6	2	10	20	27	14
17. Middlesbr.	17	5	3	9	21	23	13
18. Queen's PR	17	3	6	8	13	22	12
19. Bolton	18	4	4	10	22	36	12
20. Wolverham.	17	4	1	12	13	32	9
21. Birmingham	18	2	4	12	17	30	8
22. Chelsea	17	2	4	11	19	35	8



Arsenal a battu Liverpool (1-0). Voici Willie Young d'Arsenal (au centre) qui effectue un essai de la tête sous le regard de ses adversaires Jimmy Case (à gauche) et Phil Tompson (à droite). (Béliono UPI)

France: Saint-Etienne et Nantes réagissent

Saint-Etienne et Nantes ont instantanément réagi à la nouvelle tentative d'échappée vendredi soir par Strasbourg et dont Monaco avait été la victime : les Verts ont fait bonne mesure contre Valenciennes (5-0), et les Jaunes sont allés remporter à Reims leur cinquième victoire d'affilée sur le score, tout aussi éloquent de 4-1. Les Stéphanois restent donc à un point des Alsaciens tandis que, pour la troisième place, à deux longueurs du leader, Nantes devance Monaco à la différence de buts. Lyon (2-2 à Nîmes), Bordeaux (2-1 contre Marseille) et Metz (5-1 aux dépens de Laval) restent bien placés, mais Sochaux défait à Angers (2-3) est rejoint par Lille, vainqueur de Paris Saint-Germain (3-1). Dans le bas du classement, Nice et Paris FC ont encore concédé un point sur leur terrain, respectivement à Bastia (2-2) et à Nancy (1-1), tandis que la situation de Valenciennes et de Marseille continue de se dégrader et que celle de Reims est pratiquement désespérée.

Les Alsaciens se sont donc très bien repris après le faux-pas dans les deux

dernières rencontres. Rien ne laissait pourtant prévoir cette issue, alors que jouant devant 18 000 spectateurs, le score à la fin de la mi-temps était toujours vierge. Mais les Monégasques devaient être assommés dès la reprise par deux buts inscrits en trois minutes par Piasecki. C'était tout d'abord à la 46^e minute à la suite d'un centre de Dugueperoux. Vitalis commettait alors l'erreur de ne pas dégager loin et de faire une passe à Piasecki. Ce dernier donnait rapidement la balle à Wagner, qui la lui rendait aussitôt et Francis, dans un angle difficile, ouvrait le score. Trois minutes plus tard, sur une passe en profondeur de Gemmrich à Toko en position d'ailier droit, celui-ci accélérât et tirait... sur le poteau droit du but d'Ettori la balle était reprise par Wagner, qui transmettait à Piasecki au point de penalty. Le stratège strasbourgeois, en pivotant ne laissait aucune chance au gardien monégasque.

Monaco devait sauver l'honneur à la 85^e minute grâce à un boulet de canon d'Albert Emon. Il reste que les Alsaciens ont amplement

mérité leur succès par la domination et la suprématie qu'ils ont exercées tout au long de cette partie. Il est donc tout à fait logique qu'ils retrouvent en exclusivité leur place de leader.

CLASSEMENT

1. Strasbourg	21	11	8	2	37	18	30
2. St Etienne	22	12	5	5	45	23	29
3. Nantes	22	12	4	6	46	22	28
4. Monaco	22	12	4	6	42	27	28
5. Bordeaux	22	8	10	4	29	20	26
6. Lyon	22	10	6	6	38	29	26
7. Metz	22	10	5	7	33	31	25
8. Sochaux	21	9	6	6	35	27	24
9. Lille	22	7	10	5	41	39	24
10. Nîmes	22	8	5	9	35	32	21
11. Bastia	22	7	7	8	35	38	21
12. Laval	22	6	9	7	33	40	21
13. Nancy	22	7	5	10	42	37	19
14. Paris St G.	22	7	5	10	32	37	19
15. Angers	22	7	5	10	24	44	19
16. Marseille	22	5	7	10	27	36	17
17. Valenc.	22	6	5	11	23	36	17
18. Paris	22	6	5	11	26	40	17
19. Nice	22	5	5	12	31	53	15
20. Reims	22	2	8	12	14	40	12

Milan puisse obtenir un partage de l'enjeu (1-1) qu'il avait d'ailleurs largement mérité.

CLASSEMENT

1. Milan	10	6	3	1	17	7	15
2. Perugia	10	5	5	0	11	3	15
3. Inter	10	4	5	1	15	8	13
4. Juventus	10	4	5	1	13	7	13
5. Torino	10	4	5	1	13	8	13
6. Fiorentina	10	4	4	2	10	8	12
7. Catanzaro	10	2	7	1	6	5	11
8. Napoli	10	3	5	2	8	7	11
9. Lazio	10	3	4	3	12	17	10
10. Ascoli	10	2	4	4	11	12	8
11. Bologna	10	1	5	4	8	10	7
12. Avellino	10	1	5	4	6	9	7
13. Roma	10	2	3	5	5	10	7
14. Vicenza	10	2	3	5	10	18	7
15. Verona	10	1	4	5	7	15	6
16. Atalanta	10	0	5	5	5	13	5

Italie: la Juventus se rapproche

Tenant du titre, la Juventus a réussi la meilleure opération au cours de la 10^e journée du championnat d'Italie de première division. En allant s'imposer à Bergame contre Atalanta (1-0), elle a grignoté un nouveau point aux deux leaders du classement, l'AC Milan et Perugia, qui n'ont pas réussi à se départager. L'Internazionale de Milan a également brillé en allant s'imposer par 2-1 sur le terrain du néo-promu, Ascoli, qui a ainsi subi sa première défaite de la saison à domicile.

L'Internazionale se retrouve ainsi à égalité à la troisième place avec la Juventus et l'AC Torino, qui a été tenu en échec sur son terrain par Napoli (0-0).

Le match au sommet de cette 10^e journée entre l'AC Milan et Perugia s'est joué à San Siro dans un épais brouillard, pour le malheur du public.

Perugia a démontré que sa place en tête du classement n'était pas usurpée. Son début de match fut excellent. Jouant plus rapidement qu'un adversaire toujours long à se mettre en train, la jeune équipe de l'entraîneur Castagner se montra dangereuse dès les premières minutes de la rencontre et c'est en toute logique qu'elle ouvrit le score sur un très bon tir des 20 mètres de son demi Vanini.

En seconde mi-temps, pressé par son public et bien emmené par un Rivera omniprésent, l'AC Milan s'assura l'initiative des opérations. La défense de Perugia connut alors des moments particulièrement difficiles. Soumise à une très forte pression, elle donna pendant longtemps l'impression qu'elle parviendrait à conserver le but d'avance pris en début de match. Il fallut finalement un exploit personnel d'Antonelli pour que l'AC

aucune peine par la suite à conserver son avance. Il parvint même à la porter à quatre longueurs (5-1).

Le leader Kaiserslautern, une semaine après sa nette défaite devant Borussia Moenchengladbach, n'a jamais trouvé la bonne cadence à Ludwigshafen, qui le prit à froid et ouvrit le score après une minute de jeu. L'expulsion de Briegel après 20 minutes de jeu pour geste antisportif n'arrangea rien pour le FC Kaiserslautern. Il réussit pourtant à égaliser à la 70 minute. On put penser alors qu'il allait renverser la situation. Il n'en fut rien. A huit minutes de la fin, Ludwigshafen reprit l'avantage. Kaiserslautern bénéficia par la suite d'un penalty qui aurait dû lui permettre de jouer les prolongations. Mais le tir de

Toppmoeller fut détourné par le gardien Hermann.

La chance est restée fidèle au FC Cologne, le vainqueur des deux dernières éditions de la coupe d'Allemagne. Deux fois mené à la marque, sur son terrain, par Eintracht Brunswick, il parvint à égaliser, les deux fois sur un coup franc tiré par son défenseur Zimmermann. Il put finalement assurer sa qualification au cours des prolongations sur un auto-goal de Hollmann.

Schalke 04 a pour sa part été éliminé par une équipe de deuxième division, Baer Uerdingen, victorieuse par 2-1 après avoir pourtant concédé l'ouverture du score. Bayer s'était déjà mis en évidence la saison dernière en éliminant successivement Werder Brême, Kaiserslautern Francfort.

Avant les matches de la coupe UEFA

Six « optimistes » ?

Les huitièmes de finale de la coupe de l'UEFA constitueront mercredi le dernier volet 1978 des compétitions européennes de football qui ne reprendront qu'en mars 1979 (les 7 et 21) avec les quarts de finale.

Six des huit équipes qui recevront mercredi peuvent, à titres divers, envisager avec optimisme cette deuxième confrontation.

Quatre d'entre elles ont obtenu le nul à l'aller (parfois avec le bénéfice de buts « extérieurs » : Manchester City (2-2) à Milan, West Bromwich (1-1) à Valence, Slask Wroclaw (1-1) devant Moenchengladbach et Duisbourg (0-0) à Strasbourg. Sur leur terrain, ces quatre formations devraient assurer leur présence en quart de finale pour peu qu'elles ne mésestiment pas l'adversaire. Quant aux deux autres elles restent sur une courte défaite par un but d'écart qui n'est pas sans appel. C'est le

cas pour Arsenal (0-1) à Belgrade et Hertha Berlin (1-2) à Ejsborg.

Enfin deux clubs, nantis d'un beau succès aller (4-1) effectueront un déplacement apparemment sans conséquence pouvant même se payer le luxe d'une courte défaite. VfB Stuttgart, qui sera l'hôte de Dukla de Prague, et le Honved de Budapest qui rendra visite à l'Ajax d'Amsterdam mais qui devra néanmoins se méfier de la réaction des Hollandais. Voici la liste des rencontres :

Manchester City - Milan (résultat du match aller : 2-2). Ajax Amsterdam - Honved Budapest (1-4). Slask Wroclaw - Borussia Moenchengladbach (1-1). Dukla Prague - VfB Stuttgart (1-4). Hertha Berlin - Esbjerg (1-2). West Bromwich Albion - Valence (1-1). Arsenal London - Etoile Rouge Belgrade (0-1). MSV Duisbourg - Strasbourg (0-0).

D'AUTRES CHAMPIONNATS ÉTRANGERS

● ESPAGNE. - Championnat de 1^{re} division. Match en nocturne de la 12^e journée : Real Madrid - Español de Barcelone 0-0. Classement : 1. Real Madrid 12/18 ; 2. Atletico Bilbao et Atletico Madrid 12/15.

FLAMENGO CHAMPION « CARIOCA »

Le club de Flamengo a conquis le titre de champion « Carioca » 1978 en battant Vasco de Gama par 1-0 au stade Maracana, à Rio de Janeiro, devant 141 000 spectateurs.

En Suisse

Coup d'envoi avancé

Le coup d'envoi du match des huitièmes de finale de la coupe de Suisse Winterthur - Chênols, samedi 9 décembre, a été avancé à 15 heures au lieu de 16 h. 30 initialement prévu.

Première ligue

Au programme du prochain week-end.

SAMEDI

14.30 : Le Locle - Viège

DIMANCHE

14.00 : Martigny - Malley

14.30 : Orbe - Boudry

Il s'agit de matches qui avaient été renvoyés à la suite de l'engagement de certaines équipes en coupe suisse ou à cause d'impraticabilité du terrain. Le match Stade Lausanne - Martigny est prévu pour le dimanche 17 décembre.

Sport-Toto

Liste des gagnants du concours N° 48 des 2-3 décembre 1978 :

Gagnants	Francs
2 avec 13 points	54 198.50
42 avec 12 points	1 270.95
608 avec 11 points	87.80
4741 avec 10 points	11.25

Toto-X

Liste des gagnants du concours N° 48 des 2-3 décembre 1978 :

Gagnants	Francs
3 avec 5 numéros + le N° complémentaire	4273.50
83 avec 5 numéros	540.60
2 686 avec 4 numéros	16.70
34 433 avec 3 numéros	2.25

Le maximum de 6 numéros n'a pas été réussi.

Le jackpot totalise Fr. 204 775.50.

ALPHONSE MEX Un poète de nonante ans

VOUVRY. - Bon anniversaire! C'est ce que tous les amis et connaissances du poète, Alphonse Mex, bourgeois d'honneur d'Aigle, dont une place porte son nom, sont venus lui souhaiter ce lundi 4 décembre au home Riond-Vert. Handicapé depuis sept ans, le poète vit à Vouvry, où il fait la joie de tous ceux qui l'approchent, cela par son érudition autant que par ses connaissances des hommes, dont il a coté quelques-uns des grands de ce monde.

Si l'homme d'action a dû ralentir ses activités physiques, le poète, riche de nombreux souvenirs, a su se créer un nouveau monde grâce à une excellente mémoire des choses et des événements.

Originaire de Bagnes, Alphonse Mex est né à Yverme. Mais c'est à Aigle qu'il suivit le collège classique et l'école industrielle, pour faire ensuite un stage de notaire. De 1910 à 1918, il est greffier de la justice de paix à Aigle, puis secrétaire municipal et officier d'état civil à Leysin durant deux ans. En



1920, il entre dans la carrière d'assureur. En 1926, il adhère à la Société des gens de lettres de France. Entre 1929 et 1935 il est conseiller communal à Montreux-Planches. De 1924 à 1939, il est rédacteur suisse de «Pro Arte», revue des cercles dramatiques de langue française à Liège. Il collabore aux «Annales valaisannes», consacre des études au folklore romand. Il est membre d'honneur de la Société académique et d'historique de Paris depuis 1927, lauréat de l'académie d'Alsace en 1956, prix Barratin en 1960.

Alphonse Mex a eu la joie de connaître de grandes amitiés, aujourd'hui disparues: le poète Lucas, Malraux, le général de Gaulle, le cardinal Tisserand qui appréciaient fort le talent du poète chablaisien.

Après Gustave Doret, Frédéric Rouge et Eugène Bonnard, Alphonse Mex est le quatrième bourgeois d'honneur d'Aigle. Il est membre d'honneur de la Société d'histoire du Valais romand. et fait

partie de la Société des écrivains suisses.

Ses nombreuses œuvres comprennent des romans, des essais critiques, des recueils de récits, des pièces de théâtre. Mais ce sont sans doute ses recueils de poèmes qui lui tiennent le plus à cœur.



Dans l'après-midi d'hier, le conseiller communal Marc Fellay et le secrétaire de l'administration communale, M. Bernard Fellay, ont remis un plateau dédié aux armes de la commune de Bagnes au nonagénaire. En début de soirée, le conseil municipal d'Aigle in corpore a remis un magnifique fauteuil à M. Alphonse Mex qui a apprécié ce geste, entouré de ses enfants et petits-enfants. La direction de Riond-Vert, par M. Clerc et son personnel, ne sont associés aux vœux adressés au nonagénaire, auxquels se joint la rédaction chablaisienne du NF.

Joli succès du caf'cong du GRAM

MONTHEY. - Le Centre de rencontre et d'amitié (GRAM) de Monthey déploie une activité réjouissante. Les enfants y trouvent régulièrement de quoi se distraire grâce à des animations judicieuses mises en place par les responsables.

Samedi dernier, en soirée, le quintette du «Sarclon», célèbre groupe folk suisse, donnait un concert devant un parterre d'auditeurs enthousiastes. Ces cinq musiciens ont du métier et leur succès au dernier festival nyonnais n'est pas surfait.

Monthey: le dernier garde-à-vous

MONTHEY. - Ils étaient une cinquantaine de la classe 1928, de la région de Saint-Maurice au Léman, en passant par le val d'Illeze, à «subir» la dernière inspection d'arme et d'habillement. Ce fut en fait une fort sympathique matinée, qui s'est déroulée très rapidement, avant que le détachement ne se retrouve devant le conseiller d'Etat Arthur Bender. Ce fut l'occasion, pour ce

dernier, de relever ce qui signifie «servir» son pays, tant sur le plan militaire que civique.

Cette cérémonie, toujours simple mais émouvante à plus d'un titre, a été suivie par le président de la ville de Monthey, M^r Raymond Deferr, ainsi que par le colonel Georges Roux, chef de service au Département militaire cantonal.

C'est en défilant du collège de l'avenue de la Gare à la salle de la gare que le détachement s'est rendu à la salle communale de la gare pour le traditionnel repas. Les membres du chœur d'enfants de M^{me} Dina Colombara ont chanté et se sont produits dans une saynète relatant certaines péripéties de cours de répétition auxquels ont participé ceux de la classe 1928.



Dans la salle de gymnastique du collège de l'avenue de la Gare, quelques-uns de la classe 1928 lors de leur dernier «garde-à-vous» auquel participaient le président de Vionnaz, André Rey, et le vice-président de Monthey, Michel Giovanola.

Ramassage des ordures

SAINT-MAURICE. - Le ramassage des ordures n'aura pas lieu le vendredi 8 décembre, jour de fête chômée, mais sera avancé au jeudi 7 décembre 1978.

Administration communale

Aux aînés de Martigny et environs

Tous les aînés intéressés au ski de fond sont convoqués le mercredi 6 décembre à 15 heures au local, rue Marc-Morand 13 (ancien hôtel Clerc).

Discussions et organisation des sorties. Pro Senectute



Au Salon des inventions à Genève

La présence des Valaisans très remarquée

Le 8^e Salon des inventions de Genève vient de se terminer sur un succès sans précédent. Il y eut plus de 90 000 visiteurs, soit une participation de 20% supérieure à celle de 1977 qui comptait 75 000 entrées. On estime à environ 20 000 le nombre de professionnels qui ont franchi l'enceinte du Palais des expositions pour prendre des contacts avec les inventeurs, venus de 28 pays différents, et leur proposer divers contrats commerciaux allant de la vente à l'acquisition de licences ou à l'achat de brevets. L'un des principaux centres d'intérêt de cette manifestation fut certainement le domaine de l'environnement, de l'économie d'énergie et de la recherche de ressources nouvelles. Le grand prix du Salon de l'invention 1978 en donne une preuve manifeste: c'est l'invention de l'ingénieur français, résidant à Genève, Pierre Baude, qui présentait une cellule solaire véritablement révolutionnaire.

Les Valaisans, bien que peu nombreux, se sont distingués. Il y eut tout d'abord les deux demoiselles Bori de Vernayaz, Josette et Emma, qui présentaient une «main» destinée à tenir des cartes à jouer. Nous en avons déjà parlé dans une de nos précédentes éditions. Précisons que ce dispositif, qui a obtenu un troisième prix au concours

«Jeunesse inventive» lors du Comptoir de Martigny de 1976, n'est pas seulement valable pour des invalides, mais aussi pour des jeunes enfants.

Il y a aussi les deux inventions d'un voyer d'arrondissement à l'Etat du Valais, Denis Rossier (et non Louis, comme nous l'avons prénommé par erreur dans notre édition du 1^{er} décembre dernier), qui sont destinées à repérer le bord des chaussées dans des conditions difficiles. L'une des deux lui a du reste valu une médaille de bronze.

La sonde magnétique pour le déneigement

Il s'agit d'un appareil portatif permettant de jalonner la bordure des routes enneigées - plus particulièrement dans les cols - avant le passage de la fraiseuse. Cette sonde identifie tout objet métallique, telles que glissières de sécurité, bandes de peinture métallisée ou bornes, quelle que soit l'épaisseur de neige qui les recouvre. L'appareil d'enregistrement se porte en bandoulière et lorsque la sonde se trouve à la verticale d'un témoin métallique, l'instrument émet un signal sonore caractéristique.

Denis Rossier ne pensait absolument pas remporter un prix pour cette invention. «Il est très difficile, dit-il, d'être distingué par un jury lorsqu'on présente une invention sur plans.» Il faut signaler, par ailleurs, qu'il n'en est pas à sa première trouvaille: il a déjà inventé un détecteur de neige, une borne et une latte lumineuses (les deux étant automatiques) ainsi qu'un procédé de drainage basé sur la récupération de matière plastique. D'autre part, dans le cadre de ce Salon des inventions, il présentait une autre invention qui n'a pas particulièrement retenu l'attention du jury, mais n'en est pas moins intéressante pour autant.

Pour conduire dans le brouillard...

S'inspirant du système qui est en vigueur sur les avions pour les vols sans visibilité, notre inventif voyer du val d'Illeze s'est dit que l'on pouvait appliquer le même principe sur les véhicules automobiles. Ici aussi, la condition c'est que le bord de la route comporte un balisage de nature métallique continu ou à intervalles réguliers. Dès lors, on équipe le véhicule d'une sorte de

radar qui émet des ondes hertziennes et l'écho de ces ondes est recueilli par un appareil enregistreur. On détermine une distance latérale précise, par exemple un mètre depuis le bord droit de la chaussée (pour tenir compte des piétons et des cyclistes) et si l'on s'écarte de cette distance idéale sur la gauche, ou sur la droite, l'appareil réagit immédiatement par un signal sonore, doublé d'une indication sur un écran. Vous êtes trop à gauche: une flèche rouge s'allume dans la même direction; vous vous déplacez dangereusement à droite, une flèche vous l'indique également. En revanche, si vous vous tenez à la distance latérale correcte déterminée a priori, une flèche verte orientée à la verticale vous signale que vous êtes dans le droit chemin.

Un système de financement révolutionnaire: le Parenting

On a remarqué également la présence du Valaisan Michel Gaspoz et de son associé Marc Frei, chevilles ouvrières de la firme G & F. Parenting S.A. Suisse, qui n'étaient pas là en qualité d'inventeurs, mais de représentants d'une entreprise de services que nous avons eu l'occasion de présenter précédemment. Cette firme offre un mode de financement révolutionnaire pour toutes sortes de biens, allant du véhicule utilitaire à l'appareil de télévision, et intéressant aussi bien les utilisateurs privés que professionnels. Ce mode de financement est particulier en ce sens qu'il prend ses marges bénéficiaires principales non pas sur l'acheteur, mais sur le vendeur.

C'est une réponse helvétique au «leasing» américain. Un professeur de droit de l'université de Genève n'hésite pas à déclarer que ce système pourrait bien supplanter celui qui nous vient des Etats-Unis il y a une dizaine d'années. Il est vrai qu'il paraît nettement plus avantageux pour le consommateur. Sans nous prononcer sur l'avenir du «Parenting», on peut dire qu'il a suscité un très vif intérêt au cours de ce Salon. Il a même attiré l'attention d'une célébrité actuelle dans le monde de la finance: Akkram Ojeh, le sauveteur du paquebot France et d'une entreprise genevoise qu'il vient récemment d'ar-

racher à la faillite. MM. Gaspoz et Frei sont ouverts à toutes propositions, mais l'on peut se rassurer: ils n'ont pas l'intention de placer

leur jeune entreprise sous l'égide du pétro-dollar.

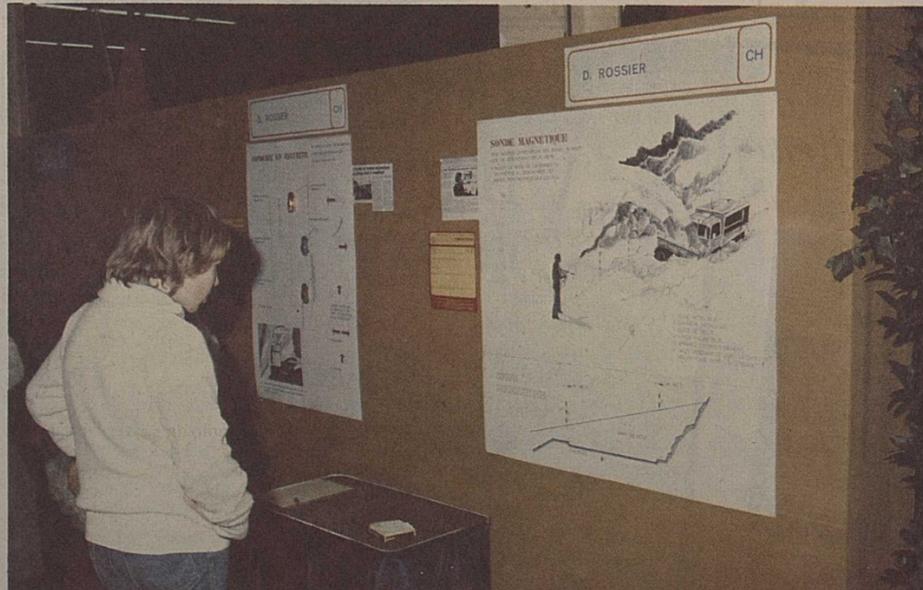
Alain Boujón



M^{me} Josette Bori présente quelques assortiments de cartes qui ne sont pas faites que pour les joueurs de «jass».



M. Michel Gaspoz (à gauche) et son associé, M. Marc Frei, directeurs d'une firme qui permet un mode de financement révolutionnaire.



Le stand de Denis Rossier dont l'une des inventions fut récompensée par une médaille de bronze.



VOLVO 343. MAINTENANT AVEC BOÎTE MANUELLE SPORTIVE. HAUTE SÉCURITÉ DYNAMIQUE.

La nouvelle Volvo 343 DL est désormais équipée d'une boîte manuelle sportive. Ou en option de la célèbre transmission entièrement automatique, encore perfectionnée pour une conduite souple et confortable. Autres nouveautés: cockpit et nouveau volant. Faites un essai pour en savoir bien plus encore sur la nouvelle Volvo 343 DL.

Caractéristiques techniques: moteur 4 cylindres en ligne, 1397 cm³, 70 ch DIN, porte arrière, coffre à bagages à capacité variable par rabattement de la banquette arrière, essieu arrière De Dion. Boîte 4 vitesses, fr. 13 800.- Boîte automatique à variation continue, fr. 14 600.-

VOLVO
La voiture pour la Suisse.
SÉCURITÉ DYNAMIQUE POUR VOTRE PLAISIR DE CONDUIRE.

1950 Sion: Garage Vultagio Frères S.A., avenue Maurice-Troillet 84, tél. 027/22 39 24

3902 Gllis: Garage Valaisia, R. Kummer, tél. 028/3 43 40
3960 Sierre: Garage Bruttin Frères, tél. 027/55 07 20

OFFRES ET DEMANDES D'EMPLOIS

On cherche tout de suite ou à convenir
tôliers et un mécanicien

Carrosserie François RAMPAZZO
Station AGIP LES MOULINS
Agences Chrysler - Lada - Honda
1837 Château-d'Œx
Tél. 029/4 72 60, privé dès 19 h.
029/4 74 79 22-32097

Sommelière qualifiée

cherche place, saison
dès le 22 décembre
dans restaurant soigné
(dans région de ski)

Offres sous chiffre 41-302355 à
Publicitas, 8401 Winterthur.

Home d'enfants à Montana
cherche

une femme

pour ménage et service de table,
périodes Noël, février, Pâques.

Ecrire sous chiffre R 34037-18 à
Publicitas, 1211 Genève 3.

Bar du Bourg, Sierre
cherche pour entrée immédiate

**un sommelier
une barmaid**

Salaire fixe,
Horaire de travail le soir.

Tél. 027/55 08 93 36-1223

On cherche, pour le kiosque de la
Gare à Sion

vendeuse à temps partiel

Tél. 027/22 48 16
ou se présenter au kiosque.
36-32243

Café-restaurant-
pizzeria Chez André
Sierre
cherche
sommelière

Débutante acceptée.

Travail en équipe.
Salaire garanti.
Entrée tout de suite
ou à convenir.

Tél. 027/55 12 08
36-1301

Secrétaire

cherche
emploi

Région
Sierre - Sion.

Faire offre sous
chiffre P 36-303044 à
Publicitas, 1951 Sion.

21 21 11

... Etre libre et indépendant...

Si tel est votre désir, nous pouvons le réaliser. Pour renforcer notre équipe de vente, nous recherchons quelques

représentants

(activité précédente peu importante)

- Nous demandons:
- assiduité et engagement total
- Nous offrons:
- position de vie assurée
 - assistance de vente continuelle
 - fixe, frais et commissions
 - prestations sociales modernes

Les candidats suisses et étrangers avec permis C sont priés de retourner le coupon sous chiffre OFA 14837 Rb à Orell Füssli Annonces, case postale, 5401 Baden.

Nom: Prénom:
Rue:
Localité:

Offre de la semaine

**magnifique
garniture
de salon neuve**

comprenant:
1 canapé et
2 fauteuils avec rou-
lettes, recouverts
d'un beau tissu
velours de Gènes
Valeur Fr. 2950.-
Cédé à Fr. 2450.-
magnifique
meuble paroi
Valeur Fr. 1950.-
Cédé à Fr. 1500.-

ainsi que divers petits
meubles à liquider,
bas prix.

Tél. 027/22 54 25
36-4424

**Vos
annonces :
027/21 21 11**

Chaude, imperméable au vent et à l'eau



4950

7950



Une veste telle qu'on la porte à Chicago, où l'hiver est particulièrement rude.

Le modèle Vögele a encore été amélioré et vous offre des avantages que vous ne trouverez pas à d'autres vestes semblables: la qualité de polyamide perlé est particulièrement dense et assure donc une imperméabilité parfaite.

Le capuchon de forme entonnoir retient la chaleur personnelle et la répand sur le visage pour tenir chaud. Doublure d'hiver matelassée

aussi à l'intérieur des manches; coupe-vent en tricot aux poignets.

La fourrure qui borde le capuchon peut être détachée au moyen de boutons-pression (en cas de pluie).

Pour garçons et jeunes gens

dès st. 116 49.50

+ 6.- par 12 cm

Pour messieurs t. 44-54 79.50

CV
Charles Vögele

Dans toutes les maisons de mode CV et les mini-marchés Vögele de Suisse.

PUBLICITAS art et technique de l'annonce bien pensée

alido poletti
Plantes et fleurs
santé et beauté de l'homme

la-matze sion

VIENT DE PARAITRE

Vente dans les bonnes librairies
les kiosques Naville
ou
aux EDITIONS DE LA MATZE
Case postale, 1951 SION

CITROËN
La voiture sans problème pour l'hiver

Nos occasions

CX 2200 Pallas, climat.	1976
DS 23, hydraulique	1974
GS 1220 Berline	1975
DSuper	1973
GS 1220 break	1974
GS spécial	1977
Ami 8 break	1977
Dyane	1976

Des prix! Des garanties! Des facilités!

Garage du Mont-Pèlerin S.A. Vevey
Tél. 021/52 88 52

Partout:
ville - campagne - sous abri - en plein air
GROS A GAGNER

ELEVAGE simple, facile, propre, chez soi, avec petite place. Augmentera rapidement vos revenus ou préparera et agrémentera votre retraite, suppléera à l'AVS, etc. ACHAT GARANTI de la production. Demandez VITE documentation ILLUSTRÉE GRATUITE et sans engagement.

Case postale 51
1219 AIRE Genève

Cherche à Martigny
chalet ou villa
à louer
Ecrire sous chiffre 484872 à Publicitas, 1800 Vevey.

Je cherche à louer à Sion
appartement de 2 pièces

Tél. 027/23 25 55
*36-303035

Publicitas 21 21 11

1 semaine d'essai gratuit:



«jura» octa - le seul rasoir électrique avec 5 ans de garantie et tondeuse séparée

Demandez votre jura d'essai chez:

Sion Savioz Clément
Arts ménagers
Rue de la Majorie 6
Tél. 027/23 10 25

jura octa 505

Le mazot-musée de Plan-Cerisier

Heures d'ouverture

MARTIGNY. - En complément à notre article d'hier, signalons que les Amis de Plan-Cerisier ont fixé les heures d'ouverture du mazot-musée :

Samedi de 17 à 19 heures.

Dimanche de 10 à 12 heures.

Tout autre cas de visite peut être annoncé à M. Arthur Rouiller, tél. 2 29 60, ou à la famille Besse, tél. 2 25 29. Un membre du comité cicérone se tiendra alors à la disposition des visiteurs.



Gros succès de la Foire du lard

MARTIGNY. - Moins froid qu'à l'accoutumée sur la place Centrale et dans la rue du Bourg qui accueillait hier la foule des visiteurs-acheteurs et curieux à l'occasion de la traditionnelle Foire du lard. La plus ancienne du Valais.

On s'est fort bien accommodé de marcher sur la terre battue, en attendant la pose des nouveaux pavés. Mais il faut remercier le ciel de nous avoir dispensé de la pluie car on se serait trouvés dans un affreux « petschi ».

A la Foire du lard, on n'y trouve pas seulement du porc, mais encore des vêtements, des chaussures, du fromage, de l'ail, des oignons, des para-



pluies, des tissus. Il y a même des bancs polyvalents où l'on vend de la quincaillerie, des articles de ménage.

Nos photos montrent deux aspects de ce sympathique et bourdonnant rendez-vous annuel.

Du bord du lac à Saint-Maurice

Proclamation solennelle de l'avent

MONTHEY. - Le premier dimanche de l'avent, grâce aux cavaliers des sociétés hippiques, les fidèles ont entendu la « proclamation de l'avent » devant les églises.

C'est ainsi qu'à Monthey, un quatuor comprenant un cavalier avec un cor de chasse et trois amazones ont procédé à cette annonce, introduite en musique. Les fidèles

ont apprécié cet acte qui est devenu une tradition. Les cavaliers se sont également rendus devant le temple où ils ont été chaleureusement accueillis.



Le groupe des cavaliers durant l'annonce, devant le temple de l'avenue de la Gare.

« LES AMBASSADEURS »

Le mérite de la création

MONTHEY. - Pour la direction d'un théâtre, choisir la création c'est avoir le goût du risque et accepter d'en assumer les conséquences. Créer une œuvre contemporaine est une aventure totale, périlleuse, choix de l'auteur, élaboration d'une mise en scène selon sa propre vision, étude d'un décor, du jeu des comédiens, accomplir une chose sans données référentielles, attendre une finalité en point d'interrogation.

Rares sont les réalisateurs qui se lancent dans ce type d'initiatives et ceux qui tentent ces démarches hasardeuses, tels que le Théâtre de Vidy, le Poche de Genève et le Théâtre de Carouge, méritent une mention spéciale. « Les Ambassadeurs » d'Alfred Muschg, dans une adaptation française de Franck Jotterand, illustrent un courage sur lequel le regard se pose moins sévère, tolérant certaines imperfections im-

pardonnables pour des réalisations cent fois jouées et dont le montage bénéficie à chaque reprise d'un bagage acquis.

Le sujet des « Ambassadeurs » touche la pointe de l'actualité, les prises d'otages figurent à la une des faits divers, ne choquant hélas plus personne. Les deux hommes en scène, l'un représentant une grande puissance et l'autre un petit pays vivent en Amérique latine une captivité commune. Au fil des jours, leurs rapports se désagrègent, créant un climat de tension, d'inquiétude, de nervosité, au bord de la folie et du meurtre. Une libération intervient in extremis, évitant le pire. La conclusion dérisoire dénonce l'hypocrisie diplomatique au cours d'une conférence de presse télévisée très public relations, autour du cocktail de l'amitié parlementaire.

Gérard Carrat et Gilbert Divorne incarnaient ces deux ambassadeurs

chacun avec leurs caractéristiques originelles et politiques, dans une étude psychologique d'un personnage en captivité. Carrat domine son rôle tout au long de la pièce, tandis que Divorne est plutôt irrégulier. La traduction du texte semble manquer de puissance et ne pas correspondre à la gesture et à l'intensité du développement. L'écriture se tient en dessous du diapason, les expressions choisies relevant souvent de lieux communs ou d'idiomes helvétiques ne « colant » pas au langage d'un Américain, par exemple.

Mais l'ensemble de l'œuvre, sa mise en scène signée Niko Kerkenrath, son tempo restent extrêmement intéressants, et si l'on pense que le spectacle dure plus de deux heures sans entracte en maintenant constants rythme et attraction, c'est une véritable performance. M.G.

Le prix du recrutement de la FMS au Moto-Club de Fully

FULLY. - Le Moto-Club de la cité du pied du Chavalard, l'un des plus actifs du Valais, compte actuellement 160 membres. C'est une embarcation qu'il faut mener à bon port avec un commandant et des équipiers valables. Ceux-ci ont été mis en place ce printemps déjà et ont montré leur savoir-faire, continuant ainsi dans le sillage laissé par d'excellents prédécesseurs. Ce sont : Stéphane Roduit, président ; André Thétaz, caissier ; Véronique Lonfat, secrétaire ; Valentin Roduit et Eric Michellod, membres ; Roger Gex, Philippe Clivaz, François Dorsaz, commission sportive.

Le Moto-Club de Fully tenait vendredi soir son assemblée d'automne au cours de laquelle le jeune président rappela les principaux faits qui ont marqué la vie de la société pendant ces derniers mois. L'un des plus importants, c'est l'attribution par la FMS - et cela pour la deuxième fois consécutive, du premier prix du recrutement de nouveaux membres. Bravo ! Et on dit « jamais deux sans trois ».

Il y eut le souper, puis deux mois pour préparer le trial qui apportera plusieurs innovations : nouveau parcours, échelonnement sur deux jours, manche internationale. Les conditions exceptionnelles d'enneigement ont obligé les organisateurs - et cela au dernier moment - à trouver une solution de rechange. Il y eut tout d'abord de la pluie, mais le soleil fulliérain vint au rendez-vous.

L'équipe de Stéphane Roduit, les membres du club, les non-mem-

bres fonctionnaires bénévoles ont largement mérité les coups de brosse à reluire donnés par les coureurs, les dirigeants des clubs d'outre-Sarine.

Grâce au dévouement et aux grandes connaissances de Roger Gex en matière de sport motorisé, on a pu se lancer dans la grande aventure de l'enduro. On a réussi à découvrir dans la région l'un des plus beaux parcours de ce championnat. Ça a été unique et spectaculaire. Un film projeté en cours de soirée le prouve éloquemment.

Deux manifestations donc qui ont permis au caissier de présenter des comptes prouvant la situation financière réjouissante du club.

M. Stéphane Roduit, rappela encore la participation des Fulliérains au moto-cross de Payerne, au rallye cantonal de Chamoson (7 voitures et 17 motos). D'autres sorties encore. Dont le rallye local qui se termina sur les hauts de Vou-

vry ; un cours de trial et d'enduro qui eut lieu le 9 septembre avec la collaboration du responsable suisse, M. Karl Zbinden.

L'organisation de ces compétitions a été rendue possible grâce à la compréhension des autorités cantonales et communales de police. Ces dernières étant représentées à l'assemblée par M. Charly Carron, conseiller.

Tournons-nous maintenant vers l'avenir.

Un trial international aura lieu les 2 et 3 juin 1979, tandis que la date du 19 août a été retenue pour l'enduro. Les autorisations nécessaires ont été accordées. Le club assistera au championnat suisse moto organisé en France par le Norton-Club de Neuchâtel.

Candidature pour l'organisation du championnat du monde de trial à Fully en 1981 a été posée, ainsi que pour le championnat d'Europe.

Le club possède en son sein sept coureurs de trial et un d'enduro. C'est la caisse qui paiera dorénavant leurs licences.

Enfin, pour clore, Darcy Warpellin, Aloys Thétaz (Le Chérif), Josué Thétaz, ont reçu, le premier le diplôme de président d'honneur, les deux autres celui de membre d'honneur.

Décès subit de l'ancien sergent de gendarmerie Jules Lovey

MARTIGNY. - Né en 1903 dans le hameau de Chez-les-Reuse - au-dessus d'Orsières - dans une famille d'agriculteurs de montagne, M. Jules Lovey est entré au corps de la police cantonale en 1927. On l'envoya ensuite en poste à Ardon, Granges, Montana, Champéry, Conthey, Fully. Il termina sa carrière à Martigny avec le grade de sergent.

M. et M^{me} Jules Lovey avaient célébré leurs noces d'or le 6 mai dernier au milieu de leurs sept enfants, de leurs nombreux petits-enfants.

Dimanche soir, on apprenait avec stupeur le décès du chef de famille à la suite d'une embolie,



laissant les siens dans l'affliction. Rappelons qu'il est le père de M^{re} Roger Lovey, procureur du Bas-Valais.

M. Jules Lovey fit une carrière remarquable dans la police cantonale. On l'appréciait pour sa fermeté empreinte souvent de bonhomie. Il laisse à tous ceux qui l'ont fréquenté un agréable souvenir. Nous l'avons toujours connu affable, courtois et disponible, accomplissant sa tâche avec une distinction rare. Sa foi était un exemple.

Nous prions ceux qui le pleurent de croire à notre sincère sympathie et d'accepter nos condoléances émues.

Budget "cadeaux" plus léger? Magro ménager.



Des quantités de nouveautés viennent encore d'arriver. Les prix sont au plus bas, grâce à nos énormes achats et au cours élevé du franc suisse. Profitez!

★ 10 idées de cadeaux utiles et beaux, au hasard parmi des centaines:

moules à pâtisserie - poêle cuivre pour flambés - nécessaire électrique à manucure - hotte de ventilation - peigne soufflant - shampoigneuse à tapis - yaourtière - trancheuse - machine à café - horloge de cuisine, etc.



tout est garanti officiellement

Nos propres services prennent la responsabilité de vos livraisons, installations et service (bien) après vente. Facilités de paiement légales et loyales.



Un choix exceptionnel d'arts ménagers de grandes marques: cuisinières, frigos, congélateurs, machines à laver linge ou vaisselle, calandres, séchoirs, aspirateurs, etc. Tous les petits appareils. De la vaisselle, des luminaires, et toute la casseroles, même pour les professionnels de la restauration.

...c'est meilleur marché, à MAGRO MENAGER

D'innombrables fiancés ont déjà déposé leurs listes de mariage à Magro ménager

aux centres Magro Uvrier-Sion (027/31 28 53) et Roche (VD)

« TÉLÉ-ABONNEMENT-VALAIS » Une grande première en Suisse

SION. - L'hiver n'est plus qu'à une petite longueur. Pour l'heure, les stations souhaitent l'arrivée de la neige.

Pour cette prochaine saison, l'Association valaisanne des entreprises de remontées mécaniques (AVERM) présidée par M. Hubert Bumann de Saas-Fee, ancien président du Grand Conseil, offre à la clientèle un « Télé-Abonnement-Valais » système unique en Suisse. Notre pays est le seul d'Europe qui délivre des abonnements pour l'utilisation des moyens de remontées mécaniques. L'AVERM, toujours soucieuse de répondre aux désirs de la fidèle clientèle, offre un seul abonnement permettant d'acquiescer des cartes journalières ou de demi-journées, dans 30 stations touristiques disposant de quelque 260 installations de moyens de remontées mécaniques.

90 % des stations du Bas-Valais ont souscrit à ce système. Les stations du Haut-Valais, par contre, se sont montrées plus réticentes. Leur position est justifiée car un certain nombre de leurs installations de remontées mécaniques remplacent, par exemple, une route et les tarifs appliqués se rapprochent de ceux fixés par la Confédération qui, avec le canton, distribuent des subventions.

La Commission fédérale, responsable d'établir les tarifs étudie actuellement un projet à ce sujet.

L'Union valaisanne du tourisme (UVT)

est aussi heureuse de pouvoir offrir ce nouvel atout, cet hiver déjà.

CARACTÉRISTIQUES DE TÉLÉ-ABONNEMENT-VALAIS

Hier, en fin de matinée, MM. Hubert Bumann, président de l'AVERM, et Firmin Fournier, secrétaire, ont apporté à la presse tous les renseignements nécessaires concernant cette innovation.

● Il s'agit d'un abonnement à coupons valable pour l'achat de cartes journalières ou de demi-journées pour les entreprises qui délivrent ce 2^e titre de transport. Il va sans dire que chacun souhaiterait pouvoir disposer d'un abonnement général autorisant son détenteur à skier sur n'importe quelle installation.

L'AVERM tend à cette solution. Elle est dans l'obligation toutefois de résoudre de très nombreux problèmes car un abonnement général suppose un code de répartition électronique placé au départ de chaque installation de remontées mécaniques qui enregistrerait la carte du skieur et permettrait, par la suite, d'effectuer une répartition équitable du prix des abonnements. Mais ces appareils électroniques coûteraient quelque 10 000 francs. Les études se poursuivent.

● Le « Télé-Abonnement-Valais » est valable pour la famille : le père, la mère et les

enfants. Il est valable une saison entière.

● Le prix de cet abonnement est de 148 francs alors que la valeur réelle des coupons est de 168 francs. Il y a un rabais de 20 francs ou de 12 %.

● Sur ce « Télé-Abonnement » figurent des coupons de 1 franc, 3 francs et 10 francs.

CHAMP D'APPLICATION

Le « Télé-Abonnement-Valais » est valable dans les stations suivantes où il est en vente auprès des sociétés de remontées mécaniques.

Oberwald - * Saas-Fee - Zinal - Saint-Luc - Grimentz - Chandolin - * Crans-Montana - Aminona - Anzère - * Nendaz - Thyon-Les Collons - * Veysonnaz - Ovronnaz - * Verbier - * Champex - Mayens-de-Riddes - * Le Châble-Bruson - * La Fouly - Super-Saint-Bernard - Vichères - Les Marécottes - * Champéry-Planachaux - * Val d'Illeuz-Les Crosets - * Morgins - Torgon.

Le Télé-Abonnement-Valais n'est pas accepté pour le paiement du tarif indigène dans les stations précédées d'un astérisque. Il est en effet tout à fait compréhensible que certaines sociétés de remontées mécaniques qui pratiquent un tarif indigène (généralement l'ensemble du Valais) représentent une réduction substantielle par rapport au tarif normal n'accordant pas un rabais supplémentaire de 12% sur des prix déjà très bas.

QUI PEUT ÊTRE INTÉRESSÉ PAR CET ABONNEMENT ?

Ce nouvel abonnement peut être intéressant :

- 1 pour les vacanciers suisses et étrangers en séjour en Valais, qui ne skient pas beaucoup (pas tous les jours) ou qui désirent pouvoir visiter, à des conditions intéressantes, le domaine skiable d'autres stations.
- 2 pour les Suisses - individuellement ou en famille - en particulier ceux qui habitent des centres situés dans un rayon relativement proche du Valais, pour des journées de ski ou des week-ends prolongés ;
- 3 pour les vacanciers séjournant en plaine et désirant « rayonner » ;
- 4 pour les Valaisans, pour les stations qui acceptent l'abonnement, pour le paiement du tarif indigène.

Cet abonnement permettra finalement de faire mieux connaître nos stations touristiques et c'est aussi une première réalisation vers l'introduction d'un abonnement général valable dans les mêmes conditions.



MM. Hubert Bumann et Firmin Fournier.

Mesures de sécurité contre les avalanches

SION. - Les responsables des installations de remontées mécaniques doivent prendre une série de mesures pour assurer la sécurité des usagers et des skieurs sur les pistes.

Jusqu'à présent, l'Institut pour l'étude et la prévention contre les avalanches du Weissfluhjoch/Davos donnait une information précieuse sur la quantité de neige

tombée et les dangers d'avalanches dans diverses régions. Il fallait faire quelque chose de plus, plus particulièrement pour le Valais. Des contacts ont été pris entre la Fédération suisse des guides, l'organisme d'intervention en cas de catastrophes et de secours en montagne afin de développer encore l'information sur les dangers d'avalanche.

Dans notre canton, 18 points de contrôle ont fonctionné durant toute la saison d'hiver.

Il a été décidé que les bulletins d'information soient préparés et diffusés par un responsable, qui pourrait être un agent spécialisé de la police cantonale. Mais pour que cette information soit la plus complète possible il faudra :

- développer le nombre de postes d'observation et d'étude de la neige au-dessus de 2000 mètres. A ce jour, il n'y en a point si haut. Des différents postes, les constatations seraient envoyées au responsable central, qui prendrait encore contact avec l'Institut du Weissfluhjoch pour un dernier contrôle des données. Mais ce nouveau système ne fonctionnera pas encore durant cet hiver, les responsables espèrent que ce sera chose faite pour l'hiver 1979/1980.

Nouvelles dispositions pour l'octroi du permis de construire des installations de remontées mécaniques

SION. - Le 1^{er} décembre écoulé, sont entrées en vigueur les nouvelles dispositions fédérales relatives à l'octroi de l'autorisation de construire de nouvelles installations de remontées mécaniques. Depuis 1974, le nombre de demandes pour l'obtention de l'autorisation de construire des installations de remontées mécaniques augmente mais on en délivre 10 par année. Ainsi en 1974, il y a eu 11 demandes et il n'en a été délivré que 8.

Il se trouvera toujours des promoteurs désireux de construire. Mais les nouvelles dispositions définissent mieux les critères se rapportant à la sauvegarde de l'environnement des besoins réels de la région et ainsi de suite.

La construction de remontées mécaniques en haute montagne est aussi mieux réglementée. Si celles-ci permettaient de prolonger les possibilités de skier elles doivent répondre à des critères précis. Le Gouvernement valaisan n'était pas entièrement d'accord avec les restrictions imposées, mais finalement celles-ci sont valables pour toute la Suisse.

sees, mais finalement celles-ci sont valables pour toute la Suisse.

Sion jeudi 7 décembre

Nuit de prière «Oui à la vie»

SION. - Nous vous attendons nombreux, pour prier avec nous en l'église du Sacré-Cœur. Pour les personnes de l'Entremont et de la plaine du Rhône - Martigny - Sion, un car est organisé et il partira d'Orsières à 19 h. 45. Deux numéros de téléphone peuvent vous renseigner, soit : (026) 4 11 13 ou le (026) 8 10 73.

Il est indispensable de s'inscrire d'ici jeudi soir à 17 heures.



Rencontre du personnel des centres médico-sociaux du Valais

SION. - L'ensemble du personnel des centres médico-sociaux du Valais s'est réuni récemment à la maison Supersaxo, à Sion, en vue d'approfondir le thème : « Des équipes médico-sociales : pourquoi ? » Plus de 80 travailleurs médico-sociaux (infirmières, assistantes sociales, aides familiales, administrateurs, secrétaires, auxiliaires) se sont penchés sur la nécessité d'une étroite collaboration entre les centres médico-sociaux d'une part et, entre ceux-ci et les nombreuses institutions spécialisées du domaine social et médico-social, d'autre part (tels les diverses ligues et d'autres services spécialisés de notre canton).

Les centres médico-sociaux, que les autorités communales sont appelées à mettre sur pied dans le cadre des régions (conformément au décret adopté par le Grand Conseil, en date du 14 novembre 1975) se structurent en effet progressivement. A titre de rappel, relevons que la coordination est assumée par le Service cantonal de la santé publique.

A ce jour, les centres suivants ont été reconnus par le Conseil d'Etat :

Centres médico-sociaux régionaux : Viège, Sierre, Monthey.

Centres médico-sociaux subrégionaux : Steg-Rarogne occidentale, Saxon, Saint-

Maurice, Vouvry.
Centres médico-sociaux locaux : Ayent, Fully, Vétroz.

Du personnel qualifié assure notamment les activités suivantes :

- consultation des nourrissons et protection du 1^{er} âge (de la naissance à 12 mois)
- visites médico-précolaires (de 1 à 4 ans)
- visites médico-scolaires (4 à 16 ans)
- aide et soins à domicile
- aide et soins au centre médico-social

Il est indispensable d'assurer à tout ce personnel une formation permanente adéquate. En effet, le genre d'activités très différenciées assurées par les travailleurs médico-sociaux exige une mise à jour constante des connaissances spécifiques dans les différents domaines et une harmonisation des méthodes de travail.

Dans ce but sont programmées annuellement deux rencontres : l'une au printemps et l'autre, en automne. Les thèmes traités par des spécialistes seront adaptés aux besoins ressentis et aux problèmes psychologiques et pratiques rencontrés sur le terrain.

La journée d'avril prochain sera consacrée au 2^e volet du premier sujet traité, à savoir : « Des équipes médico-sociales : comment ? »

Menace sur la dôle et le pinot noir

Menace sur la dôle et sur le pinot noir à cause du pinot noir Mariafeld. Voyez donc l'affaire de plus près.

Des pinots différents

Il convient de citer d'abord le pinot standard. Il est, en Valais, le pinot noir universel, greffé par tous les pépiniéristes, planté par tous les vigneron, dans tout le vignoble. Il produit généralement des grappes épaalées ou beaucoup de grappes épaalées. Dans ses jeunes années, il produit beaucoup, puis il modère ses rendements. Le pinot standard représente un compromis acceptable entre rendement et qualité ; son vin est encore assez fin et possède le caractère pinot incontestable. Il est aussi connu sous le nom Wädenswil 1 ou 1, répandu depuis 1945 - 1950.

Ensuite, il convient de citer trois pinots extra. Ce sont le pinot Valais, le pinot Oberlin, le pinot 2-45. Ils produisent moins de grappes épaalées ou des grappes moins épaalées que le standard ; les grains ou baies sont un peu plus petits que chez le standard. En 1978, au Grand-Brûlé Leytron, le pinot Valais et le pinot standard, dans des rangées de 19 ans, en taille guyot, ont fourni le même rendement soit 1,4 - 1,5 kg/m² ; vendangé le 19 octobre, le sondage fut le même, soit 95° - 96°. Après les années de jeunesse, le rendement des pinots extra atteint et égale celui du standard. Les pinots extra conviennent bien dans les vignobles de la zone 3 ; ils sont en avance de quelques jours sur le standard. Ils devraient intéresser les propriétaires encaveurs en raison de leur qualité. Je ne les ai pas comparés. Je peux seulement affirmer que le pinot Valais fournit un vin d'une finesse et d'une typicité remarquables.

Enfin, le pinot dangereux ou le pinot Mariafeld (= PM). On vante sa grappe peu serrée le protégeant de la pourriture.

Pourquoi le PM est-il dangereux ?

Le premier défaut du Mariafeld est d'être un pinot à gros grains ou un gros pinot. Les années humides surtout et toutes les années à cause de l'arrosage, ses grains deviennent très gros, comme chez le rhin pour le moins. Le gros grain est contraire à la qualité du pinot et de la dôle. Il y a trop de jus et trop peu de pellicules. Voici les conséquences. Le vin manque de couleur (c'est un reproche

qui a déjà servi de prétexte pour ne pas acheter de dôle). Le vin manque d'arôme et de bouquet, car les substances qui les font se trouvent dans la pellicule.

Le second défaut du Mariafeld est de fournir un vin commun ou ordinaire, c'est-à-dire moins fin et moins noble que celui des autres pinots.

En outre, chez le Mariafeld, une année, ce sont de trop grosses grappes et un sondage faible ou très faible et un retard considérable. L'année suivante, il ne produit pas plus que le pinot standard ou même moins ; le sondage est alors convenable. Un sondage convenable ne supprime pas ses défauts ; à sondage égal, le Mariafeld est moins bon que les autres pinots. Voilà les observations faites dans deux vignes, à Leytron et à Saint-Pierre-de-Clages, en première zone, et avec les raisins et les vins qui en proviennent.

Soyez intelligents

Un pépiniériste de Suisse alémanique a lancé en Valais le Mariafeld, bien entendu avec le slogan (exact) anti-pourriture. Les pépiniéristes valaisans s'interrogent s'ils vont l'imiter. J'ignore si l'un d'eux a déjà commencé. On l'imagine bien, la nouveauté et la concurrence peuvent faire des ravages.

En effet, si le pinot noir Mariafeld remplace peu à peu le pinot standard, la qualité et la réputation de la dôle et du pinot noir vont baisser et leur prix, sans doute, aussi. Producteurs, ne soyez pas les artisans de votre infortune. Restez fidèles au pinot standard. Tâchez de planter aussi un pinot extra, mais commandez les barbués l'année d'avant.

Publier cet article, c'est écrire l'histoire viticole. C'est aussi mettre la puce à l'oreille et créer l'envie pour le PM ; ce risque concerne un petit nombre de personnes. Publier cet article, c'est s'éviter, vivant ou mort, le reproche de n'avoir pas signalé le danger.

J. Nicollier

Tiré de Terre Valaisanne du 30 novembre 1978.

Après la récollection ARP: une civilisation de l'amour

Conférence du père Francis Volle CPR

Pendant les trois dernières années de son pontificat le pape Paul VI n'a pas manqué une occasion de proposer à ses auditeurs ou lecteurs l'idéal d'une « civilisation de l'amour » dont ils auraient à être les constructeurs. La formule paraissait banale et n'était pas relevée au départ. Mais avec le temps, avec la répétition incessante des mêmes termes, cela posait problème : de quoi s'agit-il au juste ? Affaire de vocabulaire ou affaire de fond ? Et s'il y a une nouveauté réelle en profondeur où la situer sans être révolutionnaire ? Relancement du problème avec la mort du pontife. Son mot d'ordre mobilisateur va-t-il être enterré avec lui ?

Le père Volle répond à ces diverses questions :

- 1 Oui, il y a une nouveauté de fond sous la formule de Paul VI.
- 2 Oui, la nouveauté reste proposée sous ses successeurs Jean Paul I^{er} et Jean Paul II.
- 3 Bien plus, elle le demeurera pour longtemps et sur plus d'un point pour toujours.

En ce qui concerne le premier point il est facile d'établir, par une liste interminable de faits et une autre égale de citations, que Paul VI a recueilli de Jean XXIII et prolongé à sa manière une volonté d'innovation : « nouvel esprit », « nouvelle mentalité », « nouvelle façon de voir », « nouvelle tactique ». Qu'on se rassure, la foi chrétienne traditionnelle n'est pas en cause. On va s'en rendre compte :

L'esprit de la nouveauté est fait de quelque chose engendrant la sympathie. Comment l'appeler ? Bonté, bonne humeur, bonhomie, bienveillance... Cordialité, charité, charme... amabilité, amour, ... ten-

dresse, optimisme, douceur, humilité, patience, indulgence ? Tout cela à la fois, mais s'il faut se contenter d'un mot c'est celui de bienveillance qu'on peut privilégier.

La tactique, tactique apostolique dans toute sa noblesse, tient également en un seul terme, terme classique, mais dont le contenu se charge d'un sens nouveau, celui de « dialogue ». Il ne s'agit pas de converser aimablement avec des amis mais d'engager avec tous des relations marquées par le respect de l'autre, à travers notamment l'écoute... Infinité d'applications possibles. En gros tout ce qui favorise une honnête activité « d'ensemble » et une pédagogie de « l'aider à faire ou du faire faire » remplaçant le pur commandement. Du coup relever l'actualité des mots commençant par co, col, con, com... : communion, conciliaire, collégialité, collaboration, compagnonnage, compréhension, colloque, co-gestion, coopération, concertation, communication et autres semblables. Comprendre aussi quel type d'homme est requis pour servir un tel programme. Comment le définir ? Peut-être par la sociabilité qui n'est pas le socialisme. Le bon ouvrier de la civilisation de l'amour, soit dans la cité, soit dans l'Eglise, est avant tout sociable. Donc nouveauté dans l'accentuation très forte d'un des éléments composant cette grande réalité « synthétique » qu'est le christianisme : la bienveillance pour un dialogue de salut.

② Cette « nouveauté » est proposée à la chrétienté et au monde entier par les successeurs de Paul VI comme il est aisé de s'en rendre compte par leurs plus récentes et plus répétées déclarations. Jean Paul II a repris une fois l'expression « civilisation de l'amour », mais il a surtout, comme Jean

Paul I^{er}, manifesté sa volonté de continuer l'œuvre du pape Montini. Déjà le choix de leur nom est significatif.

③ La « nouveauté » durera longtemps. Sur quelques points elle est même un acquis définitif. Par exemple sur la liberté religieuse. Sur l'œcuménisme encore, mouvement que Jean Paul II a appelé « irréversible »... Et pourquoi cette continuité assurée pour les décades, des siècles ou plus ? Tout simplement parce que les papes actuels, comme les papes futurs sont dans la poussée du concile Vatican II. Sans employer la formule c'est lui qui a lancé les nouveautés d'accentuation chrétienne de la « civilisation de l'amour ». Dès lors tous les tenants du concile sont invités à cultiver bienveillance, sociabilité, esprit de dialogue en vue d'une régénération dans l'amour du tissu humain et ecclésial.

Dans le cours laps de temps dont il disposait le père Volle, CPR, a brossé devant

ses auditeurs de La Matze une page très dense de l'histoire de l'Eglise actuelle. Il les a invités à une vraie conversion, tant il est vrai que l'on ne naît pas avec la bonté et l'habileté que requiert son programme et que nous n'avons pas toujours été tellement préparés à voir ainsi les choses.

Une belle soirée pour les aînés de « Mazerette »

SION. - Chaque année, à pareille époque, nous avons eu la grande joie d'accueillir, dans nos murs, la Chorale séduisante. Une fois encore nous avons apprécié à sa juste valeur les prestations, tantôt sérieuses, tantôt humoristiques de cet ensemble qui a le grand mérite de consacrer la soirée de Saint-Nicolas pour nous amuser et pour nous divertir.

Certes l'environnement, dans lequel nous passons le soir de notre vie, nous offre une existence paisible toute faite de dévouement et d'affection. Mais lorsque, en plus de tout cela, des gens de l'extérieur nous apportent leur chaude amitié et nous font revivre, en chansons, les belles heures de notre lointain passé, nous avons vraiment le sentiment d'être gâtés, choyés et comblés.

Nous nous permettons donc, à travers ces lignes, de remercier les Choraliens séduisants de ce souci constant de nous faire l'honneur durant notre solitude et notre sort. Au cœur tout entier, à son directeur, à tous ceux qui ont chanté individuellement ces belles chansons de nos jeunes années, nous adressons nos sincères félicitations et leur disons : si Dieu le veut, à l'année prochaine.

Les pensionnaires du home de Mazerette

Bonne route !...

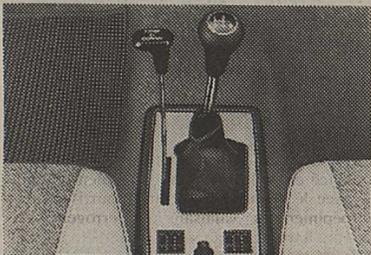
SION. - Samedi 2 décembre, 21 heures. Ils entrent, tremblants, le trac au ventre. Les planches de la Halle des Fêtes les accueillent ; le parterre, lui, fleuri de quelques amis, applaudit. Philippe s'installe derrière ses claviers, Yves derrière son imposante batterie. Daniel et Jean-Paul caressent leur guitare, Eric accroche sa basse. Place à Left Band Orchestre ! La musique envahit la salle. J'écoute et m'émerveille. Ils jouent, le jazz rock coule dans leurs veines, ils jouent et s'envolent sur leurs instruments. Les spectateurs, réalistes, commentent, critiquent et jugent. Le verdict tombe : applaudissements, le groupe est bisé. Bravo Left Band Orchestre, c'était une belle première, continuez sur cette voie et bonne route...
Groupe Okkazz

ALIMENTATION K

Rôti de veau, épaule	le kg	21.—
Roulé de veau	le kg	19.—
Ragoût de veau sans os	le kg	17.—
Fromage à raclette du Valais 1er choix	le kg	13.50
Sissi de Oulevay	la boîte de 475 g	7.30
Biscuits Butter Cookies	la boîte de 454 g	5.90
Mandarines Satsumas d'Espagne	le kg	-.75
Clémentines	le kg	1.—

KUCHLER-PELLET s.a.

aux galeries du midi sion.



Avec ses 2 x 4 vitesses, la nouvelle Mitsubishi Colt supplante toutes vos favorites.

Vous reconnaîtrez la nouvelle Mitsubishi au ruban-cadeau. Maintenant chez votre concessionnaire-Mitsubishi. Prête à l'essai.

SILENCE PUISSANCE. MITSUBISHI

A vendre
tronçonneuse
neuve, McCulloch Homelite Jo-Bu et grand choix d'occasion et de démonstration. Révisée av. garantie.
Tél. 024/51 12 89
22-473656

A vendre
banc d'angle table 3 chaises 2 fauteuils
assortis
Tél. 026/6 29 57
36-32225

Portes div. avec cadres
pour fermer au mieux au plus vite et meilleur marché chaque ouverture de maçon.
Uninorm
Tél. 021/37 37 12
109.119.636

A vendre
Opel Blitz
6 cyl., ancienne cabine, bon état, charge utile 1600 kg, bas prix, expertisé Centre véhicules utilitaires B. Bussy 1024 Ecublens
Tél. 021/35 68 25



Rien à craindre par nuit et brouillard dans la nouvelle Mitsubishi Colt.

Vous reconnaîtrez la nouvelle Mitsubishi au ruban-cadeau. Maintenant chez votre concessionnaire-Mitsubishi. Prête à l'essai.

SILENCE PUISSANCE. MITSUBISHI

A vendre, cause transformation
porte de garage
dimensions 5,20 m sur 2,25 m
chambre frigorifique
démontable, prise 220 dimensions 2,50 m sur 1,80 m
2 boilers de 150 litres
compresseur pétrin mécanique
Diverses machines de boucherie (hachoir, table inox, drilling, etc.)
Boucherie Grenon, Riddes
Tél. 027/86 29 61 36-32271

A VENDRE
quelques
BMW
316, 320-6, 323-i, 528, 728 au
GARAGE DES ALPES S.A.
Av. des Alpes 38 - Tél. 54 33 91-92
LA TOUR-DE-PEILZ

Méthode Blumstein contre le tabac

Elle consiste à placer une petite agrafe en or dans le creux de l'oreille (très peu visible), ce qui supprime instantanément le besoin de nicotine.

Jean-Claude Blumstein, spécialiste français, fondateur de la méthode de l'agrafe, mène actuellement une campagne anti-tabac également en France, Allemagne, Italie et Angleterre (nombreuses références).

Il sera à votre entière disposition mercredi matin 6 décembre de 9 h. 30 à 13 h., dans le salon de l'hôtel du Rhône, rue du Sex à Sion, tél. 027/22 82 91 et mercredi après-midi 6 décembre, de 15 h. à 18 h. 15, dans le salon de l'hôtel du Rhône, avenue du Grand-Saint-Bernard à Martigny, tél. 026/2 17 17. En cadeau gratuit, une fausse cigarette réflexe aux essences de plantes. 18-332375

Des cadeaux pour toutes les bourses



Notre modèle Siesta Hanro
Fr. 259.—

Pyjama 100% coton à partir de **Fr. 59.—**
Pyjama 1 pièce coton mélangé à partir de **Fr. 75.—**
Chemise de nuit 100% coton à partir de **Fr. 35.—**

BOUTIQUE
Procrédit
Rue des Vergers 13
Sion - Tél. 23 59 23

Kléber V12 M + S

CLOUTÉS sur demande
Nouvelles prescriptions

PNEUVAL SA
Promenade du Rhône Sion
Tél. 027/22 27 70
Centre de géométrie + amortisseurs

Prêts personnels pour tous et pour tous motifs

C'est si simple chez Procrédit. Vous recevez l'argent dans le minimum de temps et avec le maximum de discrétion.

Vous êtes aussi assuré en cas de décès. Vos héritiers ne seront pas importunés; notre assurance paiera.

X Prêts de Fr. 1.000.— à Fr. 30.000.—, sans caution. **Votre signature suffit.**

1.115.000 prêts versés à ce jour

Une seule adresse:
Banque Procrédit
1951 Sion, Avenue des Mayennets 5
Tél. 027 - 23 50 23

Je désire Fr. _____
Nom _____ Prénom _____
Rue _____ No. _____
NP _____ Lieu _____

Chopes à bière pour collectionneurs



Immense choix de **bibelots porcelaine**

Le magasin pour tous vos **CADEAUX**

Constantin fils s.a. sion

PENSEZ PLASTIQUE PENSEZ BURNAND Citerne

à eau potable, lait, vin, fruits ou mazout à enterrer de 300 l à 12 000 l
Poids plume dès 30 kg
Résistance mécanique élevée.
Egalement pompes, raccords, tuyaux.

BURNAND S.A.
021 / 25 38 81
Av. de Morges 46
1004 LAUSANNE

Publicitas 21 21 11



Derrière la grille de la nouvelle Mitsubishi Colt: 70 chevaux prêts à partir!

Vous reconnaîtrez la nouvelle Mitsubishi au ruban-cadeau. Maintenant chez votre concessionnaire-Mitsubishi. Prête à l'essai.

SILENCE PUISSANCE. MITSUBISHI

BARCO - le téléviseur couleur PAL/SECAM par excellence pour la Suisse romande!

- 10 caractéristiques qui expliquent sa supériorité:
- Système PAL/SECAM multi-standard en un seul appareil
 - Spécialement conçu pour télé-distribution par câble (Tuner universel AD)
 - Provenance belge et longue expérience (premiers téléviseurs à avoir été équipés du système PAL/SECAM)
 - Télécommande infrarouge «Inframatic»
 - Technique 100% modulaire
 - 32 touches de fonction
 - Réception de 20 programmes en tout
 - Présélection de 4 programmes jusqu'à 9 heures à l'avance
 - Courtes apparitions, à intervalles réguliers, d'un autre programme
 - Affichage du programme choisi et de l'heure exacte
- Faites-vous démontrer les multiples avantages des téléviseurs BARCO chez le marchand spécialisé ou demandez les prospectus y relatifs au moyen du talon ci-contre directement auprès de l'importateur.
- Plus qu'une idée d'avance: BARCO**



Veillez m'envoyer votre documentation détaillée sur les téléviseurs BARCO. 5

Talon

Nom: _____

Rue: _____

NPA et localité: _____

A adresser à la représentation générale:

Egli, Fischer & Cie S.A., 8022 Zurich Gotthardstrasse 6, Tél. 01/202 0234

Représentation des marques internationales de 1ère classe:
ADC / BARCO / CELESTION / FISHER / KEF / NAKAMICHI / PMB / POPPY / QUAD / SME / TANDBERG / WEGA.

C.A.S. MONTE-ROSA:

Une association des amis du monde...

SAINT-LUC. - La section Monte-Rosa du Club alpin suisse tenait dimanche dernier son assemblée générale à Saint-Luc. L'on profita en outre de cette occasion pour célébrer dignement le 60^e anniversaire de la section siéroise, cette dernière ayant en effet été créée en 1918. Après avoir salué les par-

mond Beaud commenta le travail réalisé par la commission des cabanes, dont la fréquentation a été de 25 287 nuitées, soit une augmentation de 3059 nuitées. M. André Pont présenta, son rapport sur les stations de secours en montagne, dont les interventions se sont chiffrées par 133 déplacements



A la table du comité, de gauche à droite : MM. Raymond Beaud, Charly Michler, vice-président, et Alfredo Mollia, président.

ticipants, ainsi que les invités, le président, M. Alfredo Mollia, ouvrit cette assemblée en présence de quelque 80 personnes, composées de nombreux guides et gardiens de cabanes.

Les montagnards sur électronique

Dans son rapport annuel, le président fit part des multiples séances, tenues avec les responsables des sections.

« Ces séances, devait-il préciser, s'avèrent nécessaires, ne serait-ce que pour renforcer une certaine coordination. »

M. Mollia souhaite cependant qu'à l'avenir, les contacts soient plus réguliers et il insiste sur la nécessité d'organiser des réunions de travail. Puis il parla de l'assemblée des délégués à Brugg, et informa l'assistance du règlement des secours en montagne, ainsi que de la modification de la convention avec la GASS. Enfin, il signala que les quelque 2500 membres de la section de Monte-Rosa seront dorénavant traités « électroniquement », grâce à un fichier central à l'usage divers du CAS.

Rapports des responsables

Il appartient à M. Jean-Marc Binner de parler de la bibliothèque du CAS et M. Ray-

mond Beaud commenta le travail réalisé par la commission des cabanes, dont la fréquentation a été de 25 287 nuitées, soit une augmentation de 3059 nuitées. M. André Pont présenta, son rapport sur les stations de secours en montagne, dont les interventions se sont chiffrées par 133 déplacements

hélicoptés. M. Daniel Martin parla des courses réalisées et présenta le programme 1979. Quant à M. Roland Anthamatten, il fit un rapport sur l'organisation des jeunes, alors que M. Georges-Henri Besse s'exprima sur le patrimoine alpin. Il appartient à M. Paul Berthod, rédacteur de la revue *La cordée*, de préciser toute l'importance accordée à la chronique alpine, qu'il souhaite durable quant à la formule actuellement utilisée. Cette revue compte aujourd'hui 2500 membres.

Enfin, M. Roland Darbellay s'exprima au sujet des 58 brevets guides, qui ont été décernés cette année.

Cotisation maintenue

M. Jean Raymondino présenta ensuite les chiffres qui indiquent un total de dépenses de 149 200 francs et de recettes, s'élevant à 150 500 francs. La cotisation se voit en outre maintenue.

La restauration et l'agrandissement de la cabane des Dix sont maintenant achevés. Le coût de ces réparations s'est chiffré à 540 431 fr. 90 et le dossier se trouve ainsi définitivement clos.

L'assemblée accepta ensuite, par acclamation, l'admission des femmes au sein du CAS. Mais ce n'est là qu'une redite, puisque déjà, en 1867, la section Monte-Rosa comptait une femme parmi ses membres. Les adhérents du CAS ont donc officialisé ce fait, démontrant ainsi que ce club s'avère être une association d'amis du monde entier.

Après avoir goûté à un apéritif offert par la bourgeoisie de Saint-Luc, les participants prirent part un banquet. L'après-midi fut consacré à un récit de voyage en images par M. Pierre Amos, sur les montagnes d'ailleurs.

La Société de développement de la station offrit le verre de l'amitié pour clore cette belle journée anniviarde.

REDACTION DE SIERRE
 Antoine Gessler
 Téléphone (027) 55 91 55
 Case postale 258
 Rue du Bourg 2
 3960 Sierre

Sion, Hérens, Conthey

Ligue valaisanne contre le rhumatisme:

Un assistant social à la disposition des rhumatisants!

L'assistant social de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme se tiendra à la disposition des rhumatisants, demain, mercredi 6 décembre 1978, à l'hôtel de ville à SIERRE (aile ouest, bureau 28, centre médico-social) de 8 h. 30 à 10 h. 30.

De même il se trouvera à SION le mardi 12 décembre 1978, de 14 à 15 heures, au 5^e étage du numéro 10 de l'avenue du Midi (ascenseur).

Le 12 décembre également, mais de

10 h. 30 à 11 h. 30, il sera à la rue de l'Hôtel-de-Ville 18, à MARTIGNY, plus précisément au centre médico-social, bureau AVHPM.

A MONTHEY, les rhumatisants pourront le trouver à la rue du Simplon 8 (maison des Services industriels) de 8 h. 30 à 9 h. 30, le mardi 12 décembre également.

Il répondra individuellement aux questions concernant les finances, les cures, les assurances, le ménage, les moyens auxiliaires, les cours de gymnastique spécialisée, etc. (pas de consultations médicales).

M. Walo Suter, assistant social de la Ligue valaisanne contre le rhumatisme, encourage les rhumatisants à profiter de cette occasion, gratuite de surcroît.

Ardon: cours de sauveteurs

La section des samaritains d'Ardon organise un cours de sauveteurs du 14 au 21 décembre 1978. Renseignements et inscriptions peuvent être obtenus auprès de M^{me} Rose Sierro, monitrice, tél. 36 28 63.

Un nouveau président pour les Fifres et tambours de Saint-Luc

Les membres des Fifres et tambours de Saint-Luc se retrouvaient dimanche, dans la station anniviarde, pour leur rencontre annuelle.

La journée débuta par un match aux cartes suivi d'une aubade offerte aux délégués CAS qui siégeaient à Saint-Luc.

Vers midi, les fifres et tambours se rassemblèrent à Sierre pour dîner dans un hôtel de la place.

Dès 15 heures se tint au Terminus l'assemblée générale annuelle. M. Adelphe Salamin, président, procéda à la présentation de son rapport d'activité.

Les Fifres et tambours de Saint-Luc se produisirent à 25 reprises, lors de l'année écoulée.

Les prestations les plus marquantes furent celles données aux Européades de Vienne, du 27 juillet au 2 août dernier, lors du centenaire de la Grande Cible de Sierre et lors du Festival à Vissoie des musiques des districts de Sierre et Loèche, quand, pour la première fois, tous les fifres et tambours d'Anniviers jouèrent ensemble, le 21 mai.



L'ancien comité des Fifres et tambours de Saint-Luc : de gauche à droite, M. André Balmer, secrétaire, M. Adelphe Salamin, président et M. Bernard Salamin, caissier.

Un nouveau comité

Seize ans d'activité pour MM. Adelphe Salamin et Bernard Salamin, caissier, huit ans de travail pour M. André Balmer, secrétaire, incitèrent ces trois membres du comité à présenter de manière irrévocable leur démission.

Il fallait donc, dimanche, former une nouvelle équipe responsable.

L'ancien comité a consenti des efforts dans plusieurs domaines : reconstitution de la vigne de la société à Muraz, achat d'un drapeau, changement des costumes, organisation de la Fête cantonale des costumes à Sierre.

Pour remplacer les démissionnaires, les membres présents firent appel à M. Jean-Louis Favre, nouveau président, notaire à Sierre, à M. Célien Balmer, du buffet de la Gare à Sierre, caissier et à M. Luc Balmer, secrétaire, médecin-oculiste à Montreux.

M. Aubin Balmer, médecin-oculiste à Lausanne, membre des Fifres et tambours de Saint-Luc, présenta des diapositives retraçant les différentes sorties.



M. Jean-Louis Favre, nouveau président.

Un verre de l'amitié, dégusté à la cave de la bourgeoisie de Saint-Luc, à Muraz, mit un terme à cette journée sympathique.

Le FC Fasano a dix ans!

CRANS-MONTANA. - En 1968 était fondé, par les travailleurs italiens établis sur le haut-plateau, un club de football. Cette société fêtait samedi soir dernier son dixième anniversaire en compagnie des joueurs et de leurs épouses, ainsi que des autorités cantonales et du vice-consul d'Italie. Ainsi, en dix ans, le FC Fasano de Crans-Montana a gagné à deux reprises la coupe de l'UCIV (Association valaisanne des clubs de football italien).

Ouvrant la soirée de samedi, le président de la société, M. Giovanni Mancini, complimenta les adhérents qui viennent grossir les rangs de la société et souhaita une longue vie à cette dernière. Le comité actuel est composé par MM. Giovanni Mancini, président, Franco Balione, secrétaire, Nicolas Palmisono, caissier et Vito Mancini.



De gauche à droite : MM. Roger Barras, président d'honneur ; M. Gex-Fabry, de la police des étrangers, et Mancini, président du FC Fasano.

Une journée animée à Chermignon à l'occasion de la Sainte-Cécile

Afin de marquer dignement la fête de la Sainte-Cécile, la fanfare L'Ancienne Cécilia de Chermignon donna, dimanche, à l'issue de l'office divin, une aubade des plus appréciées.

Dirigé par M. Michel Barras, cet ensemble présenta un concert chaudement applaudi par un nombreux public, en présence notamment de M. Benoît Duc, président de L'Ancienne Cécilia et conseiller communal, MM. Hubert Bonvin, conseiller et Marius Robyr, président du parti.

Dans le courant de l'après-midi, après un repas auquel participèrent quelque deux cents personnes, eut lieu l'assemblée des « blancs » de Chermignon.

M. Robyr présenta à cette occasion une série de problèmes rencontrés au sein de la municipalité. Une discussions fournies ponctua cette rencontre.



De gauche à droite, après l'aubade donnée par L'Ancienne Cécilia, MM. Hubert Bonvin, Michel Barras, Benoît Duc et Marius Robyr.

Sion
Salle de la Matze
Vendredi 8 décembre
(Immaculée Conception)
dès 15 heures
Vente des abonnements dès 14 h.

LOTO

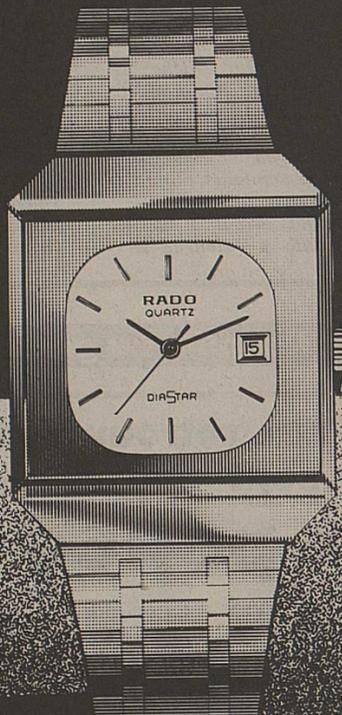
de l'Harmonie municipale de Sion

25 séries = Fr. 25.-

Aperçu de nos lots
- 1 semaine de vacances à Zermatt 2 pers.
- 1 week-end à Montana-Crans 2 pers.
- pendules neuchâtelaises
- grill - demi-porc
- quarts de porc - jambons secs
- fromages du Valais - TV, etc.

36-32250

Rado. Un style à part.



Modèle déposé. Fr. 975.-

Rado Diastar Quartz.
Boîtier inrayable.
Verre inrayable. Etanche.
Haute précision.

RADO
La beauté qui défie le temps.

Représentation générale: GWC General Watch (Marché Suisse) S.A., 2540 Grenchen

Mercredi 6 décembre
dès 15 heures
à notre rayon librairie

l'écrivain valaisan
Maurice Métral...
à Coop City!



... qui glane, au fil des années, de nombreux prix littéraires, **dédicacera le livre de votre choix**, tiré de sa merveilleuse collection, en vente à notre rayon librairie.

coop city PLACE DU MIDI SION Parking gratuit des 15h à 20h
Grands Magasins d'Actualité

Spécialités de pâtes fraîches
au restaurant libre service Coop City

Tagliatelli Verdi 5.- Ravioli 6.- Tortiglioni 6.-

Martigny H. Langel Avenue de la Gare	Sierre gil bonnet Avenue Général Guisan 11
Sierre Buro & Fils Avenue Max Huber	Sion A. Donzé

GUEX **MARTIGNY** Tél. 026/2 20 06

Auto-électricité
Alternateur - Démarreur
Allumage - Eclairage
Batterie - Auto-radio - Stéréo
Carburateur - Dépannage
Magasin de vente

BOSCH SERVICE

L'industrie graphique enrichit votre vie.

GARAGE SPORTING - SION
Lambiel - Fournier
Tél. 027/23 39 77 - Privé 86 13 07

vous offre
LADA NIVA 1600
4x4 neuves

Livrables dans le mois

Avec garantie: une année, kilomètres illimités
Possibilité 3 années kilomètres illimités avec arrangements
Facilités de paiement

36-2445

PREMIERE MONDIALE
Le premier appareil avec mise au point automatique de la netteté.



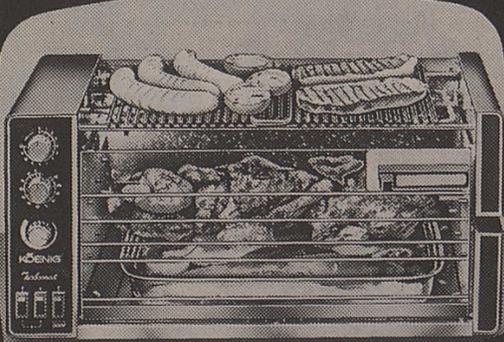
KONICA C35 AF, le premier appareil photo au monde avec réglage automatique de la distance. Cette petite merveille s'occupe de tout, automatiquement. Vous n'avez qu'à viser et déclencher. Photographier, c'est aussi simple.



Konica C35 AF
Plus de plaisir à photographier!

Je désire recevoir gratuitement votre prospectus sur cette première mondiale, le KONICA C35 AF. Nom, prénom: _____ Adresse: _____ A envoyer à la représentation suisse de la fabrique Konica Kirchweg 127, 8102 Oberengstringen **BON**

GRILL-KOENIG suscite le romantisme du feu de camp



GRILL-KOENIG pour réussir mieux encore vos grillades et vos cuissons
GRILL-KOENIG le plus vendu - grâce à sa qualité confirmée
GRILL-KOENIG prix avantageux - pour toutes les exigences, de frs. 198.- à frs. 448.-
GRILL-KOENIG rend la vie croustillante

GRILL-KOENIG actuellement à la TV

APPAREILS KOENIG SA
Bocklerstrasse 33, 8051 Zurich
01-415125

KOENIG
KOENIG - le choix du roi

UNE SOIRÉE AVEC LA COMÉDIE-FRANÇAISE



Lors de la réception à la commune de Sierre.

Dans le cadre des galas Karsenty-Herbert, les amateurs de théâtre purent découvrir, dimanche soir au casino-théâtre de Sierre, Le barbier de Séville de Beaumarchais.

Vers 18 h. 30, les artistes français, tous de la Comédie-Française, étaient reçus au carnotzet municipal de la cité du soleil par les principales personnalités politiques et culturelles de l'endroit.

C'est à guichets fermés que la pièce fut en début de soirée présentée au public.

François Chaumette, Michel Etcheverry, Marcelline Collard, Richard Berry, Joël Demarty, Jean-Paul Moulinot et Georges Riquier surent avec un métier éblouissant assumer la personnalité propre et nuancée de chaque rôle.

Beaumarchais écrit Le barbier de Séville dans une langue étin-

celante et rapide, à la fraîcheur naturelle, avec un sens admirable du théâtre comique.

Les sociétaires de la Comédie-Française évoluèrent dans des lacs ainsi construits avec un rythme étourdissant.

La pièce de Beaumarchais développe, sur une intrigue quelque peu banale, une vie débordante. Avec verve, les comédiens présents sur scène à Sierre se fondirent à merveille sur la trame des mots, s'entrechoquèrent, s'entremêlèrent... remportant un vif succès, amplement mérité.

La prochaine réalisation présentée à Sierre dans le cadre des galas Karsenty-Herbert sera un « one man show » avec le fantaisiste imitateur Thierry Le Luron. Cette soirée a été fixée au mercredi 31 janvier prochain.

«L'Afrique des animaux» et «Mission accomplie» au Rwanda

SIERRE.

- C'est demain mercredi 6 décembre, à l'ASLEC (entrée rue du Temple), que M. F.-Gérard Gessler présentera ses films «L'Afrique des animaux» et «Mission accomplie au Rwanda», sous l'égide de l'Université populaire de Sierre.

Toutes les personnes disposant de leur temps sont invitées à se joindre aux aînés pour voir ces deux films et entendre M. F.-Gérard Gessler, qui nous a déjà montré le Japon moderne et ancien, et que nous avons vu avec beaucoup de plaisir. Rendez-vous donc à 14 h. 30.

25 ans aux Services industriels



De gauche à droite : MM. Pierre de Chastonay, président de la commune, André Rieille, conseiller, M. et M^{me} Martin.

SIERRE. - Il est de coutume très agréable qui veut que les Services industriels de la commune de Sierre honorent leurs fidèles employés.

Samedi soir, au carnotzet communal, une agréable manifestation était organisée en l'honneur de M. Hermann Martin, contre-maitre-remplaçant du service de la ligne, qui fêtait ses 25 ans d'activité au service de l'entreprise.

Les autorités présentes félicitaient et remerciaient en termes chaleureux M. Martin et lui apportaient vœux et souhaits, tout en lui remettant la gratification d'usage.

Cette soirée amicale laissera certainement le meilleur des souvenirs à tous les participants et plus particulièrement à M. Martin, que nous félicitons et auquel nous adressons des vœux de santé et de pleine satisfaction dans la continuation de son activité professionnelle.

Pour la prévention des accidents de ski



De gauche à droite : MM. Jean-Claude Zufferey, Marcel Antille et Prosper Caloz.

La saison de ski 1978-1979 vient de commencer. Comme chaque année, des milliers de sportifs vont gagner les pistes enneigées de nos Alpes.

Enormément d'accidents de ski sont provoqués par des fixations qui se déclenchent soit trop rapidement, soit trop tardivement... une fixation devant être réglée selon le poids du skieur.

Sous le patronage de la « Suisse Assurance » par M. Prosper Caloz, AZ Sport, M. Antille et J.-Cl. Zufferey, réglera gratuitement toutes les fixations de ski, jusqu'au 11 décembre grâce à une machine spécialisée.

Cette initiative a été organisée selon les normes du BPA.

Ramassage des papiers à Chippis

Nous rappelons à la population que le dernier ramassage des papiers se déroulera, cette année, le mercredi 13 décembre 1978.

Les journaux, revues, cartons pliés, doivent être soigneusement ficelés et déposés, sans emballage, avant 9 heures, le matin même du ramassage, aux emplacements prévus habituellement pour les ordures ménagères.

L'administration communale

Des mets et des vins valaisans

Le vrai gastronome sait marier les mets et les vins. Et il sait aussi tout naturellement que la carte des vins du Valais lui procurera tous les choix harmonieux.

Un Fendant très frais avec une choucroute ou des viandes blanches par exemple; un Johannisberg avec les asperges; les crustacés, les mets au fromage; une Humagne avec les hors-d'œuvre (et si vous l'essayiez avec des écrevisses?), un Muscat avec le poisson; un Goron avec les fromages et la charcuterie; une Dôle ou un Pinot noir avec une viande rouge et le gibier.

Et vous couronnerez votre repas avec un vin de dessert choisi entre une Amigne, une Malvoisie ou un Pinot blanc.

Non gourmets, s'abstenir!

Pierre Follonier

Elisabeth et Dominique Frochoux

ont la grande joie d'annoncer la naissance de

Patrick

4 décembre 1978

Maternité de Pourtalès Ville 41
Neuchâtel 2525 Le Landeron
c/o Benoît Frochoux
Chalet Diarama
1923 Les Marécottes

Saint-Maurice Grande salle du collège Dimanche 10 décembre, 17 h.

Dans le cadre de l'émission «L'heure musicale» de la Radio romande, et en collaboration avec la SSR, les Jeunesses musicales du Chablais-Saint-Maurice présentent

le Groupe instrumental romand

Direction: Stuff Combe
Onze musiciens

About Sax, Brass and Rhythms

Places: Fr. 8.-
Membres JM et AR: Fr. 6.-
Location à l'entrée



De la Raspille au glacier du Rhône

Voiture retrouvée dans un étang par sept mètres de fond: La police volée!

NIEDERGESTELN. - La semaine passée, une BMW 3 litres, avec à peine 16 000 km au compteur, a été volée dans un garage de Schwyz. Les recherches se sont étendues à toute la Suisse. La police cantonale valaisanne a pu trouver cette voiture jeudi passé et l'a confisquée. Le véhicule n'était pas en état de marche et la police cantonale n'a donc pas pris de mesures spéciales. Coup de théâtre : le vendredi matin, le véhicule avait disparu!

Samedi matin, des habitants de Niedergesteln ont remarqué des traces suspectes près de la gravière. Il s'agissait des marques d'une voiture, descendant la pente et disparaissant dans la glace, au milieu de l'étang de la gravière.

Le poste de gendarmerie de Viège a immédiatement alerté les plongeurs du groupe haut-valaisan de la Société suisse de sauvetage,

car on craignait un accident.

M. Franz Imhasly, chef technicien, a appelé à l'aide son camarade M. Ivo Volken, également plongeur expérimenté.

Les deux hommes ont plongé dans l'étang, dans l'eau n'ayant qu'une température de 2 degrés. Ils ont dû tout d'abord casser la glace, ayant une épaisseur de 10 cm.

A 7 mètres de profondeur, ils ont retrouvé une voiture, précisément la BMW volée. Sur la pédale se trouvait une pierre de 5 kg et la marche arrière était enclenchée. De plus, le coffre arrière était rempli de pierres. Les quatre fenêtres étaient ouvertes, manifestement, la voiture avait été sabotée volontairement. On se demande quelles sont les raisons qui ont poussé les auteurs de cette « noyade ».

Le véhicule a été ramené sur terre ferme au moyen d'une grue.

Assemblée générale de la Diana de Conches: UN TRAVAIL FRUCTUEUX!

MUNSTER. - La Diana de la vallée de Conches a tenu son assemblée générale samedi à Münster sous la présidence de M. Otto Müller, qui a salué la présence de M. Otto Henzen, chef du Service cantonal de la chasse, M. Rolf Meyer, membre du comité central suisse des chasseurs patentés, du président de la fédération haut-valaisanne, M. Raphaël Marguelisch, de M. Walter Anthamatten, chef du poste de gendarmerie de Fiesch et des gardes-chasse Heinrich Briw et Konrad Kreuzer.

L'ordre du jour s'est déroulé normalement. On a évoqué les questions posées par l'aide au gibier en hiver. On a parlé du tir de concours, de la question de la rage, et de celle des bêtes tirées après la clôture de la chasse 1977.

Le programme pour 1979 a été fixé.

La discussion a été très animée. Elle a porté sur des points variés : achat d'une vitrine pour les drapeaux, règle-

ment de chasse, engagement des chiens.

La société espère que ses propositions seront mieux prises en considération à l'avenir.

Cinq membres ont été honorés pour 25 ans de sociétariat : MM. Joseph Lager, Münster; Albrecht Imfeld, Bellwald; Kamil Holzer, Bellwald; Johann Sengen, Obergesteln et Sebastian Müller, Münster.

M. Rolf Meyer a apporté les vœux du comité central. M. Otto Henzen a dressé un tableau de la chasse en 1978. Pour les cours de 1979, il y a déjà davantage de candidats inscrits qu'en 1978. M. Henzen a également parlé de l'engagement des chiens. En ce qui concerne les chemins forestiers, M. Henzen a recommandé de faire à nouveau une proposition tendant à revenir à l'ancien système.

Conserver et améliorer encore le visage historique de Loèche-Ville

LOÈCHE-VILLE. - Les experts des milieux du Heimatschutz et de la protection des monuments attachent la plus grande attention aux questions de la restauration de l'image de la vieille ville de Loèche. Ils considèrent cette vieille ville comme un des endroits les plus dignes d'être protégés en Suisse.

Les autorités et la population sont priées de tout faire pour protéger ces sites historiques. La commission des constructions de la commune de Loèche a donc invité samedi passé les propriétaires de maisons, les représentants des sociétés Pro Leuk et Leuca Fortis et les autres intéressés à une séance d'information.

Cette discussion avec les représentants de la protection des monuments, l'architecte Amadée Cachin et M. Walter Ruppen, est la suite d'une représentation des experts, qui étaient responsables de l'inventaire de Loèche. Dans leur rapport ils attachent une grande importance à la nécessité de la présence d'un expert lors de l'examen des plans de construction. Ils avaient proposé l'inclusion d'un spécialiste des anciens bâtiments dans la commission de construc-

tion désignée par le conseil municipal. Ce spécialiste devrait pouvoir être consulté par le maître de l'œuvre et l'architecte désigné, avant même le dépôt des plans, ceci pour éviter des frais inutiles lors de leur établissement.

M. Walter Ruppen a donné aux participants des explications détaillées quant aux critères de subventionnement, lors d'éventuelles rénovations. La Confédération peut attribuer un subside maximum de 40%, si le canton accorde le taux maximum de 30%. Il est bien entendu que les projets de rénovation doivent correspondre en tout aux désirs des instances fédérales et cantonales en matière de protection des monuments.

M. Amadée Cachin, architecte et membre de la commission fédérale pour la protection des monuments, a encore rappelé l'importance historique et culturelle de Loèche. Avec une restauration bien conçue des maisons existantes, on peut parfaitement redonner un caractère plus animé à Loèche. Tous les propriétaires de bâtiments doivent être empreints de ce souci, dans l'intérêt général.

Une légère devient encore plus légère.

Des tabacs encore plus légers, un mélange et un filtre encore plus raffinés, la légère MURATTI devient encore plus légère, encore plus agréable.



**MURATTI
AMBASSADOR**

EXTRA MILD

B. MURATTI SONS & CO LONDON
NEW YORK

**Condensat 5 mg
Nicotine 0,4 mg**

AFFAIRES IMMOBILIÈRES

Veyras, à vendre

appart. 4 1/2 p. (110 m2)

plus loggia et balcon (25 m2)
4e et dernier étage sud-ouest

Fr. 140 000.- (env. 1150.-/m2)
Parking souterrain Fr. 5000.-
Location-vente ou location mensuelle possibles.

Rens. et visite sans engagement.
Tél. 027/22 66 23, heures bureau 36-702

Lausanne, à vendre

très bel appart. 3 1/2 p.

dans un petit immeuble rénové. Situation excellente, entre la gare et Ouchy. Place de parc à disposition. Placement intéressant.
Fr. 180 000.-

S'adresser à: Agence immobilière H. Métrailler, Bellefontaine 8, Lausanne.
Tél. 23 28 67 138.153.590

Occasion exceptionnelle!

A vendre à Martigny
très bel appartement

4 1/2-pièces + garage

Dernier étage dans petit résidentiel, quartier tranquille, très ensoleillé. Urgent. Sacrifié à perte, cause de deuil.

Ecrire à case postale 261
1920 Martigny. 36-205

Martigny

A louer, pour le 1er février 1979 ou date à convenir

ravissant 2-pièces

Très confortable, moquettes, lave-vaisselle, grand balcon. Proximité gare. Loyer mensuel: Fr. 360.- charges comprises.

Tél. 026/2 24 09 36-205

A vendre à Platta, Sion

appartement 3 1/2 pièces

Tout confort, bien situé.
Prix avantageux.

Ecrire sous chiffre P 36-900793
à Publicitas, 1951 Sion.

St-Pierre-de-Clages
Privé vend

appartement

4 chambres, cuisine aménagée (lave-vaisselle), salle d'eau cave.
Fr. 95 000.-

Tél. 026/2 30 06
à partir de 18 heures
*36-303024

On cherche à acheter, région Conthey-Plaine

un terrain à bâtir

environ 900 m2

Faire offre avec plan de situation sous chiffre P 36-303040 à Publicitas, 1951 Sion.

A louer à Sion

dépôt 250 m2

Convient pour atelier électromécanique ou autres.

Tél. 027/5819 54
*36-303047

A vendre aux environs de Sion

café

Affaire intéressante.

Ecrire sous chiffre P 36-303039 à Publicitas, 1951 Sion.

A louer à l'année Sommet-des-Vignes sur-Martigny

3-pièces

avec cuisine installée, baignoire, cave, garage, meublé
Fr. 350.- par mois.
Confort.

Tél. 021/51 05 23
22-167195

A louer à Sion, av. Maurice-Troillet 129

joli appartement de 4 1/2 pièces

Fr. 483.- charges comprises. Confort, 6 chaînes TV

Tél. 027/22 87 40
à partir de 11 heures ou le soir
*36-303043

A vendre
Renault 6
modèle 1972 très soignée expertisée
Fr. 3200.-
Tél. 026/5 34 93 heures des repas
*36-401126

A vendre
International Scout 2
Traction 4 roues, V8 1977, 30 000 km Prix intéressant.
Maurice Constantin. 1973 Thyon 2000
Tél. 027/81 16 08
*36-303046

A vendre
jeep
Modèle 1971 Expertisée Avec chasse-neige hydraulique
Tél. 027/55 35 40
36-32273

Occasion
Citroën GS 1220 break
Modèle 1972 Bas prix
Tél. 026/8 12 62
36-32115

A vendre pour cause de départ à l'étranger
salons, paroi murale armoires, commodes
Pupitre d'enfant, frigidaire
Chaîne Hi-Fi Pioneer et divers petits meubles
Prix très intéressant.
S'adresser au 027/22 54 65, heures de bureau 36-2024

A vendre
Ford Transit 74-75, 9 pl. 42500 km avec garantie
Toyota Dyna 74, pont 4,20 x 2 m jumelé
Toyota Dyna 73-74, caisse Aluvan 17 m3, moteur neuf, charge utile 1500 kg, Véhicules expertisés et garantis
Centre véhicules utilitaires B. Bussy 1024 Ecublens
Tél. 021/35 68 25 140.148.518

ALFASUD

FR. 10'650.-
La joie d'économiser
...avec une vraie ALFA

Le marché des petits prix continue

Frotté rouge 35/40 **14.80**

Daim beige 39/45 **22.80**

Frotté bleu 35/41 **9.80**

Velours côtelé vert ou brun 36/41 **19.80**

SION **Cantin** Centre commercial NOËS



Madame Marie LOVEY, à Fully ;
 Monsieur et Madame Roger LOVEY-BESSERO, leurs enfants et petits-enfants,
 à Fully et Saxon ;
 Monsieur et Madame Fernand LOVEY-DESSIMOZ, leurs enfants et petit-fils, à
 Conthey ;
 Monsieur et Madame Michel LOVEY-BESSERO et leurs enfants, à Fully ;
 Madame et Monsieur Bernard GRANGES-LOVEY et leurs enfants, à Fully ;
 La famille de feu Maurice LOVEY, à Orsières ;
 La famille de feu Maurice TORNAY, à Orsières ;
 ainsi que les familles parentes et alliées, ont la profonde douleur de faire part du
 décès de

Monsieur Jules LOVEY

sergent de gendarmerie retraité

leur cher époux, père, beau-père, grand-père, arrière-grand-père, frère, beau-frère,
 oncle, grand-oncle, arrière-grand-oncle, parrain et cousin, entré dans la paix du
 Seigneur, à l'hôpital de Martigny, au terme de sa 75^e année.

La messe d'enterrement sera célébrée à Fully, le mercredi 6 décembre 1978, à
 10 heures.

Le corps repose à la crypte Saint-Michel à Martigny-Bourg.

La famille sera présente aujourd'hui mardi de 19 heures à 20 heures.

On est prié de n'apporter ni fleurs, ni couronnes, mais d'offrir des messes pour
 le repos de l'âme du défunt ou de penser aux enfants de l'Institut Notre-Dame de
 Lourdes à Sierre.

Le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de faire-part.



La fédération suisse des fonctionnaires de police section Valais Gendarmerie

a le regret de faire part du décès de

Monsieur Jules LOVEY

membre fondateur.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



Les Orsiérans de Fully

ont le profond chagrin de faire part du décès de

Monsieur Jules LOVEY

leur ami.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.

Monsieur Charles MARTIN

leur très cher époux, papa, beau-père, grand-papa, arrière-grand-papa, frère,
 parent et ami, que Dieu a repris à Lui dans sa 81^e année, après une longue
 maladie.

Bienne, le 4 décembre 1978
 Rue Gottstatt 59

La cérémonie funèbre aura lieu le jeudi 7 décembre 1978, à 10 h. 30, en la nouvelle
 chapelle du cimetière de Bienne-Madretsch où le corps repose.

Cet avis tient lieu de faire-part.



La Société des agents de la Police cantonale valaisanne

a le profond regret de faire part du décès de

Monsieur Jules LOVEY

sergent retraité.

Pour les obsèques, prière de consulter l'avis de la famille.



Le cœur d'une maman est un trésor que Dieu ne donne qu'une fois

Monsieur Camille DUMOULIN, à Savièse ;
 Monsieur et Madame Armand DUMOULIN-FAVRE, à Genève ;
 Monsieur et Madame Alois DUMOULIN-JACQUIER, à Savièse ;
 Monsieur et Madame Bernard DUMOULIN-DEMEN, à Genève ;
 Monsieur Marius DUMOULIN, à Savièse ;
 Madame et Monsieur Pierre REYNARD-DUMOULIN et leur fils Yanic, à
 Savièse ;
 Madame veuve Marie HÉRITIER-ZUCHUAT, ses enfants, petits-enfants et
 arrière-petits-enfants, à Savièse ;
 Monsieur Casimir HÉRITIER, ses enfants et petits-enfants, à Savièse ;
 Les enfants de feu Joseph DUBUIS-DUMOULIN, à Savièse ;
 Monsieur Robert DUMOULIN-HÉRITIER, ses enfants et petits-enfants, à
 Savièse ;
 Monsieur et Madame Placide DUMOULIN-LUYET, leurs enfants et petits-
 enfants, à Savièse ;
 Madame et Monsieur Arnold JOLLIEN-ANTHOINE-DUMOULIN, leurs enfants
 et petits-enfants, à Savièse ;
 Madame et Monsieur Albert LUYET-DUMOULIN, leurs enfants et petits-enfants,
 à Savièse ;
 La famille de feu François-Marie COURTINE, à Savièse ;
 ainsi que les familles parentes et alliées, ont le grand chagrin de faire part du
 décès de

Madame Joséphine DUMOULIN

née HÉRITIER

leur chère épouse, maman, belle-maman, grand-maman, arrière-grand-maman,
 sœur, belle-sœur, tante, marraine, cousine et amie, survenu à l'hôpital de Sion,
 le 4 décembre 1978, dans sa 79^e année, munie des sacrements de l'Eglise.

L'ensevelissement aura lieu en l'église de Savièse, le mercredi 6 décembre 1978,
 à 10 h. 30.

Domicile mortuaire : Ormône-Savièse.

Visites jusqu'à 23 heures.

Selon le désir de la défunte, le deuil ne sera pas porté.

Cet avis tient lieu de lettre de faire part.



La direction et le personnel de l'hôtel Saint-Gervais

ont le regret de faire part du décès de

Madame Joséphine DUMOULIN

mère de leur cher patron.

Pour les obsèques, consulter l'avis de la famille.



Profondément touchée par les très nombreuses marques d'affection et de sympa-
 thie reçues lors du décès de

Monsieur Joseph VOLERY

la famille remercie toutes les personnes, amis et connaissances qui se sont associés
 à son grand deuil, par leur présence, leurs messages, leurs offrandes de messes,
 leurs envois de fleurs et de couronnes, et qui l'ont entourée dans sa douloureuse
 épreuve.

Elle exprime sa très vive gratitude pour la sympathie et le réconfort qu'ils lui ont
 apportés.

Un merci tout spécial s'adresse au docteur Germain Aymon de Sion pour ses bons
 soins donnés pendant de nombreuses années.

Sion-Fribourg, décembre 1978.

Demain, arrivée de 37 réfugiés vietnamiens

BERNÉ (ATS). - Trente-sept Vietnamiens, dont dix-neuf sont des enfants et des ado-
 lescents, arriveront ce matin à Zurich-Klo-
 ten par la voie aérienne, en provenance de
 la Thaïlande et de la Malaisie.

Il s'agit d'un groupe de personnes - le
 septième - qui, après avoir quitté leur patrie
 à bord de petites embarcations, avaient
 séjourné provisoirement dans des camps en
 Malaisie et en Thaïlande. La Suisse leur
 accordera l'asile.

Le Haut Commissariat des Nations unies
 pour les réfugiés et le CIME (Comité inter-
 gouvernemental pour les migrations euro-
 péennes) assurent leur transport.



Le chœur mixte «La Caecilia» de Fully

a le regret de faire part du décès de

Monsieur Jules LOVEY

père de son membre Michel.

Pour les obsèques, prière de consulter
 l'avis de la famille.



La classe 1912 d'Ardon-Magnot

a le pénible devoir d'annoncer le décès
 de leur contemporain

Ernest FROSSARD

Pour l'ensevelissement, prière de con-
 sultier l'avis de la famille.



Profondément touchée par les nom-
 breux témoignages de sympathie et
 d'affection reçus lors de la grande
 séparation de

Monsieur Laurent GUÉRIN

sa famille remercie toutes les person-
 nes qui, par leur présence, leurs dons
 de messes, leurs fleurs, leurs messages,
 se sont associées à son chagrin.

Un merci spécial au révérend curé de
 Revereulaz, au révérend curé de Vion-
 naz, au docteur Zanetti, à l'ambulance
 Clerc et au Chœur mixte de Revereu-
 laz.

Torgon, décembre 1978.



Profondément touchée par les nom-
 breux témoignages de sympathie reçus
 lors de son deuil, la famille de

Monsieur Jules MABILLARD

prie tous ceux qui, par leur présence,
 leurs dons de messes, leurs envois de
 fleurs et leurs messages, ont pris part à
 sa douleur, de trouver ici l'expression
 de sa profonde reconnaissance.

Un merci particulier au docteur Ebe-
 ner, au personnel de l'hôpital, à M^{mes}
 Charlotte et Jacques Zufferey, au révé-
 rend curé Zufferey.

Chalais, décembre 1978.



La famille de

Mademoiselle Philomène HUGON

remercie sincèrement toutes les per-
 sonnes qui, par leur présence, leurs
 dons de messes, ont pris part à son
 chagrin.

Un merci particulier aux médecins et
 au personnel de l'hôpital de Martigny.

Martigny-Combe, décembre 1978.

Vendredi 8 décembre

Immaculée Conception Horaire de nos bureaux

A l'occasion de la fête de l'Immaculée Conception, chômée en Valais, les bureaux de l'Imprimerie Moderne Sion SA (IMS), de l'Imprimerie Beger SA (IBS) et du *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais (NF)*, seront fermés toute la journée du vendredi 8 décembre.

Les bureaux rédactionnels du NF seront ouverts le vendredi soir 8 décembre, dès 20 heures.

Aucune distribution postale n'ayant lieu en Valais, le *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais* ne paraîtra pas ce vendredi 8 décembre.

Avis à nos annonceurs

L'édition du 8 décembre étant supprimée, les annonces prescrites pour ce jour seront avancées, soit retardées d'un numéro.

Les annonces pour l'édition du samedi 9 décembre doivent être en notre possession le mercredi 6 décembre à 16 heures.

Les avis mortuaires pour l'édition du samedi 9 décembre doivent être envoyés par exprès ou alors transmis par téléphone le 8 décembre, dès 20 heures, au (027) 23 30 51.

Les bureaux de Publicitas SA seront fermés le jeudi 7, dès 17 heures, ainsi que le vendredi 8 décembre toute la journée.

Nous souhaitons une bonne fête à tous nos lecteurs et annonceurs.
L'Administration

CONSEIL GÉNÉRAL DE SION LA CONSTRUCTION DE LA PISCINE COUVERTE DÉCIDÉE

Le conseil général de Sion a tenu hier soir une importante séance, sous la présidence de M. Bernard Launaz.

La piscine couverte, dévisée à 8 millions de francs, et le budget de la commune, ont occupé la plus grande part du temps des délibérations.

Au nom du groupe radical, M. Bernard Morand a demandé à la municipalité si la construction de la piscine couverte et le budget pouvaient être votés séparément. Il s'est étonné, en passant, de ce que la documentation relative à ce point important du budget ait été remise il y a dix jours à peine.

Le groupe radical, a précisé M. Morand, refuse toute politique du fait accompli, mais il soutient toute politique de relance économique. Il y aurait lieu, avant tout, de construire trois salles de gymnastique.

Enfin, il semble que, pour cette piscine, on aurait dû prévoir l'étude du chauffage solaire et, poursuit le porte-parole du groupe radical, le projet de construction aurait dû être mis au concours. Le groupe radical ne peut accepter le projet d'une seule personne.

Pas de politique du fait accompli

Le président de la municipalité, M. Carruzzo, a répondu à M. Morand. Il rappelle que le conseil général avait voté un crédit de 300 000 francs, à l'unanimité, et qu'il est donc inutile de proposer aujourd'hui une mise au concours. Le président a d'autre part fait remarquer qu'il n'y a pas de politique du fait accompli et que les investissements prévus pour la piscine ne déséquilibrent pas la situation financière de la commune.

M. Werner Haenggi fait remarquer que depuis 1976 la situation a évolué : des piscines couvertes ont été construites à Sierre, Grône, Ardon. Il semble à M. Haenggi que Sion va devoir supporter une lourde charge et qu'il serait plus sage de construire une piscine de 25 mètres plutôt que de 50.

Vote à bulletins secrets

Finalement, les conseillers généraux ont décidé de trancher et de voter le budget

1979 de la commune (comprenant le projet de piscine de 50 mètres) à bulletins secrets.

VOICI LE RÉSULTAT DE CE SCRUTIN :

Bulletins délivrés	57
Bulletins rentrés	57
Bulletins blancs	3
Bulletins nuls	0
Budget accepté	37
Budget refusé	17

En conséquence, la construction de la piscine couverte a été décidée par 37 voix.

Nous croyons savoir que la commune avait décidé, lors d'une dernière séance, de dissocier, si les discussions se prolongeaient, le problème de la piscine de celui du budget 1979, finalement cela n'a pas été fait. Mais il semble qu'effectivement le dossier a été remis trop tard aux membres du conseil général.

★

Au cours de cette séance, le Législatif de la ville a :

- rendu hommage à la mémoire de M. Léo Berchtold ;
- pris acte de l'entrée au conseil de M^{me} Emma Bucher-Montani ;
- félicité M. Bernard Comby pour son élection au Conseil d'Etat ;
- félicité M. Grégoire Ghika, lauréat du Prix de la ville de Sion.

Jules Verne a-t-il séjourné à Sion ?

Des recherches avaient été entreprises pour savoir si Jules Verne aurait séjourné à Sion. Celles-ci n'ont donné aucun résultat. La municipalité renonce donc à placer une plaque commémorative sur la maison où l'illustre personnage aurait habité, comme le demandait un conseiller.

★

M. Launaz a levé cette séance très vivante en présentant des vœux de bonne année. Au nom du conseil municipal, M. Carruzzo fit de même.

HIER SUR LE PETIT ÉCRAN

La nostalgie s'installait hier soir durant la deuxième partie du jeu « Les incollables - Passe et gagne », lorsque aucun « génial, il est » ne vint retentir dans le studio. L'absence de Jacques Bergier, douloureusement ressentie, n'en a pas moins été remarquablement comblée par la participation des trois incollables et de l'animateur Fabrice, qui surent à merveille s'adapter à la nouvelle formule inventée par Jacques Antoine. Sans vouloir relater cette dernière, que nous avons expliquée en détail dans notre édition de samedi 2 décembre dernier, relevons cependant l'excellence de son remaniement qui rend, une fois de plus, honneur à l'ingéniosité et au talent de Jacques Antoine qui suit très rapidement pallier la disparition de l'inoubliable Jacques Bergier.

L'émission qui retint principalement notre attention, hier soir, fut celle réalisée par Boris Acquadro et Jacques Sender et qui, entrant dans le cadre des « Archives », avait pour titre « Vingt ans déjà : la mort de Pie XII ». Comme à l'accoutumée, cette émission ne fit que souligner notre admiration tant la richesse de ses documents, l'importance de ses témoignages et sa parfaite réalisation se trouvaient étroitement liées. L'enfance, la jeunesse, les débuts de prêtre puis de nonce apostolique et, enfin, de pape, d'Eugenio Pacelli évoqués, les responsables d'« Archives » tentèrent d'éclaircir l'attitude silencieuse de Pie XII face aux exactions

nazies, une neutralité qui suscite aujourd'hui encore la controverse.

Des journalistes tels Renzo Trinifero et Luigi Cavicchioli, des écrivains tels Jean Neuwecelle et Saoul Friedländer, l'historien Graham et le cardinal van Lierde, notamment, apportèrent des témoignages favorables au bon discernement que l'on se doit d'adopter. Tantôt accusateurs, tantôt conciliateurs, ces propos nous permirent, sans être en mesure de nier l'évidente neutralité de Pie XII lors de la Seconde Guerre mondiale, de réaliser à quel point le 25^e successeur de l'apôtre Pierre était désireux de protéger Rome des effets négatifs de la guerre, de lui assurer une parfaite immunité. A sa défense, Saoul Friedländer, auteur du livre Pie XII et le III^e Reich, devait relever que la peur du bolchevisme, par son diable Staline, qu'éprouvait Pie XII, avait provoqué chez ce dernier l'espérance que l'Allemagne s'érigerait en rempart face à cette menace et si pour Pie XII Rome se trouva être le centre de l'Eglise, il ne laissa pas moins, à sa mort, cette dernière forte, disciplinée, d'une cohésion imposante et prête à être dirigée par son successeur Jean XXIII. En définitive, les documents biographiques sélectionnés par les responsables, de même que les interviews de certaines personnalités, apportèrent l'intérêt et l'admiration sans borne que mérite cette émission constante dans sa perfection. (M)

Tunnel ferroviaire de la Furka

Les mauvaises conditions géologiques responsables d'une lourde augmentation du prix

Nous avons reçu, hier après-midi, de l'ATS le communiqué suivant :

« On pensait, en septembre 1977, que le 2^e crédit additionnel demandé au Parlement pour le tunnel ferroviaire de la Furka - 18 millions de francs - suffirait pour venir à bout de ce projet qui a déjà fait couler tant d'encre. D'autant que la nouvelle rallonge demandée - après les 70 millions initiaux octroyés en 1971 et le supplément de 80,4 millions accordé en 1976 - comprenait déjà une « réserve » de 6 millions destinée à éviter que l'on demande un troisième crédit supplémentaire. On estimait alors que les difficultés géologiques apparues entre-temps coûteraient 12 millions. Mais la commission du Conseil national avait demandé en plus un nouveau rapport de l'Office fédéral des transports, lequel a été soumis au Conseil fédéral dans sa séance d'hier. Ce document indique que la rallonge de 18 millions doit être portée à 83 millions de francs pour garantir le coût technique des trois derniers kilomètres à percer, ainsi que de certains

travaux de consolidation. Selon les derniers calculs, le tunnel coûterait en tout 242 millions au lieu de 70 millions, comme cela avait été prévu en 1971. Dans ce nouveau montant sont inclus 36 millions de renchérissement calculés sur la base de 1976. Ce nouveau dépassement, a indiqué M. Buerki, vice-directeur de l'Office fédéral des transports, ne peut même pas être garanti comme suffisant, car il y a encore des inconnues, surtout de nature géologique. De plus, comme cette rallonge devrait être le dernier crédit supplémentaire, la question se pose précisément de pouvoir disposer d'une ultime réserve.

Pourquoi le deuxième crédit supplémentaire de 18 millions, considéré en 1976 comme le dernier devant être octroyé, ne suffit-il plus ? M. Buerki a répondu que les raisons étaient géologiques. Il s'avère en effet, d'après l'étude effectuée, que les 3000 derniers mètres à percer opposent des difficul-

tés bien pires que tout ce qui avait été prévu. Le mètre coûtera, au lieu de 2000 francs comme on l'avait calculé, 8000 francs. D'autre part, le tronçon d'Oberwald, déjà percé, présente une dégradation de la roche, ce qui nécessite des travaux d'assainissement. En outre, l'assainissement du radier nécessite des travaux prolongés, car la présence de granit attaqué par les eaux thermales ne cesse de compliquer les choses. Enfin, du côté valaisain aussi, les matériaux sont moins sûrs qu'on ne pensait et des travaux d'étanchéité sont encore nécessaires. Le nouveau crédit demandé devrait couvrir avant tout les dépenses techniques et ne compenserait même pas un éventuel renchérissement ultérieur, a précisé M. Buerki.

Du côté du Conseil des Etats, on sait qu'une intervention du Valaisan Guntern avait été acceptée : elle demandait une étude sur les dépassements de crédits des autres tunnels afin de permettre un jugement plus serein sur les accusations portées au sujet du tunnel de la Furka.

La commission du Conseil national, qui a donc aussi été mise au courant des nouveaux éléments fournis par l'étude de l'Office fédéral des transports, se réunira le 14 décembre pour délibérer de cette situation nouvelle. »

La géologie, pas Roger Bonvin !

Nous n'avons rien à ajouter à ce que l'on vient de lire. Dans toute œuvre semblable à celle du percement du tunnel ferroviaire de la Furka, les surprises sont possibles... sans qu'il ait été possible de les prévoir. On constate avec satisfaction, pour une fois, que ce n'est ni M. Roger Bonvin ni tel ou tel autre Valaisan, qui est donné pour responsable de l'accroissement du coût du percement, mais bien la géologie.

Est-ce à dire que les experts n'y ont vu que du feu ? Ou est-ce que les changements de tracé, dont on a abondamment parlé à l'époque, n'ont pas été couverts par des étu-

des suffisantes ? Allez savoir ! On y verra peut-être un peu plus clair lorsque, effectivement, comme le rappelle le communiqué ci-dessus, on aura les résultats des enquêtes conduites PARTOUT AILLEURS sur les dépassements de devis, comme l'ont demandé nos conseillers aux Etats Guntern et Genoud. Jusqu'ici, on avait presque honte, en Valais, de répéter que le tunnel de la Furka, PAR RAPPORT A D'AUTRES ŒUVRES SIMILAIRES, ÉTAIT LE MEILLEUR MARCHÉ DE SUISSE. Maintenant, nous voici logés à la même enseigne des surprises géologiques que partout ailleurs !

Le rapport de M. Buerki, vice-directeur de l'Office fédéral des transports, soumis au Conseil fédéral, va certainement déclencher de la part de celui-ci la demande d'un crédit supplémentaire. Son message aux Chambres nous en dira certainement plus sur la situation. Une chose est certaine : même si les surprises géologiques coûtent cher, le tunnel doit se percer. Et l'on demande à tous ceux qui, au moment d'établir le devis, auraient pu indiquer exactement le coût final que l'on articule aujourd'hui, de se présenter devant le front !

NF

Tourisme aigaunois Assemblée générale

SAINT-MAURICE. - Sous la présidence de M. Raymond Bergerand, la Société de développement de Saint-Maurice a tenu son assemblée générale en présence de M^{lle} Lily Rey-Bellet et M. René Perren, conseillers communaux, et de M. J.-P. Duroux, vice-président de la municipalité. Etaient également présents MM. Gérald Puippe, juge de commune, et François Meytain, ancien président de la ville.

Nous reviendrons sur cette réunion intéressante à plus d'un titre dans la mesure où la société de développement s'active à promouvoir le tourisme sous toutes ses formes comme le démontre le rapport de gestion.

Aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé

La division de l'agriculture du Département fédéral de l'économie publique fait savoir que l'alinéa 4 de l'article 2 de l'ordonnance du 21 décembre 1977 sur le paiement des contributions aux détenteurs de vaches dont le lait n'est pas commercialisé est abrogé dès le 1^{er} novembre 1978.

Il s'ensuit que les bénéficiaires de ces contributions n'ont plus la possibilité, en cas de difficulté de mise en valeur du lait dans leur propre exploitation, de livrer 500 kg de lait par vache et par an à la laiterie du village ou au centre collecteur.

Département de l'économie publique
Station cantonale de zootechnie

Collombey

Jeune cycliste blessé

COLLOMBEY. - Hier, vers 13 h. 10, M. Roland Ruf, né en 1926, domicilié à Saint-Triphon, circulait au volant de sa voiture de Collombey en direction de Collombey-le-Grand. Peu avant ce village, il entreprit le dépassement d'un cycle monté par le petit Roberto Vittorelli, né en 1969, domicilié à Collombey, qui obliqua brusquement à gauche pour emprunter un chemin transversal. L'enfant fut heurté par la voiture. Blessé, il fut hospitalisé.

L'émission radiophonique « Réalités » a 15 ans

Brillante et spontanée ! C'était vraiment une rencontre réussie que celle d'hier soir à la radio où M^{me} Marie-Claude Leburgue, productrice bien connue de l'émission « Réalités », accompagnée de ses complices d'antenne, M^{me} Vera Florence et Imelda Goy, recevaient une assistance toute féminine et la presse invitée.

Un anniversaire, c'est toujours quelque chose de joyeux et M. Bernard Nicod, directeur des programmes radio de la RTSR l'était aussi pour dire et redire tout le plaisir qu'il a eu de travailler avec Marie-Claude Leburgue et Vera Florence. Cette émission « Réalités », il en a évoqué la naissance et la très belle croissance, et il a surtout évoqué les qualités de courage et de volonté de ses réalisatrices.

M. Nicod a excusé l'absence de M. René Schenker, directeur de la Radio-Télévision romande, retenu professionnellement au dernier moment, et celle de M^{me} Gisèle Hallimi, une absence très remarquée, puisque cette dernière vient de voir acceptée une révision d'un procès d'assises - une seconde affaire Dreyfus - qui fera certainement du bruit dans les jours qui viennent et qui l'a empêchée de se rendre à l'invitation des réalisatrices de « Réalités ».

Des personnalités féminines telles que M^{me} Gertrude Girard-Montet, conseiller national, M^{me} Weitzel, colonel, chef du service complémentaire féminin, furent également saluées.

Emission de contact pour les enfants

On fêtait un anniversaire et aussi une naissance : celle de l'émission que l'on va consacrer aux enfants : « La courte échelle ». Une émission radiophonique hebdomadaire dès mercredi 6 décembre, dans le style téléphonique, ligne ouverte présentée par celle qui l'a conçue, la journaliste Monique Pieri. Le but de cette émission : se mettre au service des enfants et adolescents par la voie téléphonique (021 - 33 33 00) et radiophonique, constituant ainsi une émission sociale et journalistique. Une émission qui s'inscrit dans la perspective de l'année de l'enfance, une action neutre et discrète. Un anniversaire, une nouvelle émission et surtout une foi tenace dans la femme, dans toutes les femmes.

Contre la rage : deuxième action « têtes de poulets »

SION. - Nous avons relaté l'action - unique en Suisse - entreprise par l'Office vétérinaire cantonal dans les mesures préventives contre la rage. En effet, des têtes de poulets, dans lesquelles le service spécialisé du Laboratoire cantonal avait placé un vaccin anti-rage, auraient été déposées dans différents secteurs du territoire cantonal.

L'objectif de cette action consistait à fournir à différents animaux et plus spécialement aux renards un appât contenant un vaccin.

Aujourd'hui même, une nouvelle action est entreprise dans tout le Valais central, soit dans le secteur allant de Riddes jusqu'à Sierre. Comme la première fois, un programme a été établi par l'Office vétérinaire cantonal.

Intégration des étrangers Réélection de la commission

Le Conseil fédéral a procédé à la réélection des membres de la commission consultative pour le problème des étrangers pour la période 1979-1980. Présidée par M. Rolf Raschein, juge fédéral, elle comprend trois Valaisans :

MM. Guido Casetti, originaire de Naters, président central de la Fédération nationale des syndicats chrétiens, Jean Clivaz, originaire de Randogne, secrétaire de l'Union syndicale suisse et Pierre Moren, Sion, président de la Fédération suisse des cafetiers, restaurateurs et hôteliers.

Le poste de chef des secrétaires est également assuré par un Valaisan, M. Hildebert Heinzmann, licencié ès sciences économiques, originaire de Visperterminen.

Eluxa
SUISSE

Manufacturé en bois de tilleul

Modèle illustré:
- cadran émail

990.-

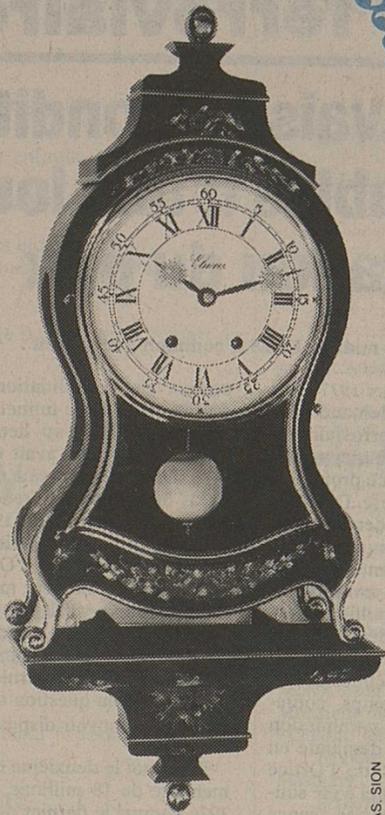
- cadran cartouche

1060.-

Autres modèles

dès **128.-**

Le plus grand choix en Valais



PUBLICITAS SION

SION Rue de Lausanne 14
Horlogerie - Bijouterie - Optique

HOCH PIERRE

OFFRE DU MOIS



Meuble-téléphone
Style Louis XIII
coloris au choix

Fr. **295.-**



Meuble-téléphone
Style Louis XV
5 coloris à choix

Fr. **295.-**

meubles
descartes

SAXON Sortie 1 km direction MARTIGNY
Tél. 026/6 36 36

Pour toutes vos annonces : Publicitas 027/21 21 11

Des cadeaux qui vous feront plaisir longtemps



12.-

25.-

Pullover de laine Shetland, rayé ou uni, T. 122-176 cm 12.-
Chemise pilote, T. 122-146 cm 14.-, T. 152-176 cm 16.-
Pantalon gabardine avec ceinture, T. 122-146 cm 25.-,
152-176 cm 30.-



55.-

Manteau en lainage pour fillettes, T. 92-110 cm 45.-,
122-146 cm 55.-
Bonnets et écharpes de notre assortiment.



60.-

18.-

Blouson en velours côtelé, doublure mate-lassée à carreaux, T. 122-146 cm 60.-,
152-176 cm 70.-
Jeans cord Western, T. 122-146 cm 18.-,
152-176 cm 22.-



20.-

14.-

Veste en peluche avec capuchon, T. 98-116 cm 20.-
Blouse unie, T. 86-116 cm 10.-, 122-146 cm 12.-,
152-176 cm 14.-
Jeans velours fines côtes, T. 98-116 cm 14.-



C&A Sion, Centre Métropole, Tél. 027/22 93 33

BULLETIN D'ABONNEMENT

Nouvelliste
et Feuille d'Avis du Valais

Le journal de tous
pour tous

Amis du «NF», transmettez ce bulletin à une connaissance. Si elle s'abonne, qu'elle nous signale votre geste pour qu'en fin d'année nous puissions vous témoigner notre reconnaissance de façon tangible.

Le premier quotidien
du Valais vous offre

- les plus belles images en couleurs du Valais
- tous les sports, tous les sportifs de chez nous
- la réflexion non la sensation
- le courage d'une expression non moutonnaise

Le soussigné souscrit un abonnement au NF dès le 1er décembre, au prix de

119.-

jusqu'au 31 décembre 1979
(mois de décembre 1978 gratuit)

Nom : _____

Prénom : _____ Fils (fille) de _____

Profession : _____

Adresse exacte : _____

Lieu : _____

Date : _____ Signature : _____

Coupon à détacher et à retourner à l'administration du *Nouvelliste et Feuille d'Avis du Valais*, 13, rue de l'Industrie, 1951 Sion. L'abonnement se renouvelle tacitement sauf révocation écrite un mois avant l'échéance.

TVA à 8%: le Conseil national se rallie Vignette et imposition des poids lourds: pas question de lâcher prise

BERNE (ATS). - Une taxe à la valeur ajoutée de 2,5, 5 et 8 %, oui à la vignette pour l'usage des autoroutes et à l'imposition du trafic des poids lourds: telles sont les principales décisions que le Conseil national a prises hier en poursuivant ses débats sur la réforme des finances fédérales. Il s'est ainsi rallié à l'avis du Conseil des Etats en ce qui concerne la fixation des taux de la TVA, mais maintient les divergences en matière d'imposition de la circulation routière. Quant à l'impôt anticipé - le point le plus litigieux de ce «paquet» puisqu'il s'agit de l'imposition des banques - la commission du Con-

seil national a été chargée d'examiner - elle le fera ce matin - la motion Riesen (soc/FR), qui demande la réouverture du dossier de l'imposition des avoirs fiduciaires.

TVA: fixer un plafond

Une minorité de la commission, emmenée par le radical argovien Hans Letsch, a proposé de fixer le taux d'imposition, dans les dispositions transitoires, à 2 % pour les produits de première nécessité, à 4 % pour l'hôtellerie et la restauration et, enfin, à 7 % pour les autres produits. Compétence serait alors

donnée au Conseil fédéral de porter, s'il l'estime nécessaire, ces taux à 2,55 et 8 % respectivement. La majorité de la commission, appuyée par le Conseil fédéral, a en revanche recommandé de fixer immédiatement les taux à leur valeur définitive et de donner au gouvernement la possibilité de les réduire si la situation économique l'exige. Son président Yann Richter (rad NE) a encore expliqué que le taux plus faible coûterait à la Confédération près de 565 millions de francs en 1980 et 785 millions en 1981. Et M. Georges-André Chevallaz d'ajouter: «Une TVA à 7 % ne permettrait pas d'assainir les finances fédérales». Le Conseil national lui a donné raison et accepte par 53 voix contre 27 la TVA plus élevée.

Vignette et poids lourds: les deux Chambres en désaccord

Le Conseil des Etats a décidé de ne pas entrer en matière sur les ar-

rêts relatifs à la vignette pour l'usage des autoroutes et l'imposition du trafic des poids lourds. La commission du Conseil national est d'accord en ce qui concerne les poids lourds, mais maintient la vignette. MM. Yann Richter et Claude Bonnard (lib VD) aimeraient que la Grande Chambre se rallie aux Etats également sur ce dernier point. De leur côté, les socialistes Rudolf Welter (ZH) et Heinz Bratschi (BE) soutiennent le projet d'imposition des poids lourds. Le DC saint-gallois Remigius Kaufmann se fait l'avocat de la vignette.

Le Conseil fédéral ne fait opposition ni à la vignette et ni à l'imposition des poids lourds, a expliqué M. Chevallaz. Il rejette en revanche une procédure trop expéditive. Des consultations doivent être engagées à ce sujet comme le demande d'ailleurs une motion adoptée par le Conseil des Etats, motion que le conseiller fédéral propose également d'approuver. Le Conseil national ne se laisse pas convaincre par ces arguments et c'est par 68 voix contre 55 qu'il accepte la vignette et par 69 voix contre 50 l'imposition du trafic des poids lourds.

Budget 1979: au tour du Conseil des Etats

BERNE (ATS). - Hier, le Conseil des Etats s'est penché à son tour, après le Conseil national qui en a délibéré la semaine passée, sur le budget de la Confédération pour 1979. Il a commencé le débat d'entrée en matière après avoir accepté deux objets que l'autre Chambre, cette fois-ci, examinera après lui: le second supplément du budget 1978 de la Confédération - approuvé par 29 voix - et la prorogation d'une année de l'accord international sur le blé - agréée par 28 voix. Le second supplément n'a soulevé aucune difficulté vu que les dépassements de crédits - environ 382 millions - proviennent de dépenses sur lesquelles l'administration n'a aucune prise, car elles découlent de la législation en vigueur (garantie contre les risques à l'exportation, récolte des céréales). Quant à l'accord sur le blé, il fallait bien le prolonger d'une année, puisque le nouvel accord que l'on prépare n'est pas encore achevé. Mais dès qu'il le sera, les dispositions actuelles seront abolies.

Le débat d'entrée en matière sur le budget de l'Etat pour 1979 - auquel le Conseil national est parvenu à rogner encore une trentaine de millions - a permis aux partis de réaffirmer leur position quant au «ménage de l'Etat» de l'année prochaine. La députée socialiste, M^{me} Lieberherr (Zurich), a répété que son parti refusera tout le temps que

l'on fasse des économies sur le dos des couches défavorisées de la population. Un démantèlement social serait pire que la moins bonne des solutions budgétaires. Le radical Buergi, de Saint-Gall, a défendu au contraire le principe des économies: il y a une symétrie à respecter si l'on veut une politique de rigueur budgétaire. Mais c'est l'indépendant zurichois Heimann qui, une fois de plus, s'est fait le champion des coupes budgétaires. Il y a toujours des économies à faire, a-t-il dit, notamment dans le domaine des subventions fédérales. Dans une interpellation développée en début de séance, M. Heimann s'en était pris à des subventions «inutiles» telles que celles en faveur du rapprochement tarifaire au niveau des prix CFF et celle en faveur des détenteurs de bétail en région de montagne. Le conseiller fédéral Chevallaz a répondu que le Parlement avait maintenu par 3 fois la première de ces mesures et que la deuxième allait faire l'objet d'un réexamen en ce qui concerne les éleveurs qui ont d'autres revenus que ceux de l'élevage. De toute façon, un groupe d'experts passe au peigne fin, pour le compte du département, toutes les subventions fédérales. Ses conclusions, a déclaré le chef de nos finances, ne plairont pas à tout le monde.

La discussion sur le budget se poursuit aujourd'hui.

Atténuation des difficultés économiques: le débat est lancé

Le Conseil national a commencé hier l'examen des mesures proposées par le Conseil fédéral en vue d'atténuer les difficultés économiques. aucun groupe politique n'a combattu l'entrée en matière, mais toutes ces mesures n'ont pas été accueillies avec la même satisfaction.

Les mesures proposées en faveur de l'économie intérieure consistent notamment en allègements fiscaux à moyen terme pour les entreprises et en un accroissement des acquisitions qui sont du ressort de la Confédération. Dans le domaine de la publicité collective à l'étranger, il s'agit de contribuer au financement de campagnes de l'Office suisse d'expansion commerciale, de l'Office national du tourisme ainsi que d'organisations de l'industrie textile. Enfin, un quatrième groupe de mesures comprend essentiellement des interventions coordonnées dans le domaine de la technologie électronique et des encouragements à la recherche.

Comme l'ont relevé MM. Hans-Rudolf Nebiker (UDC/BL), président de la commission, et René Felber (soc/NE), rapporteur de langue française, l'intention du Conseil fédéral n'est que d'aider l'économie privée à surmonter ses

difficultés à partir de ses propres initiatives. Au reste, la lutte contre l'inflation doit demeurer prioritaire par rapport à la recherche de plein emploi.

Tous les groupes politiques du Conseil national se sont déclarés dans l'ensemble favorables au projet, non sans formuler certaines réserves. Alors que certains orateurs, de la gauche surtout, jugeaient le programme insuffisant, d'autres ont estimé qu'il venait trop tôt. C'est pour cette dernière raison que le représentant de l'Action nationale, Valentin Oehen (BE), a rejeté les mesures proposées. Mais il a été seul à le faire. Plusieurs députés, en particulier le radical bernois Otto Fischer, ont estimé que l'aide à la recherche risque de profiter aux seules grandes entreprises. Parmi les mesures complémentaires qui ont été suggérées, on citera la centralisation du commerce des devises, proposée par le libéral neuchâtelois Jean-François Aubert.

M. Paul Biderbost (PDC/VS) est également intervenu pour estimer que les mesures prévues sont justifiées, en particulier celles qui profiteront au tourisme, lequel souffre actuellement des rigueurs de la lex Furgler.

Les typographes genevois revendiquent et menacent

GENÈVE (ATS). - Une assemblée du syndicat des typographes de Genève, réunie il y a dix jours, a décidé de revendiquer «la sécurité de l'emploi pour tous et une augmentation de tous les salaires de 200 francs». Ces revendications ont été approuvées dans une proportion de 95 % (la participation au vote étant d'environ 60 %, sur un total de 1100 travailleurs). La même assemblée a approuvé dans une proportion de 80 % la motion suivante: «Etes-vous d'accord avec le déclenchement de mesures de lutte: grève, débrayages, ceci au cas où l'ASAG refuserait encore d'entrer en matière?» (ASAG: Association suisse des arts graphiques, anciennement Société suisse des maîtres-imprimeurs).

Ces indications ont été communiquées hier à Genève par le syndicat des typographes lors d'une conférence de presse.

Et pourtant, les salaires les plus élevés!

La section genevoise de l'Association suisse des arts graphiques a

publié hier un communiqué soulignant notamment que les modalités relatives aux salaires figurent dans le contrat collectif, qui est en vigueur jusqu'au 30 avril 1980. Le communiqué ajoute que «les salaires minimums mensuels des travailleurs qualifiés sont, à Genève, notablement plus élevés que dans presque toutes les autres branches et les autres cantons. Les salaires moyens se situent entre 2700 et 3000 francs par mois. Dès la sortie de l'apprentissage, un professionnel gagne au minimum 2014 francs par mois.» En outre, l'horaire de travail a été réduit à 41 heures (de jour) dès le 1^{er} juin 1978 et sera de 40 heures dès le 1^{er} juin 1979.

Le communiqué conclut: «La section genevoise de l'ASAG fait, avec ses partenaires sociaux et les instances officielles, tous les efforts possibles et nécessaires au reclassement des chômeurs de sa branche (16 annoncés officiellement au début novembre 1978). Ne se soustrayant à aucune de ses obligations, l'ASAG entend résoudre, dans la paix du travail garantie par le contrat collectif en vigueur, les problèmes auxquels elle est confrontée, notamment dans le domaine de l'emploi.»

Après 111 ans, le «Fribourgeois» disparaît

BULE (ATS). - Dans son dernier numéro, le journal bullois, le *Fribourgeois*, annonce sa prochaine disparition après cent onze années d'existence et de lutte, le *Fribourgeois* n'échappe pas aux difficultés qui touchent les arts graphiques et, en particulier, les journaux. «L'augmentation constante des frais de production et des tarifs postaux, la diminution du tirage et, par conséquent, de la publicité, nous contraignent à mettre un terme à la parution

de notre journal. Cette décision a été longuement pesée et réfléchie: elle prendra effet à la fin de cette année.»

L'administration du journal prie ses abonnés de comprendre la situation et elle annonce qu'ils auront l'occasion de «manifestar sous une autre forme leur fidélité à une presse d'opinion, dont la nécessité se fait sentir chaque jour davantage». Elle précise que le PDC lance actuellement une action dans ce sens.

LAUSANNE (ATS). - La fabrique suisse Bobst SA, à Prilly-Lausanne, vient de se signaler à l'attention du milieu électronique des Etats-Unis, où elle a reçu l'une des plus hautes distinctions de la branche pour l'un de ses derniers développements, le petit ordinateur portable «Scrib» pour la création et la transmission de textes. Le concours avait pour thème l'application des micro-processeurs et était organisé dans la plus importante exposition d'électronique qui ait eu lieu ces dix dernières années à Los Angeles, la «WESCON 78» (Westerner electronic show and convention).

(Réd. - Nous avons présenté «Scrib» dans l'édition du 75^e anniversaire du NF, puisque cet ordinateur portable va bientôt équiper nos rédactions régionales).

Le Conseil fédéral nomme quatre ambassadeurs dont deux Valaisans

BERNE (ATS). - Le Conseil fédéral a procédé hier aux nominations suivantes:

● M. Bernard Torrione, actuellement consul général de Suisse à Milan, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en République socialiste tchécoslovaque. L'ambassadeur Torrione succède à l'ambassadeur Walter Jaeggi qui a pris sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à l'ambassadeur Jaeggi ses remerciements pour les services rendus.
● M. Henri Rossi, actuellement consul général de Suisse à Munich, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse en Australie. L'ambassadeur Rossi succède à l'ambassadeur Marcel Grossenbacher qui prendra sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à l'ambassadeur Grossenbacher

ses remerciements pour les services rendus.

● M. Hansjakob Kaufmann, actuellement suppléant du chef de la division II de la direction politique, à Berne, en qualité de chef du protocole du Département politique à dater du 15 janvier 1979. A cette occasion il lui a conféré le titre d'ambassadeur dans l'exercice de ces fonctions.

● M. Paul Gottret, actuellement chef du protocole du Département politique à Berne, en qualité d'ambassadeur extraordinaire et plénipotentiaire de Suisse au Royaume des Pays-Bas. L'ambassadeur Gottret succède à l'ambassadeur Alfred Fischli qui prendra sa retraite. Le Conseil fédéral exprime à l'ambassadeur Fischli ses remerciements pour les services rendus.

Henri Rossi

M. Henri Rossi, le nouvel ambassadeur de Suisse en Australie, est né en 1919 à Naters, où il a encore de la famille. Son père était entrepreneur.

Après ses études classiques, il entra au service diplomatique de la Confédération. Il occupa de nombreux postes à l'étranger, entre autres à Vienne, Djedda (Arabie saoudite), avant de devenir consul général de Suisse à Munich.

Il est resté très attaché à son village natal, où il revient souvent.

Nous lui présentons nos sincères félicitations.

Bernard Torrione



Fils de M. Bernard Torrione, propriétaire de la Rizerie du Simplon, à Martigny, Bernard Torrione est né en Octodure en 1918.

Des bancs de l'école primaire, Bernard Torrione passa sur ceux du collège Sainte-Marie et obtint sa maturité classique à Saint-Maurice. L'université de Lausanne lui décerna une licence en droit. A l'armée, le nouvel ambassadeur à Prague est capitaine dans les troupes de forteresse.

Mais la diplomatie l'intéressait. C'est ainsi qu'il entra au Département politique à Berne. On l'envoya ensuite à Milan, à Belgrade, à Lisbonne, à Liban, pour gravir chaque fois un échelon hiérarchique. Jusqu'à hier, Bernard Torrione était consul général de Suisse à Milan.

Cette nouvelle étape dans la vie professionnelle de notre compatriote va réjouir et combler d'aise tous les amis qu'il a conservés en Octodure. Nous le félicitons chaleureusement pour cette promotion.

DIVERS

D'autre part, le Conseil fédéral a pris connaissance d'un rapport de l'Office fédéral des transports sur les travaux de percement du tunnel ferroviaire de la Furka (voir page 25).

Le gouvernement a encore discuté de la situation monétaire en présence du président de la direction générale de la Banque Nationale Suisse, M. Fritz Leutwiler.

Le chef du Département de justice et de police, M. Kurt Furgler, a aussi parlé du refus par le peuple du projet de police fédérale de sécurité. Un rapport sera demandé au Département de justice et de police sur la situation créée par l'absence d'une force anti-terrorisme dans notre pays, étant donné le mandat imposé par la Constitution en matière de sécurité. Le Conseil fédéral aura ensuite à se prononcer sur la suite à donner à cette question de police de sécurité.

Enfin, le gouvernement a adopté deux nouvelles ordonnances: la première est consacrée à la pêche dans le lac supérieur de Constance et la seconde aux émoulements pour la surveillance des banques.

Première séance du Parlement jurassien

MM. LACHAT ET BÉGUELIN, PRÉSIDENTS DES EXÉCUTIF ET LÉGISLATIF

Le premier Parlement jurassien a tenu sa séance inaugurale, hier à Delémont, sous la présidence inté-

rimaire de l'agrarier Marcel Koller, doyen de l'assemblée. M. Koller a rapidement cédé la parole au président de la Constituante, M. François Lachat qui, dans une brève allocution, a relevé que la Constituante avait sauvé l'indépendance du canton du Jura et qu'il appartenait désormais au Parlement jurassien d'en faire de même. Le président Lachat a dit aux députés qu'il leur incombe désormais d'orienter les voiles de la barque jurassienne pour saisir tous les souffles de progrès et de liberté. Il a assuré que les élus du peuple sont prêts à œuvrer dans ce sens, notamment ceux que le peuple a désignés pour tenir la barre.

Dans une brève allocution, le benjamin du Parlement, le démocrate-chrétien, Gérald Schaller, 24 ans, étudiant en droit, a rappelé le rôle prépondérant joué par la jeunesse jurassienne dans la lutte de libération. Il a insisté sur la nécessité de tenir compte des desiderata des jeunes à l'avenir. Il a rappelé que, sur le plan suisse, la création du nouveau canton a provoqué des réactions négatives. Il convient de démontrer aux auteurs de telles réactions qu'ils sont dans l'erreur, comme il convient de ne pas décevoir ceux pour qui cet événement a fait naître de légitimes espoirs.

Un prix américain pour un ordinateur vaudois

LAUSANNE (ATS). - La fabrique suisse Bobst SA, à Prilly-Lausanne, vient de se signaler à l'attention du milieu électronique des Etats-Unis, où elle a reçu l'une des plus hautes distinctions de la branche pour l'un de ses derniers développements, le petit ordinateur portable «Scrib» pour la création et la transmission de textes. Le concours avait pour thème l'application des micro-processeurs et était organisé dans la plus importante exposition d'électronique qui ait eu lieu ces dix dernières années à Los Angeles, la «WESCON 78» (Westerner electronic show and convention).

(Réd. - Nous avons présenté «Scrib» dans l'édition du 75^e anniversaire du NF, puisque cet ordinateur portable va bientôt équiper nos rédactions régionales).

Elections

Il fut ensuite procédé à l'élection du président du Parlement jurassien. En l'absence de toute candidature démocrate-chrétienne et radicale - les radicaux, entrant dans l'opposition, ne briguent aucune charge importante du nouvel Etat - M. Roland Béguelin, présenté par le groupe socialiste, a été élu par 39 voix. Dans une brève allocution, il a alors rappelé que les trois districts du Jura, restés bernois, sont présents dans leurs cœurs.

Le Parlement a ensuite désigné le président du Conseil d'Etat en la personne de François Lachat, qui a recueilli 49 voix. Il a alors appelé deux mots essentiels: merci et concertation, incitant chacun à pratiquer celle-ci à tous les échelons de l'Etat. Quant au chrétien-social, Jean-Pierre Beuret, il a ensuite été désigné à la vice-présidence du gouvernement par 39 voix.

Après la promesse des députés et des membres du Parlement, ce dernier a désigné les autorités judiciaires. Les quatre juges cantonaux seront MM. Gabriel Boinay et Charles Ceppi, PDC, Gérald Piquerez, radicaliste, et Hubert Comment, radical. Le procureur a été élu en la personne de M^r Albert Stullet,

présentement président du tribunal à Moutier, qui s'était illustré par ses prises de position courageuses, lors des récents procès devant le Tribunal fédéral. Quant au juge d'instruction cantonal, ce sera M^r Arthur Hublard, de Porrentruy, qui n'a recueilli toutefois que 29 voix. De la sorte, une fonction de juge de district à Delémont et deux à Porrentruy devront être pourvus dans les semaines à venir. Le Parlement a ensuite désigné M^r Yves Richon, un tout jeune avocat, en qualité de président du tribunal des mineurs, emploi à mi-temps, le préférant à M. Jean-Marie Ery, enseignant et président de l'Assemblée constituante ecclésiastique.

En fin de séance, les députés ont encore désigné une commission, formée de onze membres et chargée d'élaborer un règlement du Parlement. La proposition du bureau de constituer une commission de cinq membres a été rejetée, de manière à ce que tous les partis qui comptent des élus au sein du Parlement soient représentés dans cette commission, qui comprendra trois DC, deux libéraux-radicaux, deux socialistes et un membre chrétien-social, un réformiste, un popiste et un agrarien.

Le Parlement jurassien tiendra sa deuxième séance le 21 décembre, alors que la Constituante se réunira, aujourd'hui à Porrentruy, en fin d'après-midi, pour approuver d'ultimes dispositions législatives et pour voter sa dissolution, avant de sacrifier à un bal et à un repas en commun.

« Boumediene est mortel, la révolution est éternelle » !

ALGER (ATS/Reuter). - Le Conseil de la révolution, qui assure l'intérim du président Houari Boumediene, paraît se préparer à la disparition du chef de l'Etat algérien. Il a exprimé sa volonté de le faire dans le respect des institutions existantes.

Un problème demeure posé : les institutions auront-elles le temps de fonctionner normalement ? Dans une déclaration publiée dimanche soir, le conseil a souligné que l'Etat algérien était désormais « capable de survivre aux événements et aux hommes ».

De l'avis de tous les observateurs, le conseil indiquait ainsi, avec toute la décence nécessaire, ce qui se répète à Alger depuis

deux semaines : la succession du président Boumediene est désormais un problème d'actualité, qu'il faudra peut-être résoudre à brève échéance.

Le président paraît s'enfoncer encore davantage dans le coma, dont il n'est jamais tout à fait sorti depuis son hospitalisation à Alger, le 18 novembre. Il serait tombé hier matin « encore un peu plus bas », déclarent de source informée, proche des milieux médicaux, réunis autour du président à l'hôpital.

On déclare également, de même source, que le président « tient » toujours, pratiquement sans l'aide de machines médicales. Seule sa respiration serait assistée.

L'agence Algérie

Presse Service, dans un commentaire publié samedi, avait rejeté les rumeurs et articles de presse selon lesquels le président serait maintenu en vie « artificiellement ».

Le dernier bulletin médical officiel, qui faisait état d'un « coma réversible », paraissait plus optimiste que les informations recueillies de bonne source à Alger.

Personne ne semble cependant vouloir encore nier la gravité de la situation. La presse algérienne met désormais l'accent sur la pérennité de la révolution socialiste algérienne et des institutions mises en place par le président Boumediene.

A mots couverts, on évoque peu à peu « l'après-Boumediene ».

Un OVNI a foncé sur Bâle

STRASBOURG (ATS/AFP). - Un objet volant non identifié a été aperçu, samedi soir, par le service météo de l'aéroport de Bâle-Mulhouse, a annoncé hier la brigade de gendarmerie des transports aériens.

L'engin, une boule d'une centaine de mètres et d'un blanc lumineux, était distant d'environ 25 kilomètres. Il venait de la direction de Belfort à très grande vitesse et se dirigeait vers Bâle, laissant derrière lui des traînées rouges.

Le même phénomène a été observé par l'Observatoire météorologique de Belfort.

● NICE (ATS/AFP). - Les travaux du quatrième congrès de la Société de cancérologie médicale ont pris fin hier, après avoir rassemblé pendant trois jours à Nice, dans le sud de la France, trois cents cancérologues, dont une centaine de Français et 200 étrangers.

● TEL AVIV (ATS/AFP). - Deux membres du cabinet de M. Menahem Begin, M. Dan Patir, conseiller de presse de la présidence du conseil, et le colonel Ephrayim Poran, attaché militaire au cabinet du premier ministre, ont quitté Israël, hier, à destination d'Oslo. Ils prépareront le séjour dans la capitale norvégienne du chef du Gouvernement israélien, qui s'y rendra en fin de semaine pour y recevoir le prix Nobel de la paix.

Testament secret « du » fou !

« TUEZ, PUIS SUICIDEZ-VOUS »

Les ordres seront-ils... exécutés ?

NEW YORK (ATS/AFP). - Une équipe de tueurs, désignée par Jim Jones pour s'occuper des ennemis de la secte « Temple du peuple » après sa mort, serait chargée d'abattre une soixantaine de personnes, indiquait, hier, le *New York Times*. Ces tueurs, qui disposeraient du trésor de la secte déposé dans plusieurs comptes bancaires en dehors des Etats-Unis, doivent, selon les instructions de Jim Jones, se suicider une fois leur mission accomplie, précise le journal.

Sur la liste noire de Jones figurent des transfuges de la secte, des journalistes auteurs d'articles dénonçant les activités de la secte et des ennemis politiques de Jones, rapporte le *New York Times*, qui s'inspire des déclarations d'anciens adeptes de Jones.

Terri Buford, l'une des maîtresses de Jim Jones, a déclaré à son avocat, M^r Mark Lane, qu'elle craignait pour sa vie. Pour beaucoup d'anciens fidèles de la secte, selon le *New York Times*, elle contrôle les fonds secrets du « Temple du peuple », et elle est toujours considérée par certains comme une inconditionnelle, disposée à accomplir les dernières volontés du révérend Jim Jones.

Compte secret et unique héritier

La fortune du « Temple du peuple », soit 7,5 millions de dollars,

reviendra à un seul héritier, un homme dont l'identité n'a pas été révélée pour raisons de sécurité, a déclaré l'avocat de la secte, M. Mark Lane, dans une interview publiée hier par le *New York Post*.

Plusieurs mois avant le suicide collectif de Jonestown, a expliqué l'avocat au *New York Post*, Jim Jones avait décidé de mettre l'argent en sécurité sur un compte secret en Suisse, ouvert au nom d'un adepte de Jonestown âgée de 70 ans, morte au cours de la tragédie. Le seul héritier de la vieille dame est un homme pauvre étranger à la secte, qui a l'intention de distribuer cette somme aux survivants du massacre.

L'avocat affirme détenir la preuve de l'ouverture de ce compte, qui lui aurait été remise par Terri Buford, l'un des responsables financiers de la secte. Terri Buford a quitté Jonestown avant les événements ayant conduit 914 personnes à la mort, et on ignore où elle se trouve.

Des survivants aux Etats-Unis

Dix survivants de la « mission agricole » de Jonestown sont arrivés à l'aéroport Kennedy de New York, dimanche soir.

Dix-huit autres membres de la secte, qui devaient quitter Georgetown, dimanche également, n'ont pas été autorisés à monter à bord de l'appareil à Georgetown, parce qu'ils avaient des couteaux sur eux, a déclaré le pilote du Boeing.

Les dix adeptes de la secte ont été interrogés par des agents du FBI (Sûreté fédérale) et se sont refusés à toute déclaration à la presse.

Prêts à les imiter

CLEVELAND (Ohio) (ATS/AFP). - Les 8000 fidèles de la secte « Maison d'Israël », établie en Guyana, sont prêts à faire tout ce que leur demandera leur maître spirituel, y compris se suicider, a déclaré hier au *Cleveland Plain Dealer*, le numéro un de la secte, Edward Emmanuel Washington.

Celui-ci, qui se fait appeler Rabbim Washington par ses adeptes, a affirmé au quotidien qu'il dominait totalement sa secte et que les centaines de membres qu'elle compte en Guyana seraient prêts à tuer sur ses ordres.

LES BULGARES AU CAIRE Mœurs « diplomatiques »

LE CAIRE (ATS/AFP). - Le président Sadate a demandé, hier, l'ouverture d'une enquête sur l'incident au cours duquel une citoyenne égyptienne et ses deux filles ont été molestées par des fonctionnaires de l'ambassade de Bulgarie au Caire. On rappelle que, selon la presse, des fonctionnaires de l'ambassade de Bulgarie avaient molesté une locataire de l'immeuble où siège la mission diplomatique afin de lui faire évacuer l'appartement

et occuper ainsi l'immeuble tout entier.

Les voisins se sont rassemblés autour de l'ambassade et certains ont lapidé la mission diplomatique. Les fonctionnaires de l'ambassade ont tiré des coups de feu pour effrayer la foule et ont refusé de se présenter devant le parquet. Enfin, selon la presse, la police a constaté que la locataire de l'appartement sujet du différend souffrait de blessures multiples.

M. BEGIN RÉPOND À M. SADATE

Une lettre polie mais ferme

JÉRUSALEM (Reuter). - M. Menahem Begin a répondu, hier, par l'intermédiaire d'un message remis à l'ambassade des Etats-Unis à Tel Aviv, aux dernières propositions égyptiennes en vue d'une relance des pourparlers de paix au Proche-Orient.

Auparavant, le président du Conseil israélien avait consulté ses principaux ministres et collaborateurs pour mettre la dernière main au document dont les grandes lignes avaient été approuvées, dimanche, en conseil des ministres.

Bien que le contenu de la lettre du président Anouar Sadate et de la réponse de M. Begin n'ait jamais été officiellement divulgué, on croit savoir que le chef du Gouvernement israélien a répété qu'il s'en te-

naît à l'avant-projet de traité égypto-israélien arrêté il y a une quinzaine de jours. M. Begin ajouterait néanmoins que des nouveaux pourparlers sont toujours possibles sur les lettres annexes.

En tout état de cause, le président du conseil aurait repoussé sans ambiguïté trois exigences égyptiennes portant sur un calendrier rigide liant l'avenir du Sinai à l'autonomie de Gaza et de la Cisjordanie, une présence égyptienne à Gaza et la révision d'une clause du traité traitant des engagements du Caire vis-à-vis des autres capitales arabes.

Selon un haut responsable israélien, la réponse de M. Begin est polie, mais ferme. « Le président du conseil n'a fait aucune concession et sur la base de la lettre très dure

de M. Sadate, nous ne sommes pas très optimistes pour l'avenir », a-t-il confié.

Pieter Menten libéré !

LA HAYE (ATS/Reuter). - Le collectionneur néerlandais Pieter Menten a quitté libre, hier, l'hôpital de la prison de Scheveningen, près de La Haye, peu après qu'un tribunal eût ordonné sa libération immédiate. Il avait déclaré que l'intéressé ne pouvait être poursuivi pour des crimes de guerre commis en Pologne.

Pieter Menten, qui est parti en voiture pour une destination inconnue, avait été condamné en décembre 1977 à quinze ans de prison pour avoir trempé dans le meurtre de vingt-cinq à trente Polonais en juillet 1941 en Pologne.

En mai dernier, la Cour suprême avait infirmé ce jugement et avait ordonné un nouveau procès.

Pieter Menten, qui est âgé de 79 ans, avait fait savoir le mois dernier au tribunal de La Haye, qui vient de rendre son verdict, qu'il irait s'installer à l'étranger s'il obtenait gain de cause. Sa femme, Meta, a quitté, dans la matinée, son domicile à Blaricum, au sud-est d'Amsterdam, et elle est partie, elle aussi,

pour une destination inconnue. Le tribunal a reconnu la validité de la demande des avocats de Men-

ten, qui avaient fait valoir que, vers 1952, le ministre néerlandais de la justice avait promis l'immunité des poursuites au collectionneur multimillionnaire.

Le procureur général de La Haye compte interjeter appel contre le jugement ordonnant la libération immédiate de Menten.

Liberté artistique

AMSTERDAM (ATS/Reuter). - Le chef d'orchestre soviétique Kiril Kondrachin a annoncé, hier, avoir demandé l'asile politique aux Pays-Bas. Agé de 64 ans, le musi-

rien soviétique, chef d'orchestre associé du « Concertgebouw » d'Amsterdam, fait cette démarche depuis 1975, « afin de jouir d'une complète liberté artistique ».

Mise en garde à Khomeiny

PARIS (ATS/AFP). - Le directeur des conventions administratives au Ministère français des affaires étrangères, M. Claude Chayet, devait intervenir hier après-midi auprès de l'ayatollah Khomeiny pour lui rappeler « les obligations de réserve qui s'imposent à tout ressortissant étranger se trouvant en territoire français », a annoncé le porte-parole du Ministère des affaires étrangères.

C'est la première fois que M. Chayet effectue une telle démarche auprès de l'ayatollah. Cependant, des interventions à des niveaux moins importants ont déjà eu lieu dans le passé. Le président de la République, M. Giscard d'Estaing, avait ainsi précisé, lors de sa conférence de presse du 21 novembre dernier, qu'à deux reprises, il avait été indiqué à l'ayatollah Khomeiny que « le sol de la France n'était pas un territoire d'où pouvaient être lancés des appels à des actions de violence ».

La démarche de M. Chayet fait suite à un nouvel appel au peuple iranien, lancé dimanche dernier par l'ayatollah Khomeiny depuis sa résidence de Neauphle-le-Château, dans la région parisienne.

Réfugiés vietnamiens 18 noyés - 278 survivants

BANGKOK (ATS/AFP). - Dix-huit réfugiés vietnamiens se sont noyés dimanche au large de Narathiwat (970 km au sud de Bangkok), le chalutier à bord duquel ils avaient fui le Vietnam s'étant retourné, indique la police. 278 autres réfugiés ont pu atteindre le rivage. Ils ont été placés dans un camp proche.

cun problème, étant donné la diligence et la capacité d'adaptation dont ils ont fait preuve, a déclaré hier le premier ministre néo-zélandais, M. Robert Muldoon.

ACCUEIL NÉO-ZÉLANDAIS

WELLINGTON (ATS/Reuter). - La Nouvelle-Zélande recevra six cents nouveaux réfugiés du Vietnam, dont un nombre indéterminé voguent à l'heure actuelle sur l'océan dans des conditions précaires, à la recherche d'un asile permanent.

Elle en a déjà accueilli quatre cent, dont l'intégration n'a posé au-

Morts dans leur cellule

BARCELONE (ATS/AFP). - Trois prisonniers de la prison pour hommes de Barcelone ont été retrouvés morts dimanche soir dans leur cellule respective, annonçait hier une note officielle de la direction de la prison.

Paulino Menendez Fernandez a été découvert pendu à la porte du WC de sa cellule, dont il était le seul occupant. Antonio Franco Jimenez et Manuel Luna Fernandez

ont été, pour leur part, retrouvés sans vie par des gardiens appelés par d'autres prisonniers.

Ces deux dernières victimes, précise la note officielle, ne présentaient aucune lésion. Un hématome, « provoqué probablement par un objet piquant », a toutefois été observé sur le bras de Manuel Luna Fernandez.

La direction de la prison a informé l'autorité judiciaire.

LE VIETNAM CONSTITUE UN « GOUVERNEMENT »... CAMBODGIEN La guerre pourra commencer contre le « fantoche » Pol Pot

BANGKOK (ATS/AFP). - Le Vietnam a engagé la lutte finale contre le régime de Phnom Penh. La création du FUNKS (Front uni de salut national du Kampuchea) par des « rebelles cambodgiens » - qui s'étaient réfugiés au Vietnam ces derniers mois - constitue l'arme politique qui faisait défaut à Hanoi pour justifier son intervention armée, commentent les observateurs diplomatiques à Bangkok.

La prochaine étape, selon eux, sera la mise en place d'un gouvernement révolutionnaire provisoire et sa reconnaissance par le Vietnam, l'Union soviétique et les pays qui sont dans son orbite.

Déjà, le FUNKS invite les organisations, partis, associations de tous les pays à apporter leur soutien à « la lutte de libération du Cambodge ».

Les journaux de Bangkok, citant les services de renseignements de l'armée, écrivaient, hier, que le Vietnam s'efforce de faire croire que les actions

militaires menées dans l'Est cambodgien sont le fait des insurgés, alors qu'elles sont le fait de l'armée régulière du Vietnam.

Treize divisions vietnamiennes ont été massées sur les frontières du Cambodge depuis le mois d'avril dernier en vue de la solution finale du problème cambodgien, affirment les services de renseignements. Elle a été promise pour le printemps 1979, au cours des réunions du parti à Ho Chi Minh-Ville, affirmant des réfugiés vietnamiens, récemment arrivés en Thaïlande.

L'aviation vietnamienne, dotée de chasseurs bombardiers soviétiques MIG, effectue des sorties massives sur toute la partie orientale du Cambodge, atteignant la vallée du Mekong, à plus de 70 et 80 kilomètres à l'intérieur du territoire cambodgien, notent ces sources.

Le Vietnam a exprimé, hier, son soutien sans réserve au Front uni cambodgien de salut national (FUNKS), qui s'est donné pour objectif le renverse-

ment du gouvernement de Phnom Penh.

Le départ du premier ministre cambodgien, Pol Pot, est nécessaire à la sauvegarde du peuple et du pays, affirme, dans un éditorial, le quotidien *Nhan Dan*, organe officiel du parti communiste vietnamien.

L'Association générale des Khmers à l'étranger conteste le caractère « national » et « cambodgien » du « Front uni de salut national du Kampuchea », dont la formation a été annoncée officiellement dimanche par Radio-Hanoi.

Dans un communiqué, publié hier à Paris, l'association, qui regroupe des réfugiés cambodgiens hostiles au régime de Phnom Penh, souligne que le programme de politique étrangère du nouveau « front » est « très proche de celui du Vietnam » et relève que « le front veut d'ailleurs faire la paix » avec ce pays.